



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe



Agenda 21 de la Région Bretagne

Région responsable

Rapport d'actualisation et catalogue des indicateurs

Session de juin 2010



Agenda 21 de la Région Bretagne

Région responsable

Rapport d'actualisation
et catalogue des indicateurs

Session de juin 2010

Etat d'avancement du volet Région responsable de l'Agenda 21	4
1 La Région socialement responsable : solidarité et épanouissement humain	11
La Région socialement responsable : tableau synoptique actualisé	12
1.1. La responsabilité sociale de la Région est assumée à travers son rôle d'employeur	20
1.2. La responsabilité sociale de la Région sera renforcée par le plan de formation général des agents et des élus, très innovant en matière de développement durable	25
1.3. Et dans les lycées ?	26
La Région socialement responsable : catalogue des indicateurs	29
1.1 Pourcentage de postes occupés par des personnes souffrant de handicap	30
1.2 Locaux accessibles aux personnes présentant un handicap	32
1.3 Taux de féminisation de la collectivité régionale	34
1.4 Etat d'avancement du plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois de l'encadrement supérieur	37
1.5 Montant moyen des prestations sociales versées par agent et par an	40
1.6 Pourcentage de postes occupés par des CDD de moins d'un an	43
1.7 Nombre d'agents ayant bénéficié du programme de soutien aux projets solidaires	45
1.8 Nombre de formations au breton programmées et bénéficiaires par an	47
1.9 Pourcentage de documents publiés par la Région faisant une place à la langue bretonne	49
1.10 Nombre d'adhérents et nombre de manifestations sportives auxquelles participe l'Association Omnisport	53
1.11 Nombre de référents Agenda 21	55
1.12 Budget et jours de formation	57
1.13 Nombre d'agents des services centraux formés aux problématiques de développement durable	60
1.14 Nombre d'agents chargés d'intervention	62
1.15 Nombre de jours de formation à la sécurité par agent et par an	64
1.16 Nombre d'agents techniques des lycées formés aux problématiques de développement durable	66
1.17 Pourcentage de lycées impliqués et nombre d'actions soutenues dans le cadre du dispositif Karta	68
1.18 Taux de présence des jeunes élus et des établissements représentés au CRJ	70
2 La Région économiquement responsable : commande publique	73
La Région économiquement responsable : tableau synoptique actualisé	74
2.1. La responsabilité économique de la Région est assumée à travers son rôle d'acheteur et de consommateur	80
2.2. Le Service de la Commande Publique, pôle ressource pour des marchés « responsables »	84
2.3. La responsabilité économique de la Région sera renforcée par de nouvelles actions spécifiques	85
2.4. Et dans les lycées ?	86
La Région économiquement responsable : catalogue des indicateurs	93
2.1 Budget consacré aux achats durables	94
2.2 Nombre de dossiers téléchargés et d'offres reçues par voie dématérialisée	97
2.3 Nombre de réunions et de saisines concernant la commande publique responsable	99
2.4 Nombre de guides et autres outils réalisés sur la commande publique responsable	101
2.5 Etat d'avancement de l'outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région	103

3	La Région « environnementalement » responsable : éco-gestes et économies de ressources naturelles	107
	La Région « environnementalement » responsable : tableau synoptique actualisé	108
3.1.	La responsabilité environnementale de la Région est assumée à travers l'implication des agents et des élus <i>via</i> les éco-gestes	118
3.2.	La responsabilité environnementale de la Région est assumée notamment à travers l'implication de l'Administration dans une gestion responsable de ses équipements visant la maîtrise de la consommation de ressources naturelles et la diminution des pollutions émises	118
3.3.	Et dans les lycées ?	123
	La Région « environnementalement » responsable : catalogue des indicateurs	131
3.1	Promotion des éco-gestes	132
3.2	Ratio de litres d'eau consommés par m ² de bâtiment des services centraux par an	134
3.3	Ratio de kWh consommés par m ² de bâtiment des services centraux et des lycées par an	137
3.4	Réalisation du diagnostic de performance énergétique du siège de l'Hôtel de Région	141
3.5	Nombre d'agents bénéficiant de mesures incitatives dans le cadre de Plinder	143
3.6	Budget annuel consacré aux modes de transports moins polluants	146
3.7	Motorisation du parc automobile de la Région	149
3.8	Nombre de visioconférences	152
3.9	Kilométrage annuel réalisé en voiture par les agents lors des déplacements professionnels	154
3.10	Etat d'avancement de la réflexion relative à la compensation carbone	156
3.11	Suivi statistique de la quantité de déchets produits	157
3.12	Quantité de déchets produits par les services centraux de la Région par an	158
3.13	Quantité de déchets triés et valorisés par an	160
3.14	Poids de papier acheté par an dont papier recyclé	162
3.15	Procédures accessibles par e-administration	164
3.16	Pourcentage d'agents raccordés uniquement à une imprimante mutualisée	166
3.17	Tonnes de CO ₂ non émises par an grâce aux opérations de rénovation et au recours aux énergies renouvelables dans les lycées	168
3.18	Lycées impliqués dans l'opération : « Papiers-cartons, suivez le guide ! »	170
4	La Région responsable en termes de gouvernance : organisation et fonctionnement internes	173
	La Région responsable en termes de gouvernance : tableau synoptique actualisé	174
4.1.	La responsabilité de la Région en termes de gouvernance est assumée à travers la mise en place de procédures internes adaptées...	182
4.2.	La responsabilité de la Région en termes de gouvernance sera renforcée par la mise en œuvre du projet d'Administration	183
	La Région responsable en termes de gouvernance : catalogue des indicateurs	189
4.1	Nombre d'évaluations approfondies réalisées	190
4.2	Pourcentage de programmes budgétaires couverts par des indicateurs de performance	192
4.3	Mise en œuvre des critères d'analyse en termes d'écoconditionnalité des aides	194
4.4	Taux de satisfaction des usagers des services assurés par la Région	195
4.5	Nombre et actions des Kiosques Europe et présence des Animateurs Europe	196
4.6	Délai moyen de réponse aux courriers	198
4.7	Nombre de bâtiments couverts par la nouvelle signalétique	199
4.8	Etat d'avancement de la réflexion relative à la mise en place d'un baromètre social	201

Etat d'avancement du volet Région responsable de l'Agenda 21

L'Agenda 21 régional est constitué de deux volets, l'un externe intitulé « Région partenaire » et l'autre interne, la « Région responsable », qui fait l'objet du présent rapport d'actualisation. Le volet interne, composé initialement de 37 actions et 192 sous-actions, a été adopté à l'unanimité par l'assemblée régionale lors de sa session de mai 2008. Il vise à ancrer le développement durable dans le quotidien de l'institution régionale, c'est-à-dire à faire vivre, dans la durée, et avec de hauts niveaux d'exigence, une démarche de responsabilité globale couvrant tous ses champs d'intervention.

Ce volet a fait l'objet d'une actualisation en 2009 et compte depuis 238 sous-actions (49 nouvelles sous-actions mises en œuvre ou répertoriées en 2009).

Ce volet fait l'objet d'une nouvelle actualisation en 2010 afin de mesurer d'une part l'état d'avancement des 238 sous-actions 2008-2009 réalisées, en cours et à réaliser, et de présenter d'autre part les **41 nouvelles sous-actions** répertoriées et mises en œuvre en 2010. Le volet interne compte donc désormais **282 sous-actions**, identifiées selon le code couleur suivant :

- Réalisées :	
177 désormais au lieu de 131 en 2009	
- En cours :	
39 désormais au lieu de 41 en 2009	
- A réaliser :	
25 désormais au lieu de 17 en 2009	
- Nouvelles :	
41 nouvelles actions mises en œuvre ou répertoriées en 2009-2010	
- Supprimées :	
aucune action supprimée en 2009-2010	

Les tableaux figurant ci-après offrent une vue synoptique de ce plan en présentant l'intégralité des sous-actions et leur progression par des codes couleur. La  indique ainsi l'**évolution positive** des actions (c'est le cas pour 31 d'entre elles qui ont progressé depuis 2009, au lieu de 32 lors de la première actualisation) tandis que la  mesure l'évolution négative (c'est le cas pour 3 d'entre elles, au lieu d'une seule lors de la première actualisation).

Seules sont détaillées dans ce rapport les actions nouvelles ainsi que celles qui ont progressé. S'agissant des actions n'ayant pas connu d'évolution notable depuis 2008, il est donc nécessaire de se référer aux rapports datés de juin 2008 et juin 2009 pour prendre connaissance de leur contenu. Celles-ci sont néanmoins citées pour mémoire dans les tableaux synoptiques récapitulatifs de l'intégralité des actions, situés en tête de chaque chapitre.

Les sous-actions sont à nouveau présentées selon les quatre types de responsabilités complémentaires identifiées au sein de l'institution régionale :

- **Sociale** : la responsabilité sociale interne s'envisage essentiellement au travers de la mise en place d'une dynamique visant à améliorer la solidarité et l'épanouissement humain au sein de l'institution. **13 nouvelles actions** ont été mises en œuvre dans ce domaine en 2009-2010 (au lieu de 12 en 2008-2009).
- **Economique** : la responsabilité économique interne s'appréhende principalement sous l'angle de la commande publique, avec notamment l'introduction de clauses de durabilité dans les marchés et achats. **4 nouvelles actions** ont été mises en œuvre dans ce domaine en 2009-2010 (au lieu de 13 en 2008-2009).
- **Environnementale** : la responsabilité environnementale interne passe par des pratiques professionnelles et personnelles plus responsables des agents et des élus, qui nécessite en complément la mise en place par l'institution elle-même de dispositifs et d'actions éco-efficaces, concernant notamment la construction et la gestion de ses bâtiments, l'acquisition de véhicules... **14 nouvelles actions** ont été mises en œuvre dans ce domaine en 2009-2010 (au lieu de 8 en 2008-2009).
- **En termes de gouvernance** : la responsabilité en termes de gouvernance interne est essentiellement liée à la mise en œuvre de deux projets majeurs: le projet d'Administration d'une part et le projet du futur Hôtel de Région sur le site de la Courrouze d'autre part. Elle se traduit également au travers d'un certain nombre d'engagements régionaux, nationaux et internationaux. **10 nouvelles actions** ont été mises en œuvre dans ce domaine en 2009-2010 (au lieu de 16 en 2008-2009).

Le volet interne de l'Agenda 21 breton, « Région responsable », a pour objectif d'améliorer la performance de l'institution en termes de durabilité, dans ses pratiques courantes, son organisation, son management et sa consommation, domaines pour lesquels elle est exclusivement décisionnaire. Mais ce volet interne a également pour but de faciliter, par l'exemple, la diffusion de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire breton et la sensibilisation des acteurs et des citoyens.

A cet égard, l'année 2009 à la Région Bretagne a été marquée par la poursuite des projets visant à faire du développement durable un outil de gestion interne de l'Institution, appliqué aussi bien aux ressources humaines, aux finances, et mis en œuvre au travers de la commande publique comme au travers de la maîtrise d'ouvrage détenue par la Région.

Ce plan a fait l'objet d'une élaboration participative, d'une co-construction avec les services concernés, *via* des groupes de travail créés à cet effet, dont les productions ont été alimentées par le biais d'une consultation interne de l'ensemble des élus et agents, ainsi que par la mise en commun de réflexions et d'apports issus d'autres démarches ou impulsions en cours.

*

* *

Depuis son engagement il y a 6 ans dans une politique structurée de développement durable, au travers notamment de son Agenda 21 régional adopté en 2008, la Région Bretagne délivre une information régulière sur l'avancée de l'ensemble des actions régionales dans ce domaine. Le choix de publier un rapport annuel de développement durable répond donc tout à la fois à la volonté de:

- rendre des comptes sur les actions prioritaires inscrites dans l'Agenda 21 régional ;
- mesurer chaque année les progrès accomplis dans les domaines de compétence de la Région ;
- délivrer une information claire, précise, illustrée et chiffrée sur la mise en œuvre des différents projets ;
- rendre lisible sa politique régionale de développement durable.

Cette démarche a mis en évidence la nécessité, au-delà de l'analyse qualitative et des données chiffrées fournies par les référents Agenda 21, de se doter d'un **système d'indicateurs** qui permette, d'une année sur l'autre, de mesurer la progression des résultats et l'atteinte des objectifs lorsqu'ils ont été identifiés, c'est-à-dire de mesurer le chemin parcouru par l'Institution dans la prise en compte du développement durable au fil des versions successives d'actualisation du rapport initial. Ils permettent également d'apprécier de manière plus approfondie la progression et la performance de certaines actions. Ils étaient détaillés les années précédentes dans un catalogue annexe aux rapports. Plutôt positifs, ils démontrent la bonne gestion de la collectivité et étant désormais considérés comme de véritables outils de pilotage interne, ces indicateurs font partie intégrante du rapport d'actualisation à partir de 2010.

La 3^{ème} édition du volet Région responsable de l'Agenda 21 fait donc dorénavant l'objet d'un document unique, faisant état d'une part de l'avancement des actions internes et incrémentant les nouvelles (192 en 2008, 241 en 2009 et 282 en 2010) et présentant d'autre part en son sein les indicateurs relatifs à ces actions. Cela favorise en outre une présentation plus cohérente et facilite la compréhension du volet interne dans sa globalité.

Dans une optique de pilotage de la démarche de développement durable, le choix a été fait de privilégier un ou deux indicateurs significatifs pour chaque action, plutôt qu'un catalogue exhaustif d'indicateurs correspondant à chacune des sous-actions. Le but est de réorienter l'action si nécessaire ou d'en envisager de nouvelles.

Les indicateurs choisis ont été élaborés en concertation avec les services concernés, dans le but de favoriser leur appropriation par les agents et de faciliter leur renseignement. Cette réflexion partagée permet également d'intégrer au mieux les connaissances pratiques que les professionnels de l'Institution mettent en œuvre dans leurs domaines d'action quotidiens, afin de construire les indicateurs les plus pertinents possible et de les adapter au mieux aux différentes évolutions.

Dans le but de disposer à terme d'un véritable outil d'évaluation des différentes dimensions de l'Agenda 21 interne, **la majeure partie des indicateurs fait désormais l'objet de préconisations**. Intitulées « éléments d'évaluation », celles-ci sont définies dans la même logique que les indicateurs eux-mêmes, c'est-à-dire en collaboration étroite avec les services concernés. Elles permettent de mettre en perspective des pistes d'amélioration pour une meilleure intégration des principes de développement durable au sein des actions mises en œuvre par les services.

Une distinction est établie **entre des indicateurs de réalisations ponctuelles** en matière de développement durable et des **indicateurs de suivi**, actualisables tous les ans, qui rendent compte d'une situation évolutive.

Chaque indicateur fait l'objet d'une **fiche de présentation** au sein de ce catalogue. Les indicateurs de réalisations y sont explicités, et les indicateurs de suivi y sont détaillés de la manière suivante :

- la justification du choix de l'indicateur et la définition de termes techniques employés ;
- une présentation graphique pluriannuelle de l'indicateur : les modélisations ont vocation à terme à présenter l'indicateur sur une durée d'une mandature ;
- les données sources utilisées et leurs modalités de collecte et d'actualisation ;
- des précisions d'interprétation ;
- des éléments d'évaluation.

Certains indicateurs ont été modifiés du fait de changements de l'action publique régionale. Par ailleurs, afin d'améliorer la mesure de l'action régionale en matière de développement durable, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer des indicateurs déjà existants et d'en construire un nouveau :

- **L'indicateur 1.2** « Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite » devient « Locaux accessibles aux personnes présentant un handicap » et prend désormais en compte les handicaps visuel, auditif et intellectuel en plus du handicap moteur.
- **L'indicateur 1.6** « Pourcentage de postes occupés par des CDD de moins d'un an » renseigne désormais le nombre de femmes parmi ces postes.
- **L'indicateur 1.12** « Budget et nombre de jours de formation » est un nouvel indicateur qui renseigne l'effort réalisé par la Région dans le cadre de l'ensemble des dispositifs de formation mis en œuvre au bénéfice de ses agents.
- **L'indicateur 1.14** « Nombre d'agents sauveteurs secouristes du travail » devient « Nombre d'agents chargés d'intervention », et fait ainsi état de la fusion de cette première formation avec celle d'équipier incendie.
- **L'indicateur 2.1** « Budget consacré aux achats éco-responsables » devient « Budget consacré aux achats durables » afin de mieux mettre en valeur les critères sociaux qui y sont détaillés. Cet indicateur fait l'objet d'un renseignement plus précis et intègre notamment un ratio « budget consacré aux achats durables » par rapport au budget de fonctionnement.
- **L'indicateur 3.7** « Motorisation du parc automobile de la Région » comprend dorénavant l'ensemble des véhicules du parc, y compris les plus anciens.
- **L'indicateur 3.8** « Développement de la visioconférence » devient « Nombre de visioconférences réalisées » avec lequel il est désormais possible de connaître le nombre de ces réunions réalisées sur les quatre principaux sites de la Région.
- **L'indicateur 3.17** « Tonnes de CO² non émises par an grâce aux recours aux énergies renouvelables dans les lycées » devient « Tonnes de CO² non émises par an grâce aux opérations de rénovation et au recours aux énergies renouvelables dans les lycées ».

Il faut par ailleurs préciser que certains indicateurs connaissent une forte progression depuis 2007. Ceci s'explique notamment par l'intégration progressive des Agents Techniques Régionaux (ATR) dans les effectifs de la Région depuis 2006 et des agents portuaires de Brest, Saint-Malo et Lorient depuis 2008, suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

1

La Région socialement responsable :
solidarité et
épanouissement humain

agenda
2021

La Région socialement responsable : actualisation 2010

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité sociale	Une responsabilité sociale en tant qu'employeur à travers un certain nombre de chartes	La charte d'engagement visant à promouvoir l'égalité professionnelle et à agir contre les discriminations	1er volet concernant le handicap :
			* Recrutements : objectif de 6 recrutements par an en moyenne dans les services et extension prévue aux TOS
			↑ * Convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées
			↑ * Recensement de toutes les situations individuelles de handicap
			* Plan d'accompagnement individuel pour les personnes handicapées
			* Initiatives collectives et innovantes en faveur des personnes handicapées
			* Versement d'une prestation aux travailleurs handicapés déclarés
			* Création d'un comité de pilotage handicap
			* Création d'un groupe technique handicap
			* Création d'un groupe contact ressources
			* Création d'un poste de chargé du handicap
			* Accessibilité à tous les handicaps de tous les locaux dont la Région est occupante
			* Manifestations organisées par la Région désormais "couvertes" par des traducteurs à l'intention des malentendants
			2ème volet concernant l'égalité professionnelle femme-homme :
			* Elaboration d'un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur, avec des objectifs à atteindre en matière de taux de féminisation de certains emplois
			* Des mesures relatives aux personnes transgenres
			* Candidature pour la « labellisation Egalité professionnelle »

N°	Indicateurs
1	* pourcentage de postes occupés par des personnes souffrant de handicap [1.1]
193	
194	
195	
196	
242	
243	
244	
245	
246	
2	
3	
	* taux de féminisation de la collectivité régionale [1.3]
4	* état d'avancement du plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur [1.4]
5	
247	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions			
Responsabilité sociale	Une responsabilité sociale en tant qu'employeur à travers un certain nombre de chartes	La charte d'engagement visant à promouvoir l'égalité professionnelle et à agir contre les discriminations	3ème volet :			
			* Egalité et diversité sociale et ethnique			
			* Liberté philosophique, politique et religieuse dans un cadre laïc et républicain			
			* Egalité quel que soit l'âge de l'agent			
			* Egalité quelle que soit l'orientation sexuelle			
			* Projection du film « Le plafond de verre »			
	La Charte des relations de travail	Elle combat notamment les discriminations, le harcèlement moral et/ou sexuel, ainsi que les agressions physiques	Commission d'analyse des situations de souffrance au travail mise en place			
				Une responsabilité sociale en tant qu'employeur par l'intermédiaire de dispositifs de soutien	Les prestations d'action sociale	Un fonds de solidarité
						Un soutien aux événements familiaux
	Aides à l'installation					
	Octroi de prêts immobiliers à taux bonifié					
	Réservation de logements sociaux pour les agents de la Région					
	Allocation forfaitaire de garde de jeunes enfants					
	Aides aux séjours d'enfants					
	Aide exceptionnelle aux vacances en famille					
	Dispositif de chèques vacances					
	Aide à la restauration					
	Prime à l'achat de véhicules propres					
	Allocation de départ en retraite					

N°	Indicateurs
6	
197	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	* montant moyen des prestations sociales versées par agent/an [1.5]
15	
16	
17	
18	
19	
248	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité sociale	Une responsabilité sociale en tant qu'employeur par l'intermédiaire de dispositifs de soutien	La lutte contre la précarité	Limitation du recours à l'emploi temporaire
			Création d'une équipe de six agents titulaires pour assurer les remplacements longs dans les services
			Titularisation d'agents techniques régionaux sous statut précaire
	Une responsabilité sociale en tant qu'employeur par le biais de services, programmes et actions d'accompagnement	Le programme de soutien aux projets solidaires menés par les agents	Le programme de soutien aux projets solidaires menés par les agents
			Recrutement de médecins coordonnateurs de prévention
		La création d'un service de médecine de prévention et de médecine professionnelle, la prévention des risques et le recrutement d'une assistante sociale	↓ Vaccination contre la grippe des agents volontaires
			Recrutement de chargés de prévention santé et sécurité au travail (SST)
			Recrutement d'assistantes sociales
		Les actions dans le domaine linguistique	Une formation aux langues régionales
			Prise en compte du bilinguisme dans la communication de la Région
			Rubrique « J'apprends le breton » sur Kelenn
		L'association Omnisport	Le soutien à l'association Omnisport des agents de la Région
		Une responsabilité sociale renforcée par le plan de formation, très innovant en matière de développement durable	Le plan de formation des agents et des élus
	Une formation générale aux problématiques du développement durable		
	Des formations spécifiques pour différents services régionaux (lycées, affaires générales, marchés publics...)		
	Une formation à l'intention des élus sur l'intégration du développement durable dans la commande publique		
	Définition des emplois de cadres titulaires du « Pack encadrement »		
	Un nouveau plan de formation à l'automne 2010		
	Expositions ("Rennes + 6°", Banc du développement durable...) et cycle de conférences (J-M Pelt, PEKEA...)		
	Cycle de formation dédié à la connaissance de la Bretagne		

N°	Indicateurs
20	
21	* pourcentage de postes occupés par des CDD de moins d'un an [1.6]
22	
23	
24	* nombre d'agents ayant bénéficié du programme de soutien aux projets solidaires [1.7]
198	
25	
26	
27	
28	* nombre de formations au breton programmées et bénéficiaires / an [1.8]
199	* pourcentage de documents publiés par la Région faisant une place à la langue bretonne [1.9]
29	* nombre d'adhérents et nombre de manifestations sportives auxquelles participe l'association Omnisport [1.10]
30	* nombre de référents Agenda 21 [1.11]
31	* budget et nombre de jours de formation [1.12] * nombre d'agents des services centraux formés aux problématiques de développement durable [1.13]
32	
33	
249	
250	
34	
200	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité sociale	Une responsabilité sociale renforcée par le plan de formation, très innovant en matière de développement durable	Le plan de formation des agents et des élus	Cycle de formation dédié à la biodiversité bretonne
			Une formation à la langue des signes
			Assistance, par des traducteurs adaptés, des agents souffrant de handicap suivant une formation
			Formation «Chargé d'intervention » (ex « Sauveteur-secouriste du travail » et « Equipier incendie »)
	Et dans les lycées?	La formation des agents techniques régionaux	De nombreuses formations spécifiques
			Dispositif Perzhded
		Les différents moyens pédagogiques d'éducation et de sensibilisation au développement durable	Le dispositif Karta
			Réunions de mutualisation autour de l'Agenda 21
			Le Conseil régional des Jeunes
			Exposition des affiches « Et toi, tu fais quoi pour ta planète ? » réalisées par la Conseil régional des Jeunes
		Projet Nijal	
		L'accessibilité des locaux aux personnes handicapées	Un diagnostic d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées

N°	Indicateurs
251	
35	
36	
201 et 202	* nombre d'agents chargés d'intervention [1.14] * nombre de jours de formation à la sécurité par agent / an [1.15]
37	* nombre d'agents techniques régionaux participant à au moins une formation / an [1.16]
252	
38	* % de lycées impliqués et nombre d'actions soutenues dans le cadre du dispositif Karta [1.17]
203	
39	* taux de présence des jeunes élus et des établissements représentés au CRJ * nombre de réunions [1.18]
204	
253	
254	

Les chiffres clés

Au 31.12.2009 :

Nombre d'agents : 3 684,
dont :

- 862 en services centraux (tous statuts) ;
- et 2 822 agents des services techniques travaillant dans les EPLE (y compris temporaires).

Répartition des agents homme-femme par catégorie (hors agents temporaires des lycées) :

- Catégorie A : 335, dont 52,85 % de femmes
- Catégorie B : 189, dont 64,55 % de femmes
- Catégorie C : 3 160, dont 55,92 % de femmes

Le pourcentage de femmes par rapport au total des agents est de 64,81 % dans les services centraux et 52,92 % chez les ATR, soit 56,11 % sur l'ensemble.

Le pourcentage de postes actuellement occupés par des travailleurs handicapés est de 5,34 % (déclaration FIPHP).

1

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé le dispositif légal sanctionnant financièrement le non respect de l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés pour les employeurs de plus de 20 salariés. Depuis, les structures publiques qui ne remplissent pas ces conditions sont assujetties à une contribution qu'elles doivent verser au FIPHP. Dans le même temps, ce fonds verse des subventions aux employeurs qui mènent des actions dans le domaine de l'insertion des personnes handicapées et de leur maintien dans l'emploi.

2

La Région Bretagne est la quatrième région française à s'engager dans une telle démarche, après la Bourgogne, l'Auvergne et la Basse-Normandie.

La solidarité est un objectif se déclinant d'une part à travers la politique sociale du logement, les emplois associatifs d'intérêt régional, le dispositif Karta, la gratuité des livres scolaires... d'autre part avec une série d'actions en interne visant un meilleur bien-être individuel au travail pour les agents.

1.1. La responsabilité sociale de la Région est assumée à travers son rôle d'employeur

1.1.1. Elle est formalisée par un certain nombre de chartes...

1.1.1.1. La charte d'engagement visant à promouvoir l'égalité professionnelle et à agir contre les discriminations

Cette Charte, adoptée en 2005, comporte trois volets.

Le premier volet a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs/euses handicapés/ées:

- **Recrutements** : L'objectif de 6 recrutements en moyenne par an est atteint : 12 agents permanents travailleurs handicapés ont été recrutés par contrat (conclu en vertu de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984, permettant aux employeurs publics de recruter des candidats non lauréats de concours sur la base d'un contrat d'un an puis de les titulariser dans leur grade) sur l'année 2009, dont 3 dans les services centraux et 9 agents dans les lycées. Parmi ces 12 agents recrutés, 10 avaient déjà occupé un emploi temporaire au sein de la collectivité. En outre, 27 agents temporaires ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés ont été employés au cours de l'année 2009, soit 2 dans les services centraux (pour une durée de moins de 6 mois) et 25 agents dans les lycées (dont 13 pour une durée d'au moins 6 mois).

L'objectif de la Région est d'atteindre les 6 %¹ de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de ses effectifs (5,34 % en 2010).

- Pour y parvenir, la Région a signé² en novembre 2009 une **convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées** dans laquelle elle s'engage sur des objectifs, six axes prioritaires et 24 actions (cf. *infra*), moyennant un financement de 1,15 million d'euros, dont 650 000 euros accordés par le fonds afin de l'encourager dans ses efforts en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des agents handicapés :

1

193

- **Axe 1 : optimiser la connaissance** des agents en situation de handicap : en recensant les besoins de compensation des agents en situation de handicap, en leur présentant les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre, en étant à l'écoute des besoins et des attentes des agents par la mise en place de groupes de travail¹ visant à favoriser les échanges avec la collectivité...
- **Axe 2 : renforcer la politique de recrutement** des personnes en situation de handicap²: en constituant un réseau de partenaires dans le domaine de l'insertion des personnes handicapées ; en développant le recours aux entreprises adaptées employeuses de personnes en situation de handicap ; en favorisant l'emploi d'apprentis en situation de handicap...
- **Axe 3 : assurer l'accompagnement individualisé** des agents en situation de handicap : les nouveaux arrivants qui le souhaitent seront accueillis par un référent au sein de leur service. Chaque agent bénéficiera d'un suivi individualisé assuré par la chargée du handicap, le déploiement d'un réseau de correspondants handicap dans les différentes directions permettra de faciliter le suivi des aménagements des postes d'un point de vue technique...
- **Axe 4 : sensibiliser, communiquer et former sur le handicap** : formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage à l'accueil d'une personne en situation de handicap, formation des personnels amenés à recevoir des agents en situation de handicap, communication sur les actions de la Région en participant à des salons ou à des événements relatifs à l'emploi et à la thématique du handicap...
- **Axe 5 : améliorer les conditions de travail** des agents en situation de handicap : aménagement des postes de travail des agents en situation de handicap, planification de divers travaux d'accessibilité des locaux, mise à disposition d'interprètes en langue des signes lors de réunions ou de formations...
- **Axe 6 : favoriser le maintien dans l'emploi et veiller au développement des compétences** des agents en situation de handicap : adaptations des postes de travail des agents en situation de restriction d'aptitudes, faciliter l'accès des agents à la formation professionnelle et continue...

1

Un groupe de travail handicap a été créé afin de permettre aux agents en situation de handicap qui le souhaitent de participer à un groupe d'échange sur des thématiques portant sur des sujets pratiques liés au handicap, les aménagements de poste, les aides accordées aux agents en situation de handicap, ou encore le déroulement de carrière.... Cette action débutée en fin d'année 2009 se poursuivra ces trois prochaines années à hauteur de deux rencontres annuelles.

2

La collectivité souhaite favoriser le recrutement de nouveaux agents et d'apprentis en situation de handicap. Elle affirme notamment sa volonté de recruter des personnes handicapées disposant des qualifications recherchées pour occuper des postes de catégorie A et B (les agents régionaux relevant de l'obligation d'emploi étant majoritairement concernés par des postes de catégorie C). Au-delà du partenariat que la Région souhaite nouer avec le réseau Cap Emploi (organismes de placement spécialisés pour les personnes en situation de handicap), la Région envisage de recourir à un marché avec un prestataire spécialisé dans le recrutement de personnes handicapées diplômées pour mettre en œuvre cette action.

- **Une prestation** est également versée depuis 2009 aux travailleurs handicapés déclarés.

- La collectivité s'est en outre dotée de **moyens humains et organisationnels supplémentaires** pour mettre en œuvre sa politique handicap :
 - Un comité de pilotage handicap définit et valide les actions menées ; 243
 - Le groupe technique handicap suit la situation des travailleurs handicapés (aménagement des postes, travaux,...) ; 244
 - Le groupe contact ressources humaines met en place des procédures communes aux services ; 245
 - La création d'un poste de chargé du handicap a été décidée afin de mettre en œuvre ce plan d'actions mais également pour permettre aux agents en situation de handicap d'avoir un interlocuteur référent se tenant à leur disposition. 246

- **Accessibilité des locaux** : la Région s'est donnée pour objectif, de rendre accessibles à tous les handicaps, les locaux dont elle est occupante – conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. **Un audit important** prenant en compte tous les types de handicap a été mené en 2009 afin de mettre en place un programme de travaux qui débutera en 2010. Les premiers aménagements auront trait au handicap avec la mise en place de boucles audio et d'alertes auditives pour les malentendants dans tous les bâtiments. Un diagnostic d'accessibilité a également été mené pour les établissements d'enseignement en 2009 afin de recenser les différents aménagements nécessaires et les priorités en termes d'investissement. 2

Le deuxième volet, mis en œuvre en mars 2008, concerne l'égalité professionnelle femme-homme :

Ce plan propose des mesures concrètes pour agir en faveur de la parité des recrutements ; l'égalité salariale ; l'accès des femmes aux responsabilités ; la mobilité, la promotion, et le déroulement de la carrière ; l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et temps de travail ; la prévention des situations de souffrance. Ces mesures vont prochainement aboutir à la **définition concrète d'un plan d'actions**. 4

Ce second volet prévoit également des mesures relatives aux personnes transgenres, ce qui constitue une avancée pour ce type de document. Le principe de non discrimination est affirmé. 5

Dans ce domaine, la Région ne mène pas de politique dite active, notamment en matière de recrutement, mais communique néanmoins auprès des associations afin de les informer des dispositions bienveillantes qu'elle a prises dans ce domaine.

247

Parallèlement, la Région sera candidate afin d'obtenir la « **labellisation Egalité Professionnelle** »¹, témoignage de l'engagement des organismes et de la mise en place d'actions concrètes en matière d'égalité liée au genre, dans le domaine professionnel.

Le troisième volet de la charte est encore en chantier :

Quatre priorités ont été ciblées : l'action pour garantir l'égalité de traitement à tous les âges de la vie ; la promotion de l'égalité et de la diversité ethnique et sociale des recrutements et des carrières ; l'action pour garantir la liberté de conscience et de religion dans un cadre laïc et républicain ; le droit à l'orientation sexuelle de son choix. L'une des premières actions dans ce domaine devrait consister, courant 2010, en la mise en place d'un **comité de pilotage chargé de la réflexion relative à la diversité ethnique et sociale**.

6

1.1.1.2. La Charte des relations de travail

1.1.2. Elle est appuyée par divers dispositifs de soutien...

1.1.2.1. Les prestations d'action sociale

Les aides au logement ont évolué. Ainsi, les montants maximums accordés dans le cadre de l'aide à l'installation ont été revalorisés² pour tenir compte de l'évolution du prix des loyers. Les dépenses couvertes sont étendues aux frais d'agence et de notaire.

Le prêt à l'installation est supprimé. En effet, les agents publics ont désormais accès au dispositif « Avance Locapass », proposé par les organismes d'Action Logement, qui fonctionne comme la prestation que proposait la Région.

11

De nouvelles conditions sont définies pour accéder à la majoration de 2000 euros du prêt immobilier à taux bonifié³.

12

La Région attribue également une autre prestation : il s'agit d'une **allocation de départ à la retraite**, d'un montant de 300 euros, versée aux agents permanents, quelle que soit la tranche de barème social dans laquelle ils se trouvent, à l'occasion de leur départ à la retraite sous la forme de titres cadeaux.

248

1

En obtenant ce label, les bénéficiaires :

- portent l'image d'un organisme socialement engagé ;
- facilitent et accompagnent le dialogue social grâce à un thème partagé par tous et apprécié des partenaires sociaux ;
- poursuivent ou initient une démarche de développement durable sur le volet social ;
- progressent en matière de ressources humaines en appliquant des principes d'amélioration continue.

2

Pour les gents en tranche 1, ce montant est porté à 645 euros et à 430 euros pour les agents situés en tranche 2.

3

La majoration pourra être accordée :

- pour une opération d'acquisition rénovation, si l'agent bénéficie de l'éco-prêt à taux zéro ;
- soit pour la construction, soit pour l'achat d'un logement neuf, soit en cas de vente en l'état futur d'achèvement, si le projet est éligible à la majoration des avances remboursables, sans intérêt, réservée aux logements au niveau élevé de performance énergétique, et répondant aux normes du label « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 ».

Par ailleurs, la Région pourrait prochainement (dans l'éventualité de la parution du décret afférant), avoir la possibilité de mettre en concurrence différentes mutuelles afin de retenir des offres propres en matière de prévoyance.

1.1.2.2. La lutte contre la précarité

L'intégration des agents non titulaires¹ retenus en 2009 (140 personnes) s'est poursuivie au fil des postes qui se sont libérés.

22

Une nouvelle campagne de déprécarisation aura lieu en 2010.

1.1.3. ...et également par le biais de services, programmes et actions d'accompagnement

1.1.3.1. Le programme de soutien aux projets solidaires menés par les agents

En 2009, la commission d'action sociale a rendu un avis favorable pour les projets de trois agents, devant partir en 2009-2010 dans le cadre des associations « CREEVIE » (Centre de rééducation et d'éveil à la vie : aide aux personnes à déficience visuelle à Madagascar), « HED » (Humanitaire Energie Développement : actions de formation sur les énergies renouvelables au Cap-Vert) et « Les blouses roses » (soutien aux personnes du service Hématologie pédiatrique de l'Hôpital Sud de Rennes).

23

1.1.3.2. La création d'un service de médecine de prévention et de médecine professionnelle, la prévention des risques et le recrutement d'assistantes sociales

La Région a recruté un troisième médecin coordonnateur de prévention afin de coordonner l'action des médecins intervenant dans le cadre des conventions avec les Centres de Gestion bretons.

24

La Région a également recruté une seconde assistante sociale, plus particulièrement chargée de la mise en place d'un groupe de travail visant à aider certains agents dans l'élaboration et le maintien de l'équilibre d'un budget familial, pour assurer la prévention. Dans le domaine des violences faites aux femmes, elle est en outre chargée de la communication spécifique à mettre en œuvre auprès des agent(e)s concerné(e)s.

26

L'opération de vaccination contre la grippe, à destination des agents volontaires, n'ayant pu être mise en œuvre à l'automne 2009, sera proposée dès l'automne 2010.

198

1.1.3.3. Les actions dans le domaine linguistique

1

Ces agents sont recrutés pour assurer le remplacement sur des postes vacants ou des suppléances, souvent après des années d'emplois précaires au sein de l'Education Nationale. Les agents techniques régionaux dans les lycées comptaient auparavant environ 350 personnes sous statut précaire et 102 d'entre elles avaient déjà été titularisées entre 2007 (50) et 2008 (52). Un total de plus de 200 agents, très majoritairement des femmes, sont ainsi désormais soustraites à une condition précaire.

1.1.3.4. Le soutien à l'association Omnisport des agents de la Région

29

L'association Omnisport des agents de la Région Bretagne, composée désormais de quatre sections (voile, foot en salle, course à pied et badminton depuis 2010), compte actuellement une cinquantaine d'adhérents. Le fait le plus marquant de l'année 2009 concerne la participation de la section course à pied au marathon de New-York.

1.2. La responsabilité sociale de la Région sera renforcée par le plan de formation général des agents et des élus, très innovant en matière de développement durable

Une modification de la Charte de la Formation est intervenue en 2009 permettant de redéfinir les fonctions d'encadrement dans les services régionaux. Ont ainsi été clarifiées les missions d'encadrement hiérarchique et les responsabilités afférentes. Les emplois de cadres titulaires du « **Pack encadrement** » sont désormais déterminés par arrêté du Président du Conseil régional et éligibles à la nouvelle bonification indiciaire encadrement.

249

Un **nouveau plan de formation** sera défini à l'automne 2010 afin de permettre notamment à l'ensemble des agents d'acquérir la connaissance suffisante des politiques régionales et transversales. Les conférences, co-organisées les années passées par la Mission Agenda 21, seront par ailleurs transformées en journées de formation.

250

En effet, depuis 2006, de nombreux conférences, expositions et événements sont organisés : en 2010, 3 conférences sont organisées dans le cadre d'un cycle dédié à la **biodiversité bretonne**¹, ainsi qu'une exposition² et une ballade à la découverte des richesses du parc de Patton (diversité faunistique et floristique) et la projection du film « Océans » de Jacques Perrin, soutenu par la Région.

251

En 2009, il a été décidé après accord du Comité Hygiène et Sécurité, de fusionner la mission de sauveteur secouriste du travail (SST) et d'équiper incendie pour ainsi créer la fonction de « chargé d'intervention », ainsi à même d'intervenir sur toutes situations en cas d'urgence.

201

202

1

La biodiversité est à l'honneur en 2010 à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité. Les conférences auront pour thèmes successifs la richesse de la Bretagne sur le plan ornithologique, les « animaux qui font peur » (serpents, chauve-souris, araignées,...) ou encore le patrimoine du sol breton (spécificités géologiques et richesse en matière de paysages). Elles sont destinées à mieux diffuser et à faire partager les objectifs de connaissance et de préservation de la biodiversité bretonne. En effet, si la protection de la nature est une responsabilité politique majeure, elle relève aussi beaucoup des comportements individuels.

2

Il s'agit d'une exposition consacrée à la biodiversité littorale, élaborée par le Syndicat mixte Grand Site de Gâvres Quiberon dont la Région est co-financier, dans le cadre du projet européen Life Nature. Cette exposition permet de découvrir les paysages, les milieux, les espèces végétales et animales emblématiques, ainsi que les menaces qui pèsent sur l'état de conservation de ces milieux.

1.3. Et dans les lycées ?

1.3.1. L'intégration du développement durable dans les lycées au travers du plan de formation des agents techniques régionaux

Pour favoriser l'égalité par le recrutement et conformément à son engagement de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la qualité de l'emploi en direction de ses agents-es, la Région a mis en œuvre, dans le cadre du **dispositif Perzhded**¹, des formations longues pour les femmes assurant le service général dans les lycées afin qu'elles obtiennent un titre professionnel de niveau V et qu'elles puissent évoluer sur des métiers très masculins (plomberie, électricité, cuisine et espaces verts).

252

1.3.2. Les différents moyens pédagogiques d'éducation et de sensibilisation au développement durable mis en place au sein des établissements scolaires

93,67 % des établissements adhèrent désormais au dispositif **Karta** Bretagne (pour 91,14% en 2008-2009) et le nombre d'actions soutenues par la Région au titre de l'axe « Développement durable et Agenda 21 » est passé à 305 pour 2009-2010, pour un montant de 385 000 €.

38

Dans le cadre du **projet Nijal** (envol), une action est actuellement testée sur quelques lycées expérimentaux afin d'y mener une réflexion transversale globale d'Agenda 21 de lycée.

253

1.3.3. L'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap

L'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap participe de la volonté de la Région de garantir l'égal accès aux droits et les mêmes chances de réussite sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le **diagnostic accessibilité** des locaux aux personnes handicapées lancé en 2009 se poursuit en 2010.

254

1

Perzhded : une formation assurée dans les centres AFPA ; un accompagnement psychologique, médical, social et administratif ; une assurance d'obtenir un débouché dans la spécialité dans un EPLE ; un titre permettant de passer les concours d'encadrement ; une promotion accélérée au grade supérieur ; un outil en faveur de la mixité des équipes.



La Région socialement responsable :

catalogue des
indicateurs

1.1 Pourcentage de postes occupés par des personnes souffrant de handicap

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés à trouver un emploi. Ainsi, en France, en 2008, alors que le taux d'activité des 15-64 ans s'élevait à 70%, le taux d'activité des personnes handicapées n'était que de 44% (Source AGEFIPH - 2008).

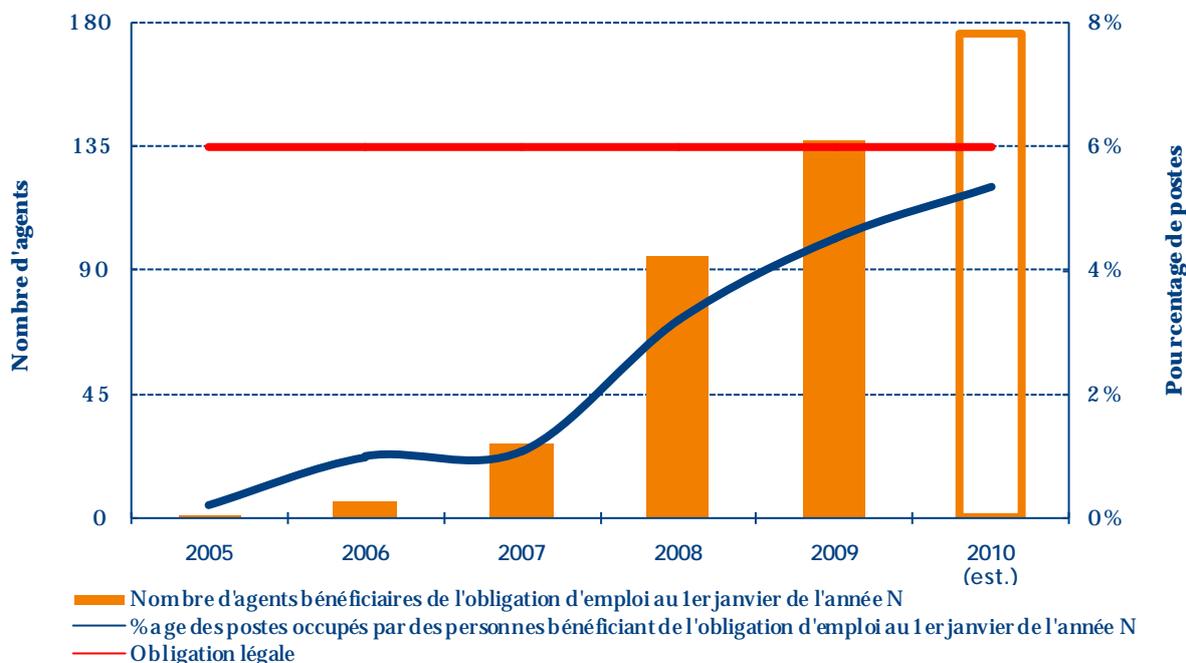
Pour tenir compte de ces difficultés, la Région a adopté, dès 2005, une Charte d'engagement relative à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, dont le premier volet est consacré à l'insertion professionnelle des travailleurs/euses handicapés/ées et vise à intégrer cette préoccupation dans la stratégie de recrutement de l'institution régionale.

Par ailleurs, la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins vingt agents à temps plein ou leur équivalent, de réserver 6% de ces emplois aux travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur dénombre les agents de la Région qui bénéficient de l'obligation d'emploi, en vertu de l'article L.323-3 du Code du travail, du fait de leur handicap ou de leur état de santé.

Pourcentage des postes occupés par des personnes souffrant de handicap



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques

Périodicité : Annuelle

Année de départ : 2006

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi recensés}}{\text{Nombre total d'agents (sur la base de la typologie FIPHFP)}}$$

Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet de comparer les recrutements effectifs ainsi que l'effort d'accompagnement des agents concernés vers la reconnaissance comme travailleurs/euses handicapés/ées par rapport aux objectifs fixés.

Il s'agit de veiller à ce que la politique visant à favoriser l'insertion des travailleurs/euses handicapés/ées soit efficacement intégrée dans la stratégie de recrutement de l'institution régionale.

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (est.)
<i>Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année N</i>	1	6	27	95	137	176
<i>Effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année N</i>	451	603	2 510	2 987	3 031	3 298
<i>%age des postes occupés par des personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année N</i>	0,22%	1,00%	1,08%	3,18%	4,52%	5,34%
<i>Obligation légale</i>	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%

Éléments d'évaluation

En conventionnant avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique en octobre 2009, la Région s'est fixée un objectif progressif de recrutement de 10 bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour 2010, 15 en 2011 et 20 en 2012 (soit en moyenne sur les trois années de conventionnement, 15 recrutements par an).

La politique d'accompagnement des agents concernés vers la reconnaissance comme travailleurs/euses handicapés/ées a par ailleurs permis d'atteindre très rapidement un niveau proche des 6 % légaux.

L'objectif de la Région est de veiller à la diversité du recrutement des travailleurs/euses handicapés/ées (rééquilibrage vers les catégories A et B) et de lutter activement pour l'accès à l'emploi des personnes plus susceptibles d'avoir été confrontées à des discriminations à l'embauche (personnes handicapées de naissance, présentant des maladies évolutives...).

1.2 Locaux accessibles aux personnes présentant un handicap

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

L'inaccessibilité est considérée par les personnes handicapées comme la première des discriminations (Source : sondage IFOP, mai 2007). Afin de lutter contre cette discrimination, la loi du 11 février 2005 a étendu l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue sans rupture, quel que soit le handicap. Cette loi dispose que les établissements recevant du public (ERP) existants devront répondre aux exigences relatives à l'accessibilité pour tous, en 2015.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur vise à comptabiliser le nombre de bâtiments administratifs affectés aux services centraux de la Région accessibles aux personnes présentant un handicap.

Locaux accessibles aux personnes présentant un handicap

Nom du site	Qualité juridique	Surface utile brute en m ²	Nbre de postes occupés				
				Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap intellectuel
BON PASTEUR	Propriétaire	906		0%	23%	66%	30%
COURCY	Propriétaire	838	6	25%	24%	89%	60%
Salle des assemblées	Propriétaire	1 272		0%	34%	71%	41%
CESR	Propriétaire	700	15	22%	22%	48%	46%
FRANZ HELLER	Locataire	597	21	20%	25%	48%	47%
PATTON (Hôtel de Région)	Propriétaire	13 795	376	24%	8%	32%	23%
BEAUREGARD	Locataire	3 587	177	14%	23%	56%	26%
LONGS CHAMPS	Locataire	2 147	74	37%	20%	57%	47%
LA ROBIQUETTE	Locataire	2 957	87	10%	27%	46%	34%
POINT REGION BREST	Locataire	392	8	22%	45%	70%	65%
POINT REGION RENNES	Locataire	70	4	44%	67%	74%	88%
POINT REGION SAINT-BRIEUC	Propriétaire	194	6	46%	84%	73%	86%
POINT REGION VANNES	Locataire	325	8	Non traité pour le moment			
PORT DE BREST (ensemble)	Propriétaire	1 047	15	20%	61%	73%	61%
PORT DE LORIENT (ensemble)	Propriétaire		17	44%	24%	49%	59%
PORT DE SAINT MALO (bureaux)	Propriétaire		33	24%	41%	45%	47%
MAISON DE LA BRETAGNE	Locataire	584	4	48%	36%	66%	55%
MAISON DE LA B. - Vitrine	Locataire	65		0%	25%	100%	25%

Les principaux besoins des usagers sont satisfaits. Les lieux et services sont accessibles.

Certains besoins ne sont pas satisfaits, ce qui engendre une rupture dans la continuité de la chaîne de déplacement et de participation.

Le site ou le bâtiment est peu accessible. Plusieurs besoins des usagers sont non satisfaits.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2009

Modalités d'interprétation

La Région s'est donnée pour objectif de **rendre accessibles à tous les handicaps l'ensemble des locaux** dont elle est occupante **avant 2015** - conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Afin de satisfaire cet objectif, un **audit « accessibilité handicapés »** a été réalisé en 2009 présentant ainsi le niveau d'accessibilité des bâtiments de la Région par type de handicap.

A l'issue de ce diagnostic, une phase d'arbitrage va permettre de **déterminer les actions prioritaires** et déterminer ainsi le plan d'action à mettre en œuvre. Les travaux et opérations successives permettront ainsi d'améliorer les conditions d'accueil et de circulation au sein de nos sites. Les taux d'accessibilité seront ainsi revus chaque année au regard des actions réalisées.

Éléments d'évaluation

L'objectif est que la **majeure partie des bâtiments atteigne la zone « verte »** du tableau ci-contre afin de satisfaire les principaux besoins des usagers en rendant les lieux et les services accessibles à tous.

1.3 Taux de féminisation de la collectivité régionale

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

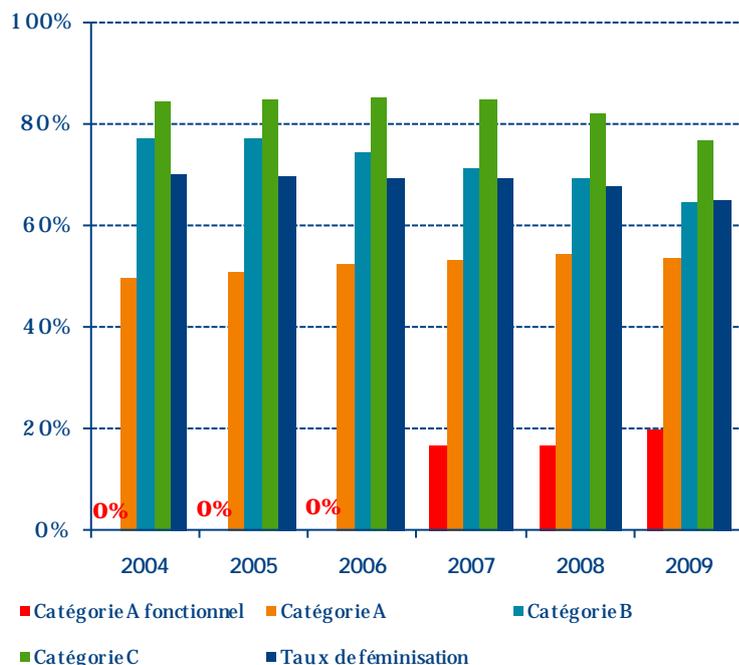
Si globalement le taux de féminisation dans la fonction publique territoriale est élevé (près de 60%), leur représentation varie selon le niveau hiérarchique et les filières. Ainsi, les femmes sont très largement minoritaires dans les emplois fonctionnels, qui correspondent aux emplois les plus élevés (16% en 2004- Source Observatoire de la Fonction Publique territoriale).

Aussi, dans le cadre de la Charte d'engagement relative à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, la Région a adopté en 2007 un volet consacré à l'égalité professionnelle femme-homme.

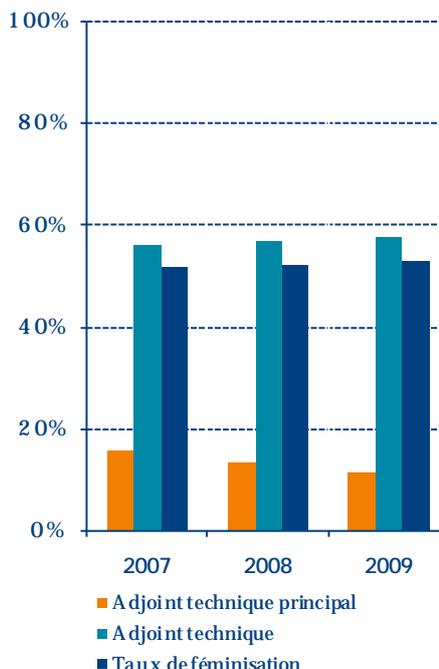
Définition de l'indicateur

- Pour les agents des services centraux de la Région, le taux de féminisation sera présenté globalement et comparé aux taux par catégorie et pour les emplois fonctionnels.
- Pour les agents techniques des lycées, étant tous de catégorie C, le taux sera présenté en distinguant les adjoints techniques principaux, qui sont spécialisés ou affectés à des tâches d'encadrement, et les adjoints techniques. La mesure ne porte pas sur les agents techniques régionaux temporaires, pour lesquels les données ne sont pas encore disponibles.

Taux de féminisation dans les services centraux de la Région



Taux de féminisation parmi les agents techniques régionaux (hors temporaires)



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Recrutement, gestion des effectifs et des emplois
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2004

Mode de calcul :	$\frac{\text{Nombre d'agents femmes}}{\text{Nombre total d'agents}}$
------------------	--

Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet de mesurer la mixité dans les recrutements de la Région. Pour l'apprécier, il faudra se référer à l'usage selon lequel **en deçà d'une représentation de 30% de femmes ou d'hommes dans un métier, celui-ci est considéré comme sexué** et doit alors faire l'objet de mesures volontaires de rééquilibrage.

Les postes de direction (« catégorie A fonctionnel » pour les services centraux et « adjoint technique principal » pour les agents techniques des lycées) apparaissent fortement masculinisés ; tandis que les postes d'exécution (catégorie C) sont essentiellement féminins. Si la tendance est à un lent rééquilibrage dans les services centraux, celle relative aux agents techniques est au maintien de ces écarts.

Données sources

Services centraux		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Catégorie A fonctionnel	Femme	0	0	0	1	1	1
	Homme	5	5	5	5	5	4
	Taux de féminisation	0%	0%	0%	17%	17%	20%
Catégorie A	Femme	81	105	132	140	161	175
	Homme	82	102	121	124	136	153
	Taux de féminisation	50%	51%	52%	53%	54%	53%
Catégorie B	Femme	67	77	80	105	113	122
	Homme	20	23	28	43	50	67
	Taux de féminisation	77%	77%	74%	71%	69%	65%
Catégorie c	Femme	182	195	222	226	231	262
	Homme	34	35	39	40	50	80
	Taux de féminisation	84%	85%	85%	85%	82%	77%
Taux de féminisation		70%	70%	69%	69%	68%	65%
Agents techniques régionaux (hors temp.)		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Adjoint technique principal	Femme				31	32	28
	Homme				165	205	214
	Taux de féminisation				16%	14%	12%
Adjoint technique	Femme			20	895	1 106	1 222
	Homme			2	708	847	898
	Taux de féminisation			91%	56%	57%	58%
Taux de féminisation				91%	51%	52%	53%
Taux de féminisation global		70%	70%	70%	56%	56%	56%

Éléments d'évaluation

Le statut d'adjoint technique principal exige une spécialité qui relève, pour la majeure partie, des métiers du bâtiment. Afin que les femmes puissent prétendre plus facilement au statut d'adjoint technique principal, la Région doit poursuivre les efforts entrepris pour orienter les femmes vers l'acquisition de ces savoir-faire à travers les dispositifs de formation ou l'avancement des carrières sur des postes impliquant de telles spécialités.

1.4 Etat d'avancement du plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois de l'encadrement supérieur

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

Dans le cadre de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il est prévu qu'une négociation soit conduite entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales afin de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion et de mobilité.

L'autorité territoriale a arrêté un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale, qui a été soumis au comité technique paritaire.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur ponctuel vise à rendre compte de l'aboutissement d'une démarche de concertation pour l'adoption d'un tel plan.

Adoption du second volet de la Charte d'engagement visant à garantir l'égalité professionnelle et à lutter contre les discriminations : présentation des grandes étapes

1) Diagnostic initial :

La rédaction du second volet de cette charte, intitulé "Garantir l'égalité professionnelle femme-homme à la Région Bretagne" a nécessité au préalable un important travail d'analyse afin d'avoir une juste perception des situations respectives d'emploi des agents femmes et hommes de la Région.

2) Rédaction du pré-projet :

Sur la base de ce diagnostic, un pré-projet a été élaboré par l'Administration.

3) Concertation :

Entre mai et juin 2007, le pré-projet a été soumis aux organisations syndicales par la voie de la concertation. Cette démarche, menée sous l'autorité du Directeur général des Services et de la Vice-présidente en charge de l'égalité professionnelle, a ainsi permis de recevoir à deux reprises chaque organisation syndicale avant la présentation du projet définitif en Comité technique paritaire central. En septembre, le Comité a rendu un avis favorable unanime.

4) Adoption :

Par volonté d'associer le plus grand nombre à la mise en place de cette Charte, le second volet a ensuite été soumis à l'assemblée délibérante, lors de la session des 13 et 14 décembre, autorisant le Président à la signer. L'assemblée l'a adoptée à l'unanimité.

Les orientations et le plan d'actions du second volet de la Charte d'engagement visant à garantir l'égalité professionnelle et à lutter contre les discriminations

Dix grandes orientations ont été retenues dans le cadre de la Charte :

- **Révéler les inégalités ou les déséquilibres entre les femmes et les hommes ;**
- **Affirmer une volonté, favoriser l'engagement de toutes et tous ;**
- **Organiser l'information et la formation ;**
- **Agir pour la mixité, la diversité et la parité des recrutements ;**
- **Accompagner la mobilité, la promotion, le déroulement de carrière ;**
- **Agir pour l'accès des femmes aux responsabilités et pour l'égalité salariale ;**
- **Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle par la gestion des temps, et l'organisation du temps de travail ;**
- **Améliorer les conditions de travail et prévenir les situations de souffrance ;**
- **Services aux agents (es) ;**
- **Précisions relatives aux personnes transgenres.**

Sur la base de ces orientations, un plan d'actions avait été adopté. Parmi les actions envisagées, on peut citer :

- l'inscription, dans les plans de formation des services, de formations à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ;
- la sensibilisation des jurys de recrutement au respect des règles et objectifs de la Charte et l'incitation à la mixité des jurys ;
- la mise en place de mesures visant à favoriser la mobilité d'agents du sexe le moins représenté vers un métier « sexué » dès lors qu'ils peuvent y prétendre ;
- la prise en compte des vacances scolaires dans l'établissement du calendrier de préparation des réunions des assemblées et de la Commission permanente ;
- la mise en œuvre de dispositifs d'aide à la garde d'enfants et de soutien à l'usage des transports en commun ;
- la formation des adjoints techniques des établissements d'enseignement polyvalents – majoritairement des femmes – à des certifications de niveau V en installations sanitaires et thermiques, compétences jusqu'alors détenues essentiellement par des hommes ;
- l'engagement de la Région à développer un projet de crèche interentreprises avec les autres employeurs qui s'implanteront sur la ZAC de la Courrouze, lieu de la construction du nouvel Hôtel de Région.

Depuis l'adoption du deuxième volet de la Charte, la plupart des dispositifs prévus dans le plan d'action, ont pu être mis en place :

- **Deux formations à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes** ont été inscrites au plan de formation : une formation "Égalité femmes/hommes dans les politiques publiques" pour les agents des services et une formation "Atelier de sensibilisation à l'Égalité des droits entre les femmes et les hommes" pour les agents des lycées. Les sessions devraient être organisées en 2010.
- **Dans l'élaboration des calendriers de préparation des réunions des assemblées et de la Commission permanente**, les vacances scolaires ont été prises en compte afin de permettre aux agents de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

- **Des prestations d'aide à la garde des enfants et de soutien à l'usage des transports en commun** sont accessibles aux agents des services, ainsi qu'aux agents affectés en établissements scolaires :
 - pour 2008, 173 bénéficiaires de la prestation garde d'enfants et 184 pour 2009 ;
 - pour 2008, 152 bénéficiaires de la prestation aide aux transports en commun et 190 en 2009.
- **Le dispositif de formation PERZHDED a permis à plusieurs femmes d'obtenir des formations de niveau V :**
 - en 2008-2009, une femme (sur treize stagiaires) a été formée au métier d'installateur sanitaire et thermique ;
 - en 2009-2010, une femme (sur quatre stagiaires) a été formée au métier d'électricien ;
 - en 2010-2011, quatre femmes (sur cinq stagiaires) seront formées au métier de la cuisine.
- Dans l'attente d'une éventuelle installation de l'Hôtel de Région sur la ZAC de la Courrouze, **une réflexion est menée afin de pouvoir réserver des places au profit des agents de la Région dans des crèches** implantées à Rennes.

Enfin, nous constatons une augmentation de la parité dans l'encadrement et dans l'encadrement supérieur particulièrement. En effet, en catégorie A, les femmes ont rattrapé les hommes qui étaient les plus nombreux jusqu'en 2005. Ainsi, en 2009, celles-ci étaient au nombre de 158 (soit 52%) pour 144 hommes (soit 48%).

Éléments d'évaluation

Les efforts de la Région dans ce domaine peuvent être encore poursuivis et affirmés grâce à **l'obtention du label**, délivré par l'AFNOR, "**égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**", pour lequel la Région présentera sa candidature en 2010.

1.5 Montant moyen des prestations sociales versées par agent et par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région est responsable des conséquences sociales de son fonctionnement et ce notamment en tant qu'employeur. Cette responsabilité se traduit en particulier au travers du régime d'action sociale, régime qui a considérablement évolué depuis 2004. L'objectif de solidarité ainsi poursuivi prend diverses formes : aides sociales ou octroi de prêt à taux zéro ou à taux bonifié.

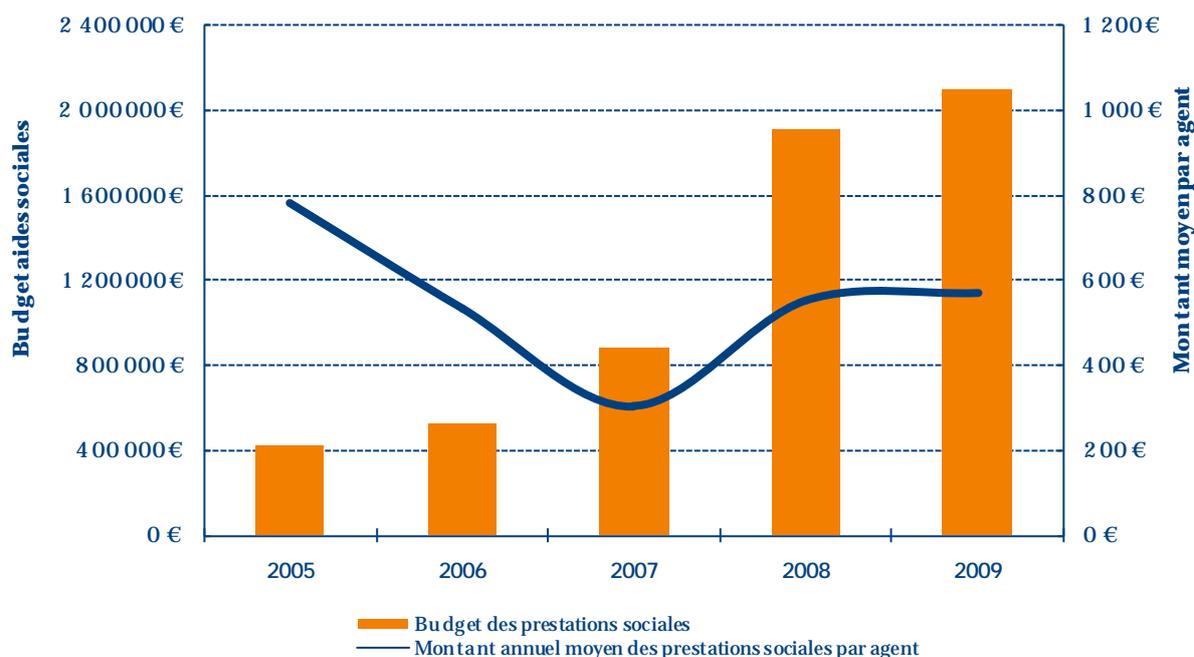
Afin de faciliter l'accès de l'ensemble des agents à ces prestations et dans le but de rationaliser la procédure d'attribution, le dépôt des principales prestations d'action sociale s'effectue désormais par voie dématérialisée, via Lodennañ, application de gestion de Kelenn.

Définition de l'indicateur

Pour calculer cet indicateur, ont été exclus du périmètre des prestations sociales les prêts à taux zéro ou à taux bonifié dans la mesure où ils sont par la suite remboursés par l'agent ; seules sont donc prises en comptes les aides sociales. Le montant moyen des prestations sociales sera mis en relation avec le montant du budget consacré au régime d'action sociale.

Néanmoins, pour avoir une vision exacte du régime d'action sociale, et afin notamment de tenir compte des octrois de prêts à taux zéro ou à taux bonifié, cet indicateur sera complété, pour la paie de décembre, par le décompte des opérations de prestations sociales sur paie et leur répartition en taux en distinguant : d'une part, selon que le bénéficiaire soit un agent des services centraux ou un agent technique régional des lycées ; et d'autre part, selon la nature de la prestation, aide sociale ou prêt.

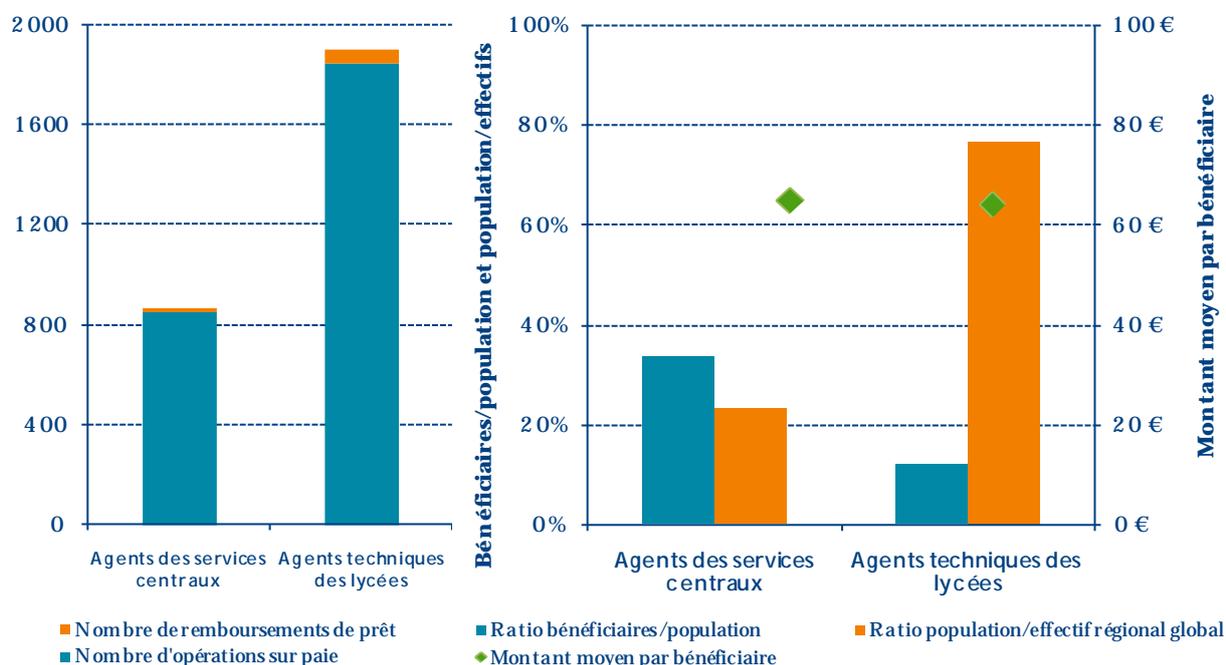
Montant moyen des prestations sociales versées par agent et par an



Prestations sociales sur paie et remboursements de prêt – paie de décembre 2009

Nombre de prestations sociales sur paie et remboursements de prêts

Répartition des prestations sociales sur paie et montant moyen par bénéficiaire



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2005

Mode de calcul :	$\frac{\text{Aides sociales versées (en €)}}{\text{Nombre total d'agents}}$
------------------	---

Modalités d'interprétation

Le premier indicateur permet d'apprécier l'évolution du régime d'action sociale dans le temps, à la fois quant au budget global consacré aux prestations sociales mais aussi quant au montant moyen perçu par agent. Cependant, ces moyennes ne reflètent pas toujours les montants réellement perçus par les bénéficiaires, plus ou moins nombreux selon les critères d'attributions. Ainsi, pour l'allocation forfaitaire de garde de jeunes enfants, si le montant moyen perçu par agent est de 29,90 € en 2009, ce même montant par bénéficiaire est d'environ 658 € en moyenne.

Le second indicateur montre que certaines prestations sur paie (garde d'enfants, aide aux transports en commun...) font moins l'objet de demandes de la part des agents techniques régionaux. Il indique d'autre part que le montant moyen des prestations par bénéficiaire est quasi-identique (de l'ordre d'environ 64 €). Pour l'heure, il n'a été renseigné que concernant la paie de décembre, bulletin choisi comme représentatif des fiches de paie de l'année concernée.

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Budget des prestations sociales</i>	422 794 €	523 249 €	884 687 €	1 906 153 €	2 094 168 €
<i>Montant annuel moyen des prestations sociales par agent</i>	780 €	532 €	303 €	550 €	569 €

Prestations sur paie de décembre (hors aide à la restauration, chèques...)	Agents des services centraux			Agents techniques des lycées		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
<i>Nombre d'opérations sur paie</i>	625	685	848	1524	1569	1840
<i>Nombre de remboursements de prêt</i>	15	19	20	40	57	53
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	NR	NR	288	NR	NR	339
<i>Montant moyen par bénéficiaire</i>	NR	NR	64,90 €	NR	NR	64,07 €
<i>Ratio bénéficiaires/population</i>	NR	NR	33,4%	NR	NR	12,0%
<i>Ratio population/effectif régional global</i>	23,4%	21,5%	23,4%	76,6%	78,5%	76,6%

Éléments d'évaluation

La Région a su maintenir le niveau de ses prestations sociales et en adapter le montant global à la croissance de ses effectifs.

Toutefois, les écarts entre agents des services centraux et agents des lycées, en particulier en ce qui concerne les moindres demandes de ces derniers pour certaines prestations (garde d'enfant, transports...) devront faire l'objet d'un travail d'analyse afin de mieux en comprendre l'origine et de proposer des pistes d'amélioration.

1.6 Pourcentage de postes occupés par des CDD de moins d'un an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région a fait de la lutte contre la précarité de l'emploi une priorité et entend ainsi notamment limiter le recours à l'emploi temporaire.

Pour ce faire, une équipe de six agents titulaires a été mise en place pour assurer les remplacements longs (de plus d'un an) dans les services.

Par ailleurs, toujours dans ce même souci de lutte en faveur de l'emploi durable, la dernière campagne de déprécarisation, initiée en 2008, devrait permettre la titularisation de 121 agents techniques régionaux au cours de l'année 2010.

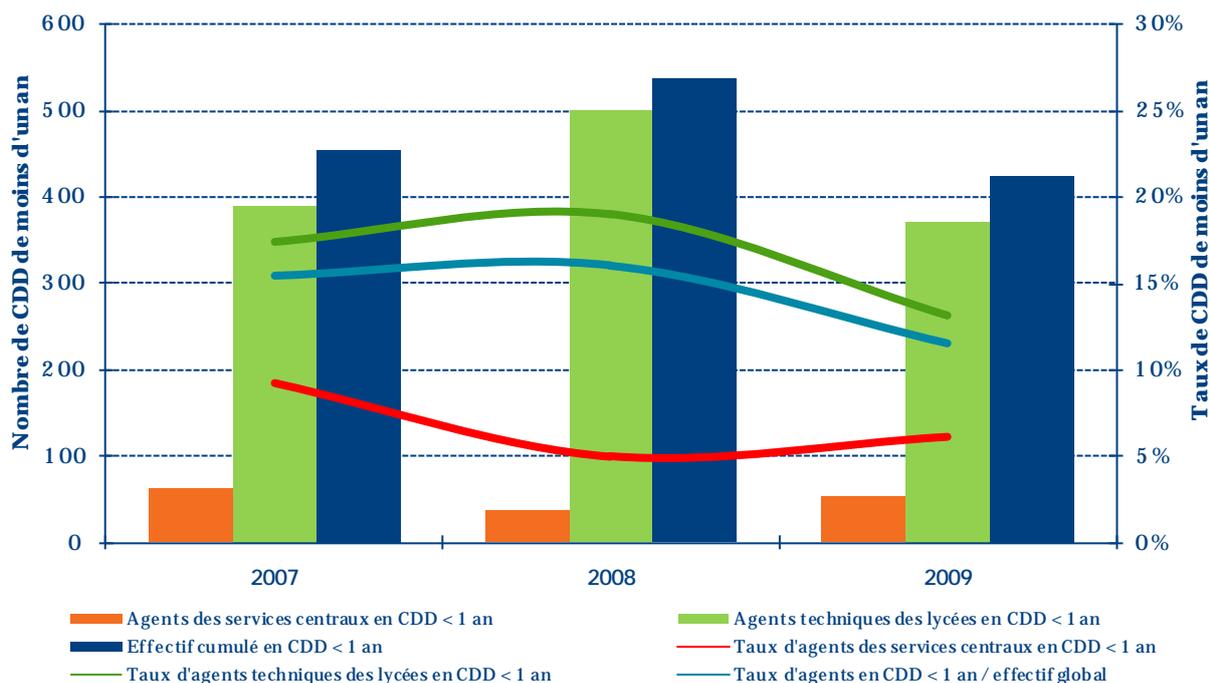
Définition de l'indicateur

Cet indicateur dénombre les agents de la Région engagés sur la base d'un contrat à durée déterminée (CDD).

Cependant, tous ces contractuels ne se trouvent pas dans une même situation de précarité. En effet, la durée d'un CDD est variable et peut s'étendre jusqu'à 3 ans. Aussi, dans le but d'avoir une juste représentation des emplois « temporaires », cet indicateur comptabilisera les agents recrutés pour un CDD d'une durée inférieure à un an, durée au-dessus de laquelle un remplacement est considéré de longue durée.

Cet indicateur sera présenté, d'une part, en distinguant les agents des services centraux des agents techniques des lycées et, d'autre part, au regard de l'ensemble de l'effectif régional.

Nombre et pourcentage de postes occupés par des CDD de moins d'un an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Recrutement, gestion des effectifs et des emplois
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2007

Mode de calcul :	$\frac{\text{Nombre d'agents engagés pour un contrat de moins d'un an}}{\text{Nombre total d'agents}}$
------------------	--

Modalités d'interprétation

Cet indicateur mesure l'évolution dans le temps des postes occupés par des CDD de moins d'un an et vise ainsi à s'assurer de **l'efficacité de la politique menée en matière de lutte contre la précarité**.

Par ailleurs, il serait utile de recenser les personnes recrutées par voie de CDD pour remplacer un agent titulaire absent.

Suite à une forte demande de la part des lycées agricoles et maritimes, le recours à l'emploi temporaire a sensiblement augmenté en 2008.

Données sources

	2007	2008	2009	
<i>Agents des services centraux en CDD < 1 an</i>	63	37	<i>hommes</i>	16
			<i>femmes</i>	37
<i>Agents techniques des lycées en CDD < 1 an</i>	389	518	<i>hommes</i>	110
			<i>femmes</i>	260
<i>Effectif cumulé en CDD < 1 an</i>	452	555	<i>hommes</i>	126
			<i>femmes</i>	297
<i>Taux d'agents des services centraux en CDD < 1 an</i>	9,20%	5,00%	6,15%	
<i>Taux d'agents techniques des lycées en CDD < 1 an</i>	17,40%	19,00%	13,11%	
<i>Taux d'agents en CDD < 1 an / effectif global</i>	15,40%	15,99%	11,48%	

Éléments d'évaluation

Les efforts déjà réalisés dans la titularisation des agents techniques des lycées ont entraîné une nette amélioration de leur situation et doivent être poursuivis. Par ailleurs, le recours aux emplois temporaires s'explique en partie pour des besoins de remplacements d'agents absents. Selon l'importance des congés de maladie parmi ces absences, il pourrait être pertinent de renforcer le rôle joué par les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

1.7 Nombre d'agents ayant bénéficié du programme de soutien aux projets solidaires

Indicateur de suivi

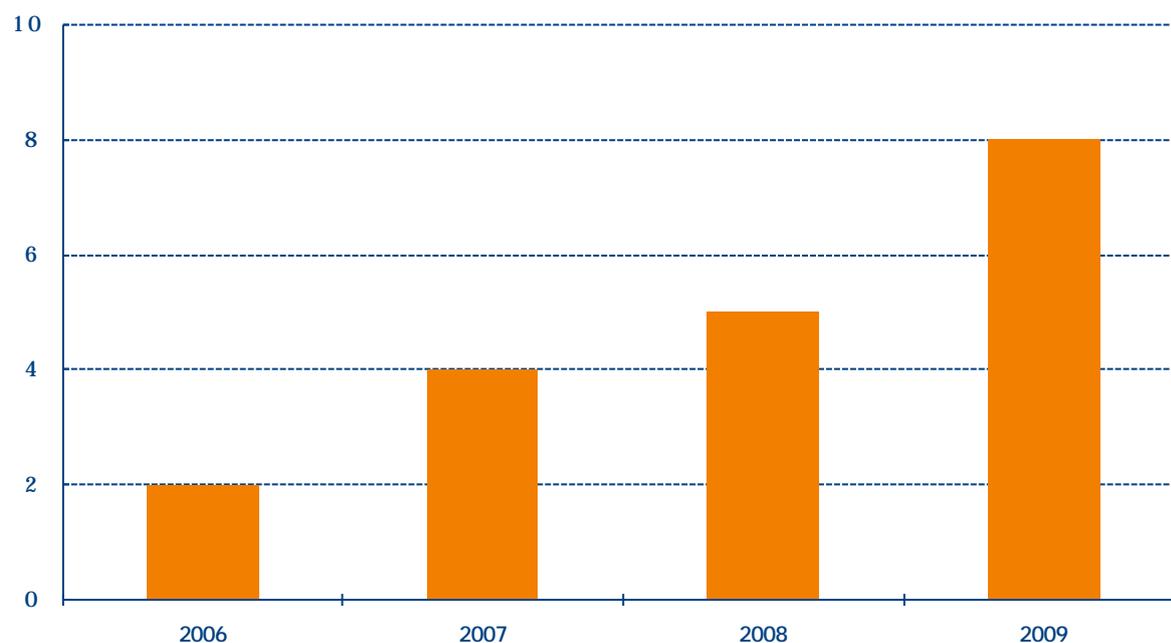
Pourquoi cet indicateur ?

Pour permettre à un agent d'accomplir un projet à vocation humanitaire, sociale, environnementale ou culturelle, la Région accorde une autorisation d'absence d'une durée de trois mois maximum, renouvelable une fois. Pendant cette période, l'agent conserve sa rémunération. La Région souhaite ainsi affecter des moyens humains et non financiers à une partie de son action de solidarité.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur comptabilise le nombre cumulé d'agents de la Région ayant bénéficié de ce programme depuis sa mise en place.

Nombre cumulé d'agents ayant bénéficié du programme de soutien aux projets solidaires



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité : Annuelle
Année de départ : 2006

Modalités d'interprétation

Le programme ne peut bénéficier qu'à **deux équivalents temps plein (ETP) par année civile.**

Les projets menés par les agents font l'objet d'une restitution systématique sous forme écrite ou orale. Il peut s'agir d'un article dans la rubrique « Initiatives » de *Panoramiques* ou d'une conférence à laquelle sont invités les agents de la Région *via* l'intranet Kelenn.

Une réflexion est menée afin que ces projets puissent faire l'objet de communications régulières pendant leur réalisation à travers la tenue d'un blog. Cependant, il arrive que les agents n'aient pas accès à Internet depuis le lieu où ils réalisent leur projet.

Données sources

	Nombre d'agents bénéficiaires	Organisme/Lieu	Projets
2006	2	Association "A chacun son Everest" France	Bénévolat au sein d'une association aidant les enfants atteints du cancer à se réinsérer dans la vie.
		Association "Bretagne Vietnam" Vietnam	Réalisation d'un bilan sanitaire et social des familles du quartier de Kim Long à Hué.
2007	2	Association "Les Enfants du soleil" Madagascar	Aide à la réinsertion des enfants des rues (enseignement général).
			Aide à la réinsertion des enfants des rues (mise en place d'un atelier de couture).
2008	1	Association "Notchlejka" Saint Pétersbourg	Aide aux sans-abris des quartiers de Saint Pétersbourg
2009	3	Les Blouses roses Hôpital Sud / Rennes	Soutien aux personnes du service Hématologie pédiatrique
		Association CREEVIE (Centre de Rééducation et d'Éveil à la Vie) Madagascar	Aide aux personnes (enfants et adultes) à déficience intellectuelle
		Association HED (Humanitaire Energie Développement) Cap Vert	Actions de formation sur les énergies renouvelables

Éléments d'évaluation

La réflexion sur la tenue d'un blog doit être poursuivie.

1.8 Nombre de formations au breton programmées et bénéficiaires par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

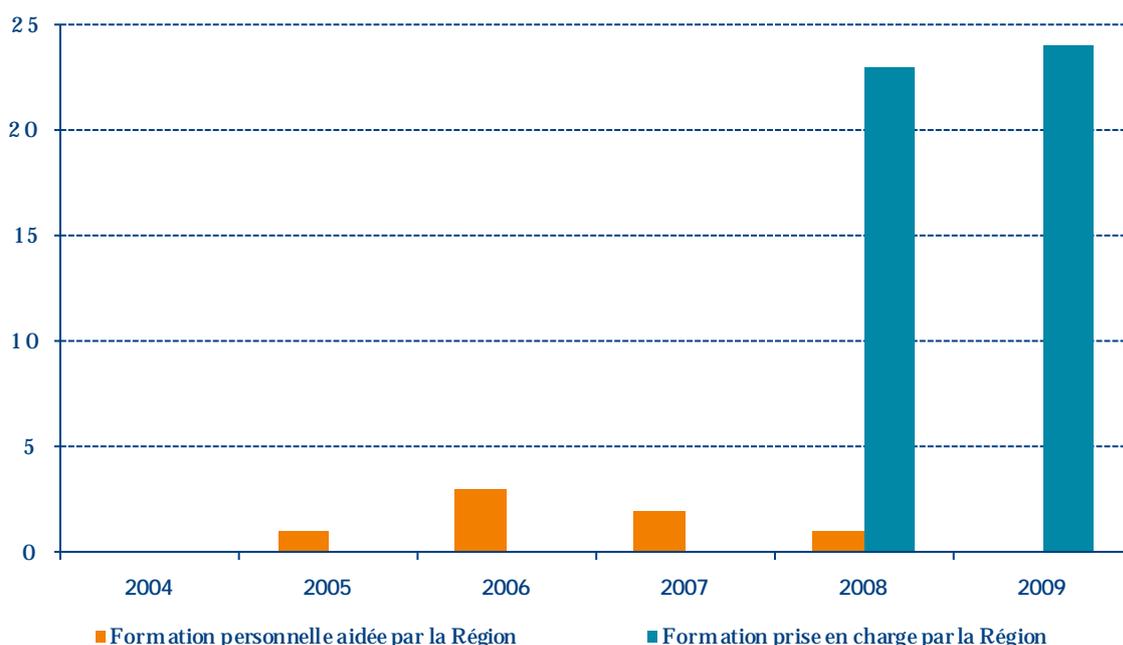
De même que la biodiversité, la diversité des cultures, patrimoine de l'Humanité, doit être protégée afin d'être transmise aux générations futures. A ce titre, la Région a souhaité inscrire la problématique de la protection de la langue bretonne dans la démarche de l'Agenda 21 et ainsi réaffirmer les objectifs adoptés dès 2004 dans le cadre de la politique linguistique.

La Région offre ainsi la possibilité aux agents volontaires de bénéficier d'une formation à la langue bretonne.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'agents bénéficiaires d'une formation à la langue bretonne, qu'elle soit prise en charge intégralement par la Région ou aidée par celle-ci.

Nombre de bénéficiaires des formations au breton par an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques/Mission Langues bretonnes
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2008

Modalités d'interprétation

Cet indicateur distingue les formations personnelles à la langue bretonne aidées par la Région des formations prises en charge intégralement par celle-ci.

Depuis 2000 en effet, les agents ont la possibilité de bénéficier d'une aide de la Région pour suivre une formation au breton au titre de la formation personnelle. En fonction de la tranche de revenus à laquelle appartient l'agent, le barème de prise en charge varie de 60% (300 euros) à 90% (450 euros).

Depuis novembre 2008, une nouvelle offre de formation a été mise en place par la Région. Celle-ci est prise en charge intégralement, le cycle de 30 heures de formation étant considéré comme du temps de travail. **24 personnes (agents et élus) suivent actuellement ces cours par groupes de niveau, de janvier 2010 à septembre 2010).**

Données sources

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Formation personnelle aidée par la Région</i>	0	1	3	2	1	0
<i>Formation prise en charge par la Région</i>	0	0	0	0	23	24
Total	0	1	3	2	24	24

1.9 Pourcentage de documents publiés par la Région faisant une place à la langue bretonne

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Conformément aux objectifs de la politique linguistique adoptée en 2004, la Région s'impose de veiller au développement du bilinguisme, et ce tout particulièrement en s'attachant à développer une stratégie de communication soucieuse de cet impératif.

Ainsi, plusieurs initiatives peuvent être soulignées : la mise à disposition d'un nombre croissant d'articles en breton sur www.bretagne.fr, les avancées en matière de signalétique dans les bâtiments régionaux ou encore l'intégration du breton dans le message d'accueil téléphonique de la Région. La Région a également mis en place sur Kelenn une rubrique intitulée « J'apprends le breton », présentant sur un rythme hebdomadaire des mots et expressions.

Définition de l'indicateur

Par documents publiés, on entend l'ensemble des publications de la Région, sous format papier, à fonction de communication, interne comme externe. Seront considérés comme documents faisant une place à la langue bretonne les documents respectant la future « Charte d'utilisation de la langue bretonne dans les supports d'information et de communication de la Région », qui sera produite par la Direction de la communication et le Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques en concertation avec la Mission Langues de Bretagne.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Direction de la Communication/Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2009

Mode de calcul :
$$\frac{\text{Nombre d'exemplaires de documents émis faisant une place au breton}}{\text{Nombre total d'exemplaires de documents émis}}$$

Modalités d'interprétation

L'évolution de l'indicateur sera présentée à partir de l'adoption de la Charte d'utilisation de la langue bretonne et sera appréciée par rapport à un objectif de progression de l'émission de documents faisant une place à la langue bretonne.

Indicateurs provisoires

Dans l'attente de la production de cette charte, il est cependant possible de fournir une vision partielle de la place accordée à la langue bretonne dans les publications de la Région. Les indicateurs provisoires *infra* permettent de mesurer l'intégration actuelle de la langue bretonne dans la stratégie de communication externe et interne de la Région. On comptabilisera le nombre d'exemplaires de documents faisant une place au breton par rapport au nombre total d'exemplaires des documents émis. Cette approche quantitative sera complétée par une approche qualitative. En effet, derrière la dénomination "documents faisant une place à la langue bretonne", les degrés de traduction sont très variables : de la traduction du seul titre à la présence d'un édito en breton, voire même à un document totalement bilingue.

On veillera d'une part à dresser des indicateurs différenciés entre communication interne et communication externe, les cibles et le nombre d'exemplaires émis n'étant pas comparables. D'autre part il conviendra de séparer les publications périodiques, ayant une durée de vie limitée (*Bretagne Ensemble*, *Bretagne Info Partenaires*, *Panoramiques*), des publications thématiques dont la durée de vie est au minimum d'une année. L'on devra tenir compte de ce facteur dans l'analyse de la présence du breton dans la communication écrite de la Région : une plaquette éditée en 2008 a ainsi été distribuée en 2008, 2009, 2010... en fonction de son tirage initial ou de sa réimpression.

Communication externe et interne – Publications périodiques

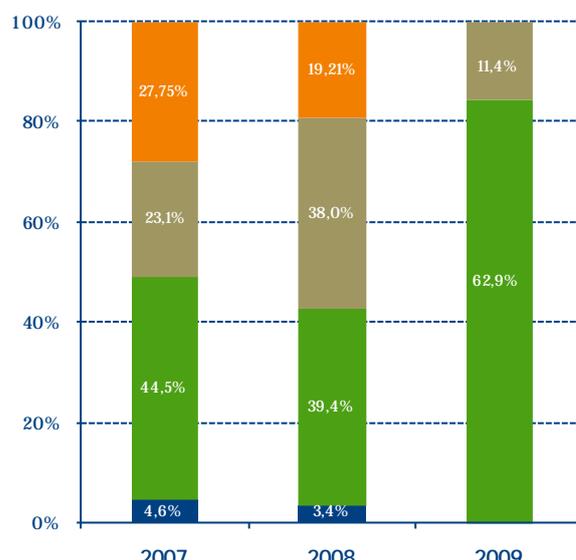
L'ensemble des documents publiés à destination de l'extérieur (*Bretagne ensemble* et *Bretagne Info Partenaires*) prennent en compte la langue bretonne, le titre et l'éditorial étant systématiquement traduits. *Bretagne ensemble* présente de plus des interviews de l'Exécutif dans les deux langues. En ce qui concerne la communication à destination des agents, l'éditorial de *Panoramiques* est également systématiquement traduit en breton.

Communication externe - Publications thématiques

Documents faisant une place à la langue bretonne



Modalité de présence du breton

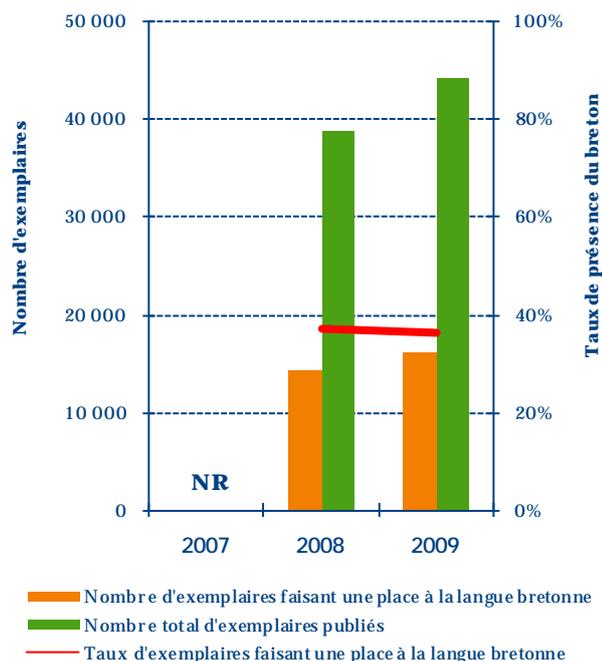


■ Nombre d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne
 ■ Nombre total d'exemplaires publiés
 — Taux d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne

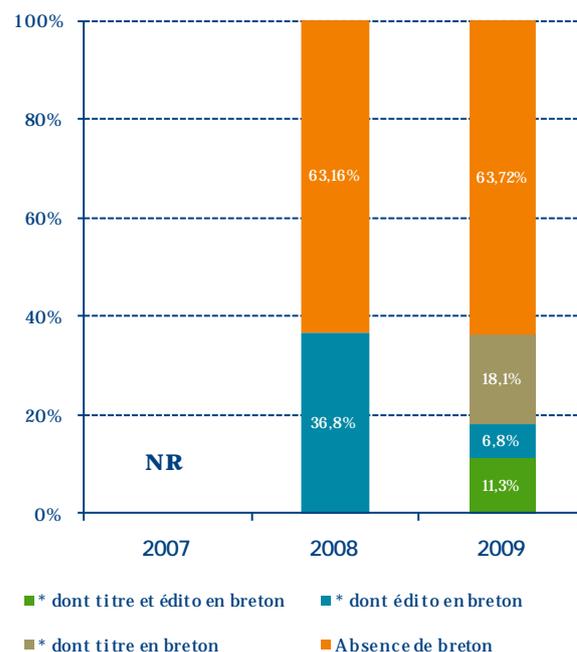
■ * dont bilingue
 ■ * dont titre et édito en breton
 ■ * dont titre en breton
 ■ Absence de breton

Communication interne - Publications thématiques

Documents faisant une place à la langue bretonne



Modalité de présence du breton



Communication externe et interne – www.bretagne.fr et Keleenn

Le site Internet de la Région – www.bretagne.fr – offre la possibilité de disposer des rubriques ou articles en plusieurs langues. Certaines parties du site sont d'ores et déjà traduites en breton : en avril 2010, 5 dossiers sur 38 étaient ainsi disponibles dans leur version bretonne et 34 actualités sur 488. La vidéo de la séance d'installation du nouveau Conseil régional, le 26 mars 2010, a également été transcrite en breton. Au cours de l'été 2009, 41 épisodes de la série en breton *Ken Tach* (« À plus ») ont été mis en ligne. Les épisodes d'environ deux minutes chacun sont sous-titrés en français.

En janvier 2009, une nouvelle rubrique intitulée "**J'apprends le breton**" a été créée. Elle est accessible pour tous les agents à partir de la page d'accueil de Keleenn. Elle est constituée de textes courts permettant d'apprendre le vocabulaire usuel lié à une thématique (le salut, le corps, la maison, le mobilier, l'information, l'informatique, etc.). Les textes, écrits par Skol an Emsav, sont accompagnés d'une version audio. Ces brèves sont diffusées sur la page d'accueil de Keleenn en moyenne 2 fois par mois. En 2009, 28 brèves de ce type ont été publiées. Entre le 15 avril et le 31 décembre 2010, en moyenne, chaque brève a été lue par 77 agents en moyenne. Cette rubrique est également disponible sur www.bretagne.fr depuis le début de l'année 2010.

Données sourcesCommunication externe

Publications périodiques	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre total d'exemplaires publiés</i>	NR	NR	4 451 000	4 656 000	4 605 000
<i>Nombre d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>	NR	NR	4 451 000	4 656 000	4 605 000
<i>Taux d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>			100,0%	100,0%	100,0%
<i>* dont titre, édito et interviews en breton</i>	NR	NR	4 317 000 97,0%	4 500 000 96,6%	4 500 000 97,7%
<i>* dont titre et édito en breton</i>	NR	NR	134 000 3,0%	156 000 3,4%	105 000 2,3%
Publications thématiques	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre total d'exemplaires publiés</i>	NR	NR	173 000	221 200	136 000
<i>Nombre d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>	NR	NR	125 000	178 700	101 000
<i>Taux d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>			72,3%	80,8%	74,3%
<i>* dont bilingue</i>	NR	NR	8 000 4,6%	7 500 3,4%	0 0,0%
<i>* dont titre et édito en breton</i>	NR	NR	77 000 44,5%	87 200 39,4%	85 500 62,9%
<i>* dont titre en breton</i>	NR	NR	40 000 23,1%	84 000 38,0%	15 500 11,4%

Communication interne

Publications périodiques	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre total d'exemplaires publiés</i>	NR	NR	16 800	16 800	17 200
<i>Nombre d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>	NR	NR	16 800	16 800	17 200
<i>* dont édito en breton</i>	NR	NR	16 800 100,0%	16 800 100,0%	17 200 100,0%
Publications thématiques	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre total d'exemplaires publiés</i>	NR	NR	NR	38 550	44 100
<i>Nombre d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>	NR	NR	NR	14 200	16 000
<i>Taux d'exemplaires faisant une place à la langue bretonne</i>				36,8%	36,3%
<i>* dont titre et édito en breton</i>	NR	NR	NR	NR	5 000 11,3%
<i>* dont édito en breton</i>	NR	NR	NR	14 200 36,8%	3 000 6,8%
<i>* dont titre en breton</i>	NR	NR	NR	NR	8 000 18,1%

1.10 Nombre d'adhérents et nombre de manifestations sportives auxquelles participe l'Association Omnisport

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Créée en août 2007, l'Association Omnisport des Agents de la Région Bretagne (AOARB) a pour objectif d'organiser, de favoriser et de développer la pratique d'activités sportives de loisirs et de compétition pour les agents de la collectivité.

C'est pourquoi la Région a décidé de soutenir la création de l'AOARB dans le cadre de sa nouvelle politique sportive et dans le but d'encourager la participation à des événements sportifs d'agents portant les couleurs de la collectivité.

L'association se compose de trois sections - course à pied, foot en salle et voile - et participe à plusieurs manifestations en 2009, par exemple :

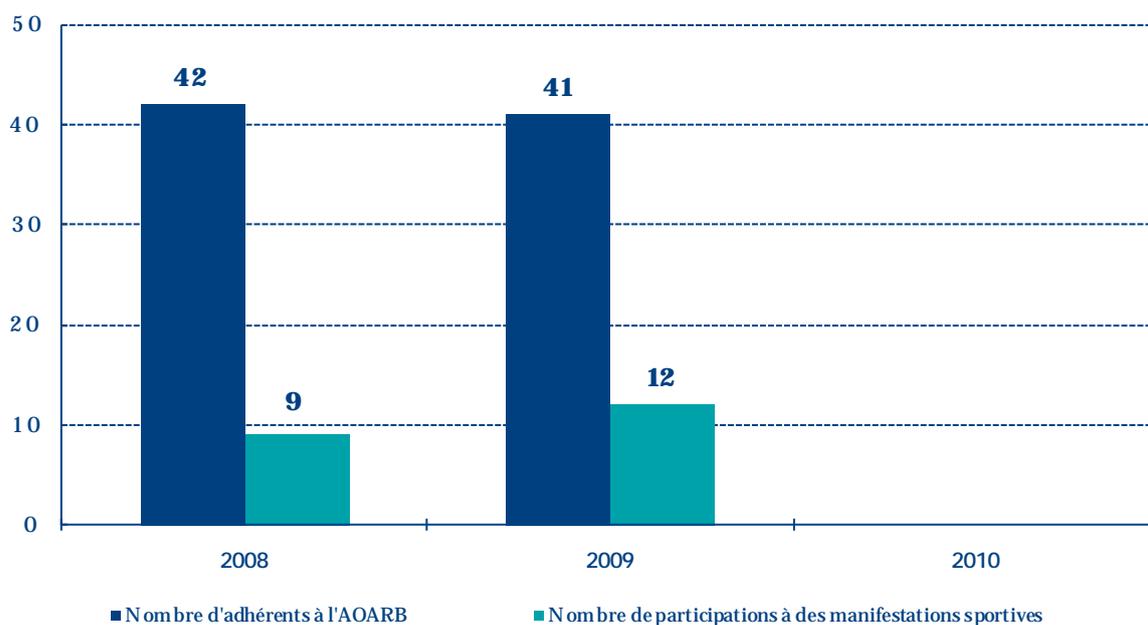
- le 14^{ème} critérium national de cross-country des agents territoriaux organisé à Saint Malo le 14 février 2009 ;
- le challenge des mairies et des collectivités territoriales du 26 au 28 juin 2009 à Hyères ;
- le *trail* de Guerlédan le 30 mai 2009.

Définition de l'indicateur

Deux indicateurs seront ici présentés :

- d'une part, le nombre d'agents de la Région ayant adhéré à l'association ;
- d'autre part, le nombre de manifestations auxquelles l'association a participé.

Nombre d'adhérents et nombre de manifestations sportives auxquelles participe l'Association Omnisport



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Bureau de l'association
Périodicité : Annuelle
Année de départ : 2008

Modalités d'interprétation

Ces indicateurs permettent de mesurer en partie le **dynamisme** de l'association.

Par ailleurs, des blogs sont accessibles pour chaque section sur l'intranet Keleenn et régulièrement mis à jour.

Parmi les 41 adhérents en 2009, 5 sont des agents des lycées.

Données sources

	2008	2009	2010	2011
<i>Nombre d'adhérents à l'AOARB</i>	42	41		
<i>Dont pourcentage de femmes</i>	31 %	24 %		
<i>Nombre de participations à des manifestations sportives</i>	9	12		

1.11 Nombre de référents Agenda 21

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Contrairement à l'essentiel des politiques publiques, généralement spécialisées dans un domaine, une stratégie de développement durable doit systématiquement être transversale.

La démarche de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional nécessitent un partage par l'ensemble des services de la Région, relayé par des agents identifiés. C'est pourquoi dès 2005 a été créé, au sein de la Région, un réseau de référents Agenda 21.

Ces référents ont deux missions principales :

- renforcer la compétence et la culture développement durable dans leur service ;
- participer activement à la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur comptabilise le nombre d'agents référents Agenda 21 de la Région.

Nombre de référents Agenda 21



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Direction adjointe de la transversalité des politiques publiques

Périodicité : Annuelle

Année de départ : 2005

Modalités d'interprétation

La forte progression du nombre de référents en 2007 s'explique, d'une part, par la volonté d'associer l'ensemble des services à la **concertation sur le pré-projet d'Agenda 21 régional** et d'autre part, par la dynamique autour de cette concertation ayant entraîné **des demandes volontaires**.

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Nombre de référents Agenda 21</i>	38	38	62	62	61	61
<i>Pourcentage de femmes</i>	42,1%	42,1%	45,2%	45,2%	42,6%	42,6%
<i>Encadrants/Non encadrants</i>	NR	NR	35% / 65%	35% / 65%	36% / 64%	36% / 64%

Éléments d'évaluation

La réorganisation en cours des services sera l'occasion de revoir le fonctionnement du réseau ainsi que la liste de ses membres, de façon à ce que chacun des nouveaux services soit représenté en son sein.

1.12 Budget et jours de formation

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La responsabilité de la Région en tant qu'employeur est de maintenir et développer les compétences de ses agents dans le but d'améliorer sans cesse la qualité du service rendu aux Bretonnes et aux Bretons, de renforcer la pertinence des interventions de la Collectivité et dans l'espoir de favoriser l'épanouissement des agents au travail.

La Région dispose, pour assurer cette mission, d'une Charte de la Formation. La mise en œuvre du droit individuel à la formation (DIF) prévu par la loi du 19 février 2007, pour tout agent de la fonction publique territoriale occupant un emploi permanent et comptant au moins un an d'ancienneté, n'emporte pas de conséquences pour les agents de la Région, les droits ouverts par les dispositions de la Charte excédant ceux du DIF.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur présente le budget global consacré à la formation des agents ainsi que le rapport entre ce budget et la masse salariale.

Un second indicateur permet de rendre compte des jours de formation effectués par les agents selon les différentes catégories.

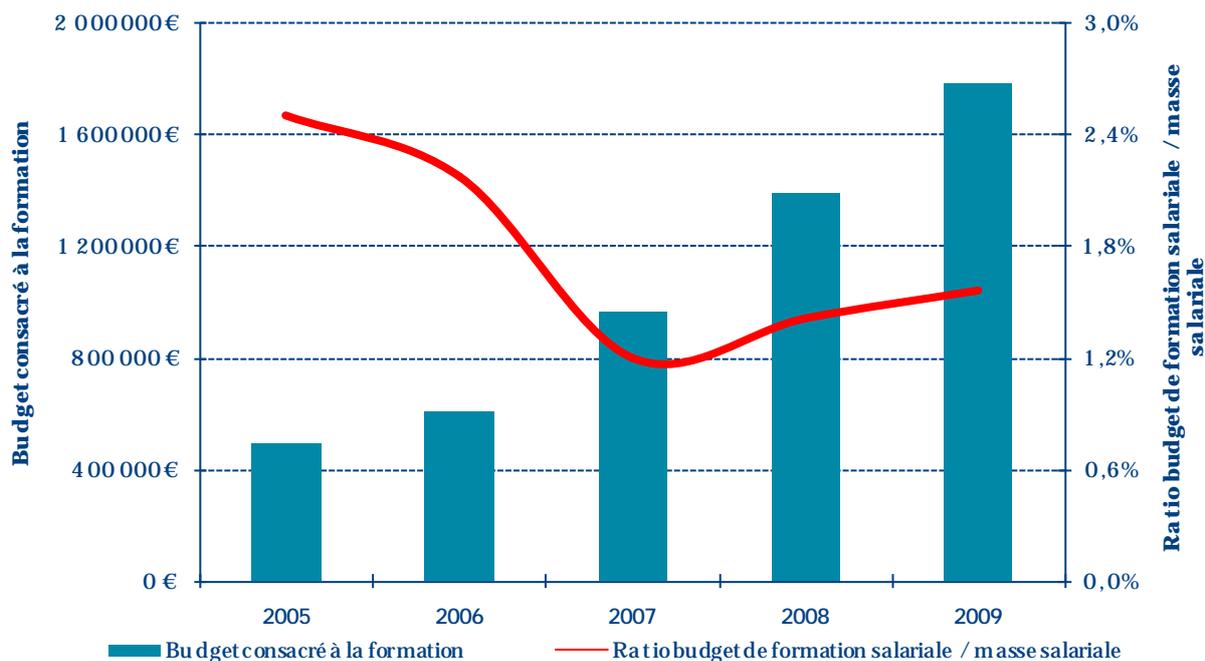
Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques

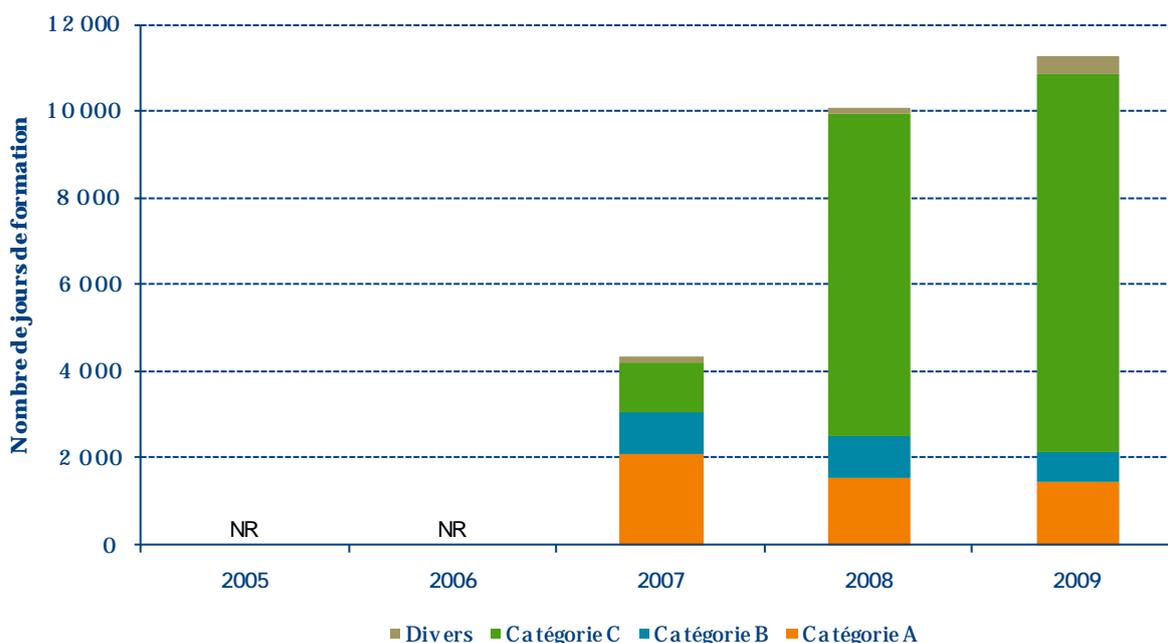
Périodicité : Annuelle

Année de départ : 2005

Budget consacré à la formation



Nombre de jours de formation



Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet d'apprécier l'effort financier réalisé par la Région pour la formation de ses agents et sa traduction sous forme de jours de formation.

Le catalogue régional s'inscrit dans 5 types de formations définis par la loi et repris dans la Charte de la Formation : formation d'intégration et de professionnalisation, formation de perfectionnement, préparation aux concours et aux examens professionnels de la fonction publique, formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent et lutte contre l'illettrisme.

L'intégration des Agents Techniques Régionaux et des agents portuaires explique la baisse du ratio budget de formation / masse salariale en 2006 et 2007 mais la Région a choisi d'adapter sa politique à la croissance de ses effectifs en appliquant à ses nouveaux agents les mêmes droits que ceux dont bénéficient les agents des services centraux.

En 2009, la moyenne des jours de formation effectués par les agents de catégories A, B et C s'élève à plus de 20h30 par agent, tandis que le DIF n'impose qu'un droit à 20h maximum de formation pour les agents occupant un poste à temps plein ; ce nombre d'heures est modulé *pro rata temporis*. La Région accorde en effet, sous certaines conditions, jusqu'à 9 jours de formation par an et par agent.

Données sources

Budget consacré à la formation

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Budget consacré à la formation</i>	489 349 €	605 406 €	963 481 €	1 390 301 €	1 780 892 €
<i>Ratio budget de formation salariale / masse salariale</i>	2,50%	2,17%	1,20%	1,41%	1,56%

Nombre de jours de formation

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Catégorie A</i>	NR	NR	2 087	1 548	1 440
<i>Catégorie B</i>	NR	NR	975	980	689
<i>Catégorie C</i>	NR	NR	1 147	7 390	8 710
<i>Divers</i>	NR	NR	149	158	443
<i>Nombre total de jours de formation</i>	2 733	4 361	4 358	10 076	11 282

Éléments d'évaluation

Parmi les collectivités territoriales bénéficiaires des transferts de personnels prévus par la loi du 13 août 2004, la Région Bretagne s'est imposée comme la première Région en matière de formation de ses agents, en mettant notamment en œuvre :

- le plus important nombre de jours de formation par agent ;
- le plus bas coût journalier de formation par bénéficiaire.

La Région devra poursuivre l'effort d'intensification des politiques de développement de carrière pour ses agents : croissance de la mixité des équipes, qualification des personnels (VAE, préparation aux concours...), etc.

1.13 Nombre d'agents des services centraux formés aux problématiques de développement durable

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La mise en œuvre de l'Agenda 21 régional nécessite une bonne intégration du principe de développement durable par les services. C'est pourquoi, dès 2005, il est apparu souhaitable de mettre en place des sessions de formation au développement durable.

Ouverte aux agents comme aux élus, la formation comprend deux volets :

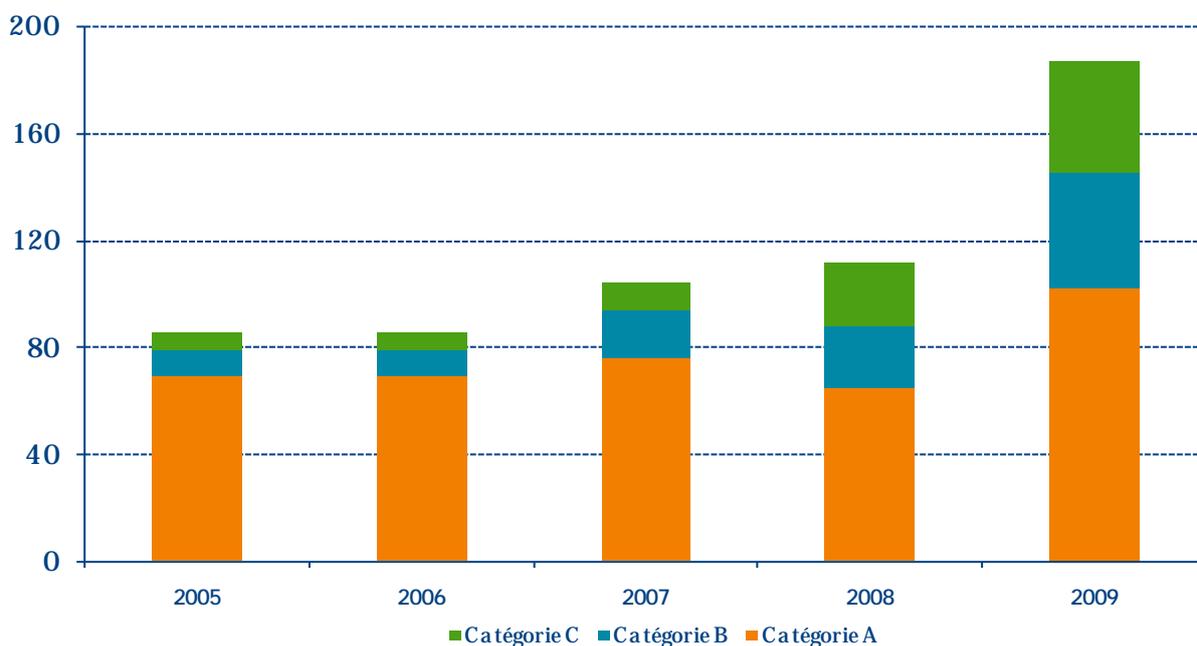
1. une formation "tronc commun" – 1 journée.
2. des modules de spécialisation par domaines d'activité ou métiers – 1 journée :
 - prospérité économique, emploi, modes de production et de consommation durable ;
 - épanouissement humain, qualité de vie et cohésion sociale ;
 - gestion durable du patrimoine naturel et des ressources naturelles, biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique ;
 - développement durable des territoires et gouvernance : lien entre la Bretagne et le Monde ;
 - développement durable et gestion générale de la collectivité.

Un cycle de conférences mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 a également lieu chaque année depuis 2008.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur comptabilise le nombre cumulé d'agents des services centraux ayant bénéficié d'une formation relative aux problématiques du développement durable.

Nombre d'agents des services centraux formés aux problématiques de développement durable



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2005

Modalités d'interprétation

Cet indicateur mesure l'intégration des problématiques de développement durable au sein du plan de formation mis en œuvre par la Région pour les agents des services centraux.

Les cycles annuels de conférences mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 font également partie de ce dispositif. Le thème choisi en 2008 était « l'éthique en économie », en 2009 « connaissance de la Bretagne » et en 2010 il concerne la « biodiversité en Bretagne ». Le renseignement précis des participants n'est en place que depuis 2009. On estime néanmoins les participants des conférences de 2008 à 120 agents environ.

Il s'agit d'apprécier la sensibilisation du personnel au regard d'un objectif global de progression du nombre d'agents formés. Cette approche quantitative est couplée avec une approche qualitative qui vise, en présentant par catégorie les bénéficiaires de la formation, à s'assurer que **la sensibilisation touche l'ensemble du personnel.**

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Catégorie A</i>	69	69	76	65	102
<i>Catégorie B</i>	10	10	18	23	43
<i>Catégorie C</i>	7	7	10	24	42
<i>Nombre total d'agents des services centraux formés</i>	86	86	104	112	187

1.14 Nombre d'agents chargés d'intervention

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

En 2009, il a été décidé, après accord du Comité Hygiène et Sécurité, de fusionner la mission de sauveteur secouriste du travail (SST) et d'équiper incendie (EI) pour ainsi créer la fonction de « chargé d'intervention ». Les chargés d'intervention sont amenés à porter secours aux victimes, intervenir sur un départ de feu et assurer l'évacuation des locaux en cas d'alarme incendie. Ils sont ainsi à même d'intervenir sur toutes situations en cas d'urgence.

Pour devenir chargé d'intervention, il est nécessaire de suivre deux formations spécifiques s'échelonnant sur trois jours. Afin de maintenir les acquis et la validité de son certificat de SST, un recyclage annuel ou biennuel est obligatoire.

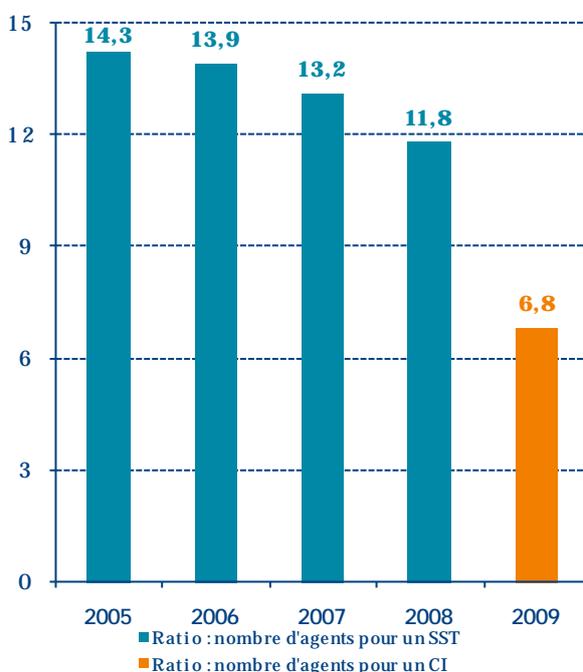
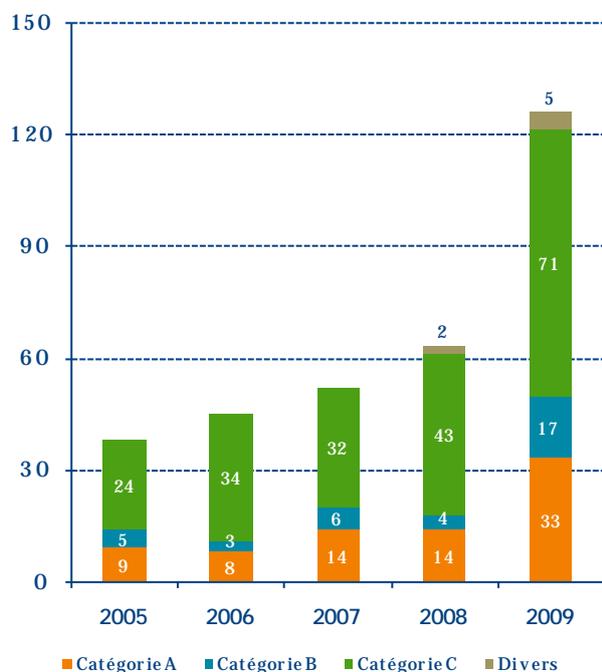
Définition de l'indicateur

Dans le cadre de la dimension « santé et sécurité au travail » du volet Région responsable de l'Agenda 21, cet indicateur comptabilise le nombre d'agents des services centraux de la Région ayant accepté d'assurer la fonction de chargé d'intervention.

Par ailleurs, afin d'avoir une juste appréciation, cet indicateur est complété par le ratio du nombre d'agents par chargé d'intervention.

Nombre d'agents sauveteurs secouristes du travail/chargés d'intervention

Nombre d'agents par sauveteur secouriste du travail/chargé d'intervention



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2009

Modalités d'interprétation

L'institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) préconise la présence **d'un sauveteur secouriste du travail pour 20 personnes**. Cet indicateur doit donc permettre de s'assurer du respect continu de cette préconisation au sein des services de la Région.

En revanche, cet indicateur n'est pas présenté pour les établissements scolaires dans la mesure où l'atteinte du ratio « un sauveteur secouriste du travail pour 20 personnes » tient compte des professeurs et agents administratifs des lycées formés comme SST, et dès lors n'est pas de la seule compétence de la Région. Néanmoins il sera possible de présenter à l'avenir le nombre des agents techniques de la Région SST dans les lycées et d'en suivre l'évolution.

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'agents formés SST/CI</i>	38	45	52	63	126
<i>Effectif services centraux</i>	542	627	684	745	862
<i>Ratio : nombre d'agents pour un SST/CI</i>	1 SST pour 14,3 agents	1 SST pour 13,9 agents	1 SST pour 13,2 agents	1 SST pour 11,8 agents	1 CI pour 6,8 agents

1.15 Nombre de jours de formation à la sécurité par agent et par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

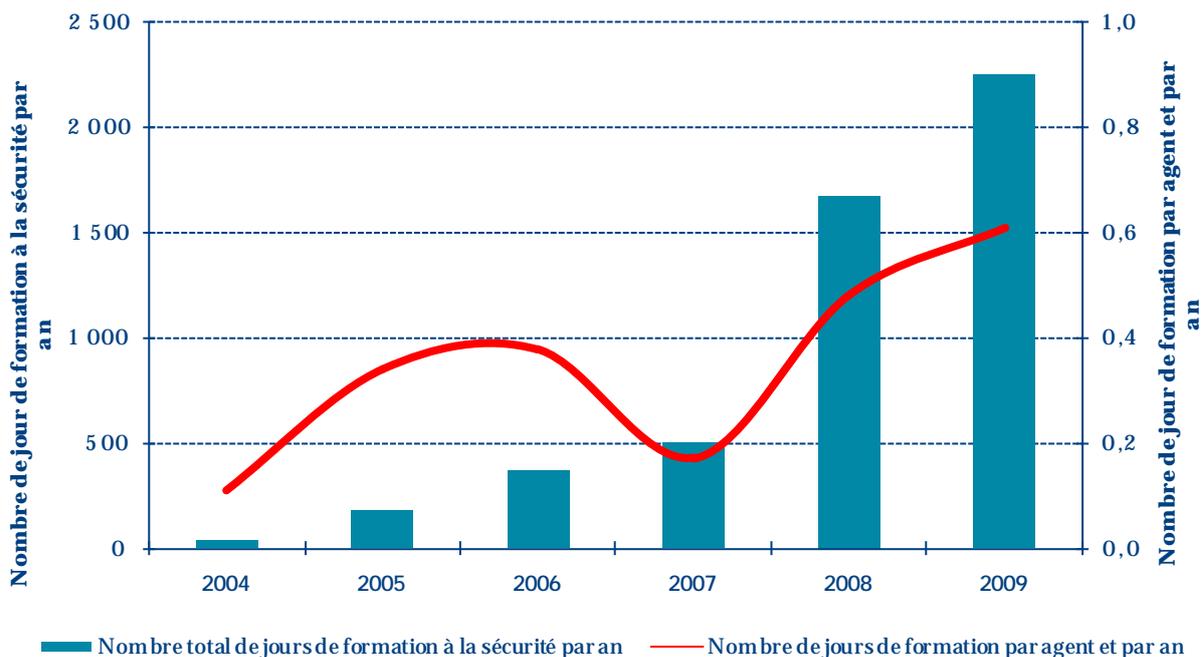
La Région a rédigé une Charte de la Formation qui précise les droits et devoirs des agents en matière de formation.

La nouvelle version de cette Charte a été adoptée à l'unanimité par le Conseil régional de Bretagne lors de sa session de juin 2009 après avoir recueilli l'avis favorable unanime du Comité technique paritaire. Elle rappelle l'importance de la formation à la sécurité. La Région, en tant qu'employeur, se doit en effet d'assurer la formation de ses agents aux impératifs de sécurité.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur établit un rapport entre le nombre de jours de formation à la sécurité financés et le nombre d'agents de la Région.

Nombre de jours de formation à la sécurité par agent par an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques

Périodicité : Annuelle

Année de départ : 2004

Modalités d'interprétation

Cet indicateur a vocation à mesurer l'intégration de la formation à la sécurité dans le plan de formation de la Région.

La spécificité des métiers des agents techniques des lycées a conduit la Région à adopter, en 2007, un plan de formation dont le premier axe vise à satisfaire aux obligations réglementaires en matière de formation à la sécurité. C'est pourquoi les données sources de l'indicateur distinguent désormais les agents des services centraux des agents techniques des lycées.

L'augmentation du nombre de jours de formation à la sécurité en 2008 s'explique ainsi par le fait que la formation des Agents Techniques Régionaux est assurée par la Région depuis septembre 2007 et non plus par le Rectorat.

Données sources

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre de jours de formation à la sécurité à destination des agents des services centraux par an</i>	NR	NR	NR	62	95	564
<i>Nombre de jours de formation à la sécurité à destination des agents techniques des lycées par an</i>	NR	NR	NR	437	1 576	1 682
<i>Nombre total de jours de formation à la sécurité par an</i>	44	184	372	499	1 671	2 246
<i>Nombre de jours de formation par agent et par an</i>	0,11	0,34	0,38	0,17	0,48	0,61

1.16 Nombre d'agents techniques des lycées formés aux problématiques de développement durable

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La mise en œuvre de l'Agenda 21 régional nécessite une bonne intégration du principe de développement durable par les services. C'est pourquoi, responsable depuis 2007 de la formation des agents techniques des lycées, la Région a mis en place des sessions de formation relative au développement durable.

Adopté en 2007, ce plan de formation se découpe en 5 axes :

- Axe 1 : Améliorer les conditions de travail et préserver un emploi de qualité ;
- Axe 2 : Accompagner la professionnalisation des équipes de travail ;
- Axe 3 : Améliorer la qualité de service au public ;
- Axe 4 : Accompagner les évolutions de carrière et les projets individuels de formation ;
- Axe 5 : Accompagner les agents dans leur fonction d'adulte référent en établissement scolaire.

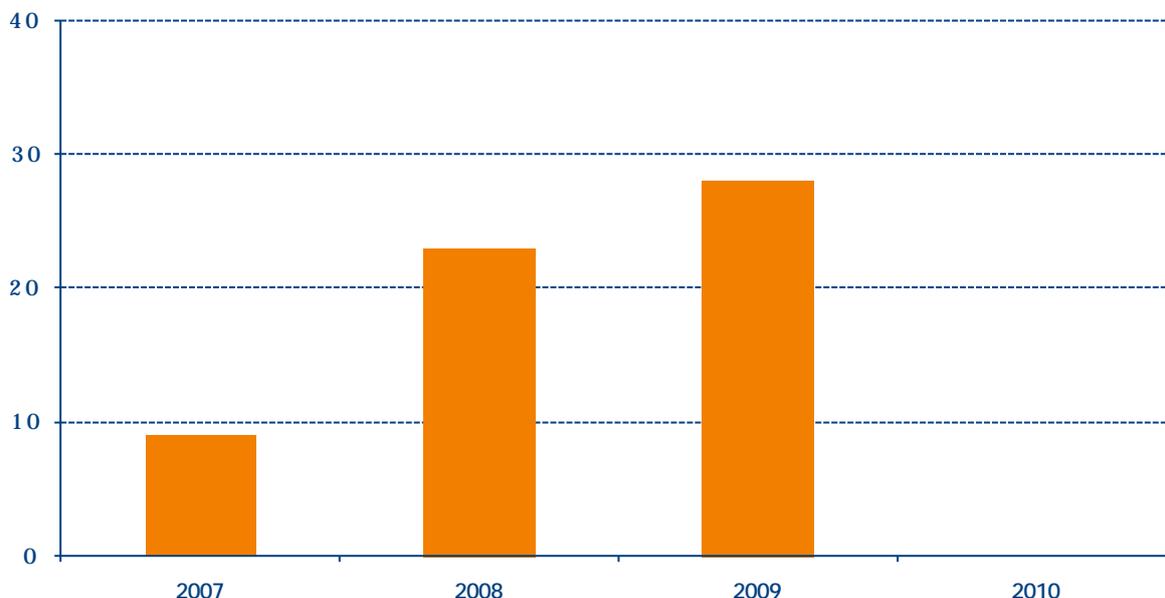
Au titre de l'axe 5, un des objectifs fixés consiste à "Œuvrer en faveur du développement durable dans le cadre de l'Agenda 21". A ce titre, 3 stages ont été proposés :

- Développement durable : généralités ;
- Le développement durable appliqué aux métiers des agents en établissements scolaires ;
- Mieux connaître les produits de l'Agriculture biologique.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur comptabilise le nombre cumulé d'agents techniques des lycées ayant bénéficié d'une formation au titre du plan de formation spécifique à ces agents.

Nombre d'agents techniques des lycées formés aux problématiques de développement durable



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2007

Modalités d'interprétation

Cet indicateur mesure l'intégration des problématiques de développement durable au sein du plan de formation mis en œuvre par la Région pour les agents techniques des lycées. Il s'agit d'apprécier la sensibilisation de ces personnels au regard d'un objectif global de progression du nombre d'agents formés.

En 2007, était pris en compte le nombre d'agents techniques des lycées ayant suivi une formation relative aux problématiques de développement durable spécifiquement. En 2008, les formations relatives à la connaissance des produits de l'Agriculture biologique suivies par les agents techniques des lycées sont également comptabilisées.

Données sources

	2007	2008	2009	2010
<i>Nombre d'agents techniques des lycées formés</i>	9	23	28	

1.17 Pourcentage de lycées impliqués et nombre d'actions soutenues dans le cadre du dispositif Karta

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région Bretagne, en lien avec les Autorités académiques, propose à l'ensemble des lycées publics et privés bretons qui le souhaitent de signer un contrat basé sur une charte. Dans ce contrat d'une durée de 2 ou 3 ans, les lycées peuvent inscrire des actions prévues dans le cadre de leur projet d'établissement et qui nécessitent un accompagnement particulier.

La Région finance ainsi des actions éducatives impliquant les élèves et l'ensemble de la communauté éducative autour de quatre thèmes :

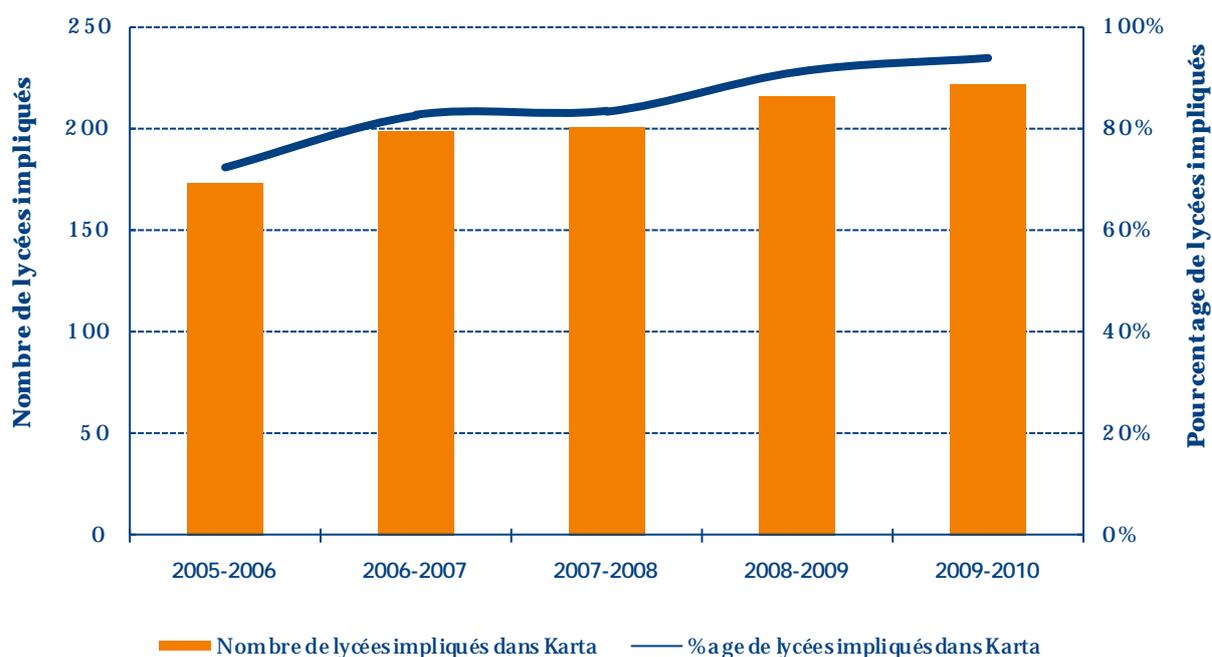
- Amélioration de la santé et de la qualité de vie ;
- Développement durable et Agenda 21 ;
- Ouverture des jeunes au monde ;
- Sensibilisation à la culture artistique et scientifique.

Définition de l'indicateur

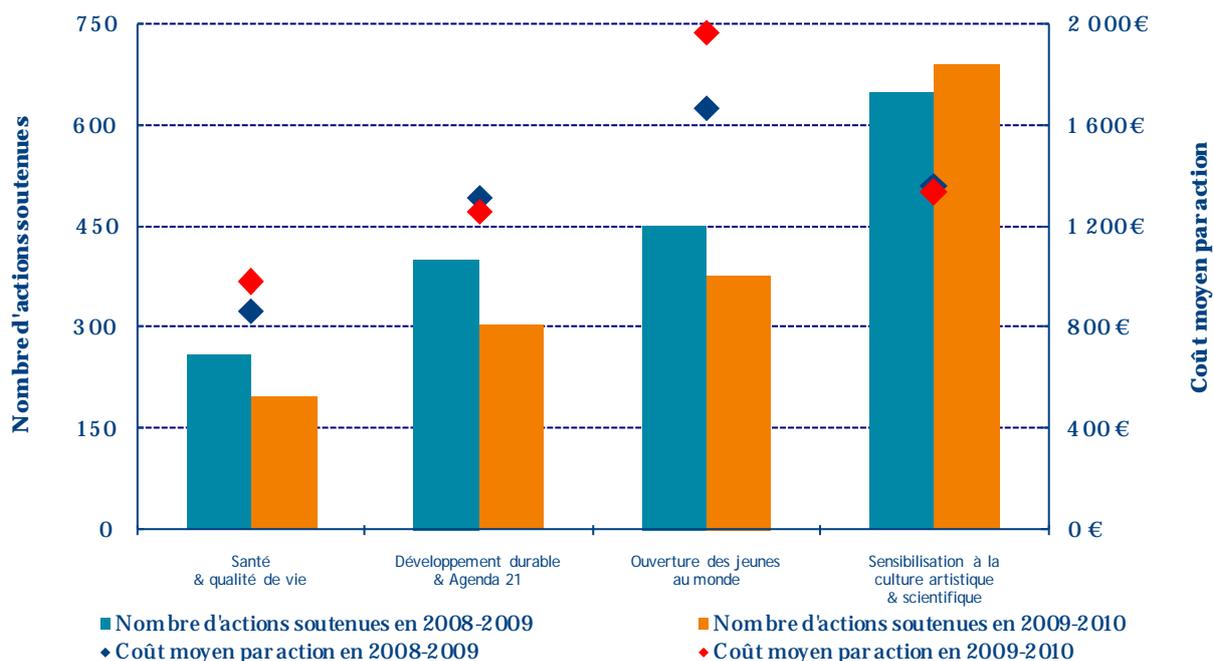
Cet indicateur mesure l'adhésion des lycées au dispositif "Karta Bretagne". Il est calculé à partir du nombre de sites de lycées (237). D'un point de vue temporel, ce taux est calculé par année scolaire, et non par année civile.

En parallèle, un indicateur présente, toujours selon les années scolaires, le nombre de projets soutenus par le dispositif, leur répartition par thème et le coût moyen d'un projet en fonction du thème.

Nombre et pourcentage de lycées impliqués dans le cadre du dispositif Karta



Répartition des actions soutenues par le dispositif Karta



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Mission Projets éducatifs et vie lycéenne

Périodicité : Annuelle

Année de départ : 2005-2006

Modalités d'interprétation

La Région s'est fixé comme objectif que **95% des lycées adhèrent au dispositif Karta d'ici à 2010**. Le premier indicateur a donc vocation à s'assurer de l'atteinte de cet objectif.

Le deuxième indicateur permet d'avoir une approche qualitative du dispositif Karta. Il s'agit ainsi de bénéficier d'une vision synthétique des actions ainsi soutenues et du budget consacré à Karta.

Données sources

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<i>Nombre de lycées impliqués dans Karta</i>	173	198	200	216	222
<i>%age de lycées impliqués dans Karta</i>	72,08%	82,50%	83,33%	91,14%	93,67%

	Santé & qualité de vie		Développement durable & Agenda 21		Ouverture des jeunes au monde		Sensibilisation à la culture artistique & scientifique	
	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010
<i>Nombre d'actions soutenues</i>	260	199	300	305	450	378	650	691
<i>Budget consacré</i>	225 000 €	195 000 €	395 000 €	385 000 €	752 000 €	745 000 €	885 000 €	922 000 €
<i>Coût moyen par action</i>	865 €	980 €	1 317 €	1 262 €	1 671 €	1 971 €	1 362 €	1 334 €

1.18 Taux de présence des jeunes élus et des établissements représentés au CRJ

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Mis en place en 2005, le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) est un espace d'expression et d'échanges sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes lycéens et apprentis.

C'est un lieu de construction de projets qui permet à chacun d'être un citoyen averti et responsable.

Ce conseil se compose actuellement de 5 commissions : Diversité culturelle et Ouverture au Monde, Solidarité internationale et locale, Médias-blog, Agenda 21 et développement durable, Santé et qualité de vie.

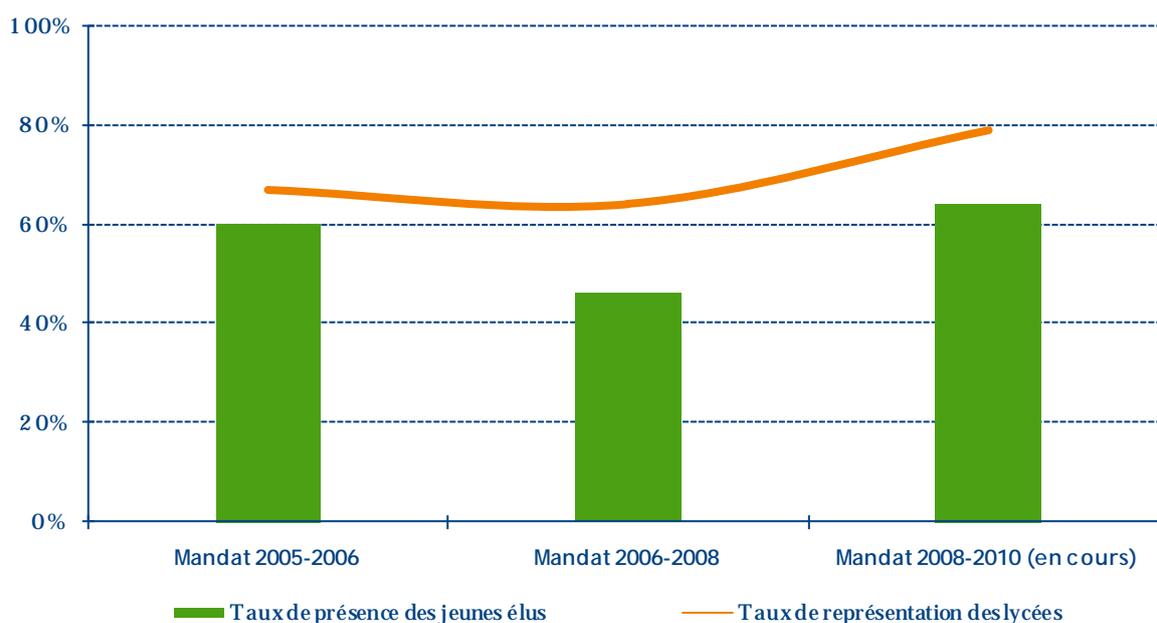
Définition de l'indicateur

Peuvent être élus au CRJ tous les élèves délégué(e)s élu(e)s dans les lycées et dans les Centres de Formation d'Apprentis. Chaque établissement désigne un "tandem" fille-garçon, élu parmi les délégués de classe. Ces tandems vont participer à l'élection des 83 conseillers régionaux jeunes, dont 75 lycéens et 8 apprentis représentant les 21 pays et les 4 départements bretons.

Cet indicateur est calculé à partir des listes d'émargement de chaque réunion réunissant l'ensemble des 83 conseillers régionaux jeunes. Deux indices sont présentés : d'une part, le taux de présence des jeunes élus, et d'autre part, le taux de représentation des établissements, un établissement pouvant être représenté au maximum par 2 élus.

Ce ratio se mesure à l'issue de chaque mandat tous les 2 ans.

Taux de présence des jeunes élus et des établissements représentés au CRJ



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Mission Projets éducatifs et vie lycéenne
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2005-2006

Modalités d'interprétation

Le souhait de la Région est de voir le CRJ se réunir plus régulièrement au cours d'un mandat. **L'objectif** de l'année précédente (passer de 8 réunions plénières au cours du premier mandat (2005-2006) à 12 réunions pour le mandat 2006-2008) a été **pleinement rempli**. Si le rythme actuel se poursuit, 14 réunions devraient avoir lieu au cours du mandat 2008-2010.

Par ailleurs, cet indicateur mesure l'adhésion des jeunes élus au cadre de travail proposé par le CRJ. Ainsi, la Région s'était fixée pour cible d'atteindre au terme du mandat 2006-2008 **un taux de présence des jeunes élus de 70%, soit 10 points de plus qu'au mandat précédent**. Cependant, les périodes de stage ainsi que celles du baccalauréat blanc peuvent venir expliquer un absentéisme plus ou moins important lors de certaines sessions, entraînant ainsi un taux de présence plus faible qu'au mandat 2005-2006. De plus, l'augmentation de la fréquence des réunions explique aussi en partie l'indisponibilité des élèves à l'ensemble de celles-ci.

Données sources

	Mandat 2005-2006	Mandat 2006-2008	Mandat 2008-2010 (en cours)
<i>Nombre de réunions</i>	8	12	9
<i>Taux de présence des jeunes élus</i>	60%	46%	64%
<i>Taux de représentation des lycées</i>	67%	64%	79%

2

La Région économiquement responsable : commande publique



La Région économiquement responsable : actualisation 2010

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité économique	Une responsabilité économique assumée à travers son rôle d'acheteur et de consommateur	Le développement d'une politique d'achats responsables	 Le développement d'une politique d'achats responsables
		Les Marchés Publics en lien avec le volet interne de l'Agenda 21	Les achats liés au fonctionnement interne de la Région :
			 * Dans le domaine de la communication et de la promotion
			* Téléchargement des documents sur clef USB lors de manifestations, événements
			* Dans le domaine du textile, pour l'achat de vêtements de sécurité des agents techniques régionaux
			* Vêtements de sécurité des personnels des ports
			* Groupement de commande d'achats textiles en coton biologique équitable
			* Actions contre les risques chimiques en milieu professionnel
			* Dans le domaine des équipements, et principalement pour le mobilier de bureau
			* Pour les produits alimentaires
			* Le marché de restauration
			 * Les fournitures de bureau
			* L'entretien des espaces verts
			* L'entretien des plantes vertes d'intérieur
			* Le marché de routage
			* Les marchés de travaux sur le port de Lorient
* Maison de la Bretagne à Paris			
* Produits biodégradables dans les marchés de nettoyage et d'entretien			

N°	Indicateurs
40	* budget consacré aux achats durables [2.1]
41	
205	
42	
206	
207	
208	
43	
44	
255	
45	
46	
256	
257	
258	
47	
209	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité économique	Une responsabilité économique assumée à travers son rôle d'acheteur et de consommateur	Les Marchés Publics en lien avec le volet interne de l'Agenda 21	* Clause d'insertion durable dans les marchés de nettoyage et d'entretien
			* Horaires de travail normalisés pour le personnel employé dans le cadre des marchés de nettoyage et d'entretien
			Les achats liés aux politiques sectorielles de la Région :
			* Le Programme Régional des Stages et le Dispositif régional d'insertion professionnelle
			* Les salons et événements
			* Le programme d'équipements des Habitants de l'Île de Sein
			* Réflexion relative à la manière d'intégrer la promotion et l'égalité femmes-hommes au sein des processus d'achat
	La dématérialisation des procédures de commande publique	Une nouvelle plateforme régionale d'administration électronique, « e-megalis Bretagne »	
		Service de groupement de commandes	
	Le Service de la commande publique, pôle ressource pour des marchés « responsables »	Conseiller les élus et les services	Des réunions d'information
			Une présentation en CAO des critères sociaux et environnementaux à intégrer dans les marchés publics
			Une information a posteriori communiquée aux élus en CAO en année n+1 ainsi qu'aux membres du comité de direction sur la prise en compte des critères de développement durable dans les marchés publics au cours de l'année antérieure
			Une présentation au groupe interne des « Référents Agenda 21 » des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics 2006
			Présentation du « Guide de la commande publique responsable » aux référents Agenda 21
Présentation du « Guide de la commande publique responsable » à l'ensemble des agents			
Présentation du « Guide de la commande publique responsable » aux membres de l'exécutif			
Publication de fiches sur la commande publique responsable sur Kelenn			
Elaboration d'une collection de guides de bonnes pratiques en matière de marchés publics			

N°	Indicateurs	
210		
211		
48		
49		
50		
212		
51		* nombre de dossiers téléchargés et d'offres reçues par voie dématérialisée [2.2]
52		
53		
54		
55		
56	* nombre de réunions concernant la commande publique réalisées à destination des agents [2.3]	
213		
214		
215		
216		
57	* nombre de guides réalisés sur la commande publique [2.4]	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité économique	Le Service de la commande publique, pôle ressource pour des marchés « responsables »	Conseiller les élus et les services	Le guide pratique pour une commande publique responsable :
			* Intégration du réflexe développement durable dans l'expression du besoin
			↑ * Orientation vers des éléments de procédures permettant la prise en compte du DD (allotissement, variantes, options, procédures avec négociation)
			↑ * Dans les clauses d'exécution du contrat
			↑ * Dans les critères de choix des offres
			* Dans le contrôle du candidat
		Assurer la sécurité juridique	Veille particulière sur les décisions des juges
	Une responsabilité économique renforcée par de nouvelles actions spécifiques	Assurer des missions complémentaires	Nombreux échanges organisés avec d'autres juristes
			Réseau Grand Ouest (RGO) Commande publique et développement durable
		Des outils <i>ad hoc</i>	Groupe de travail inter collectivités sur l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics
			↑ Un outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région
	Et dans les lycées?	La commande publique dans les lycées	Un visuel permettant d'estampiller les dossiers de marchés publics intégrant des critères de développement durable
			Envisager, à destination des PME, une présentation annuelle par la Région de sa stratégie d'intégration du développement durable dans la commande publique et instaurer un dialogue dans ce domaine
			PPI 2005 - 2009 / Le guide de la qualité environnementale dans une démarche de développement durable
			PPI 2010 - 2014 / « Eco-référentiel »
Démarche « Ouzh Taol » pour l'introduction de produits bio en restauration scolaire			
		Des spécifications environnementales dans les CCTP du programme d'amélioration des conditions de vie et de réussite dans les lycées	

N°	Indicateurs
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	* état d'avancement de l'outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région [2.5]
68	
69	
70	
217	
71	
72	

La question du développement durable dans les achats publics représente un enjeu important. En France, les achats des collectivités représentent près de 19% du Produit Intérieur Brut, et 80% des actes d'achats des collectivités ont une incidence directe sur le marché local. Cela constitue donc bien un levier essentiel.

Les réformes successives du Code des Marchés Publics intervenues depuis 2004 permettent désormais aux acheteurs publics de prendre en compte des critères de qualité environnementale et sociale.

De nombreuses collectivités, dont la Région Bretagne, se sont emparées de ces opportunités, pour introduire dans les cahiers des charges et les procédures de marchés publics des prescriptions en lien avec le développement durable.

2.1. La responsabilité économique de la Région est assumée à travers son rôle d'acheteur et de consommateur

2.1.1. Le développement d'une politique d'achats responsables

La Région poursuit ses objectifs dans ce cadre, lesquels consistent à développer l'achat durable d'une part et à maîtriser les coûts de l'achat d'autre part.

40

Un audit est actuellement mené en interne pour établir l'état des lieux le plus exhaustif possible des marchés « durables » conclus au sein de la Région, l'objectif étant de repérer également les personnes référentes dans les services afin de mettre en place des **comités d'acheteurs** permettant de faire avancer les réflexions en matière d'achats responsables.

2.1.2. Les Marchés Publics en lien avec le volet interne de l'Agenda 21 régional

2.1.2.1. Les achats liés au fonctionnement interne de la Région :

- **Dans le domaine de la communication et de la promotion** : La quasi-totalité des objets promotionnels offerts par la Région contribue à la protection de l'environnement. Les sacs plastiques estampillés Région et diffusés sur tous les salons ont été remplacés par des sacs papiers. Tous les crayons et les clés USB sont réalisés en matière recyclée. Les blocs papier sont en papier 100% recyclé et les couvertures des carnets sont en pneu ou autre matière recyclée.

41

205

Des chargeurs solaires pour téléphones portables sont offerts en cadeaux lors de concours destinés à un public lycéen ou apprentis (Concours des meilleurs apprentis de Bretagne et concours de critiques littéraires). Pour certaines opérations nécessitant des malles, le choix se porte systématiquement sur le carton. Les tee-shirts promotionnels sont désormais en coton biologique équitable.

42

206

- **Dans le domaine du textile**, des vêtements de travail composés de coton issu du commerce équitable ont été acquis en 2008 pour les agents techniques des lycées, en 2009 pour les personnels des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo et en 2010, la Région procèdera aux premières acquisitions destinées aux agents des voies navigables, dont la mise à disposition des services est intervenue le 1er janvier 2010. Dans le cadre de ce marché, le critère de développement durable lié à la performance environnementale de l'entreprise est porté à 25%.

208

- Des actions concrètes sont désormais menées en interne contre **les risques chimiques en milieu professionnel**. La Région a en effet initié dans ses propres locaux une série d'actions de prévention des risques chimiques :
 - une formation de sensibilisation aux risques chimiques (2 jours) permet aux agents d'identifier ce risque, de l'évaluer puis de déterminer les mesures de prévention à mettre en œuvre lors de l'utilisation de produits ;
 - la mise à disposition d'équipements de protection individuelle assurant une protection efficace contre le risque chimique (gants, lunettes, masques filtrants...) pour l'ensemble des agents de la collectivité ;
 - la sensibilisation aux risques chimiques *via* une autoformation à la sécurité dispensée aux nouveaux arrivants dans les services et progressivement généralisée à l'ensemble des agents de la Région ;
 - les formations professionnelles des agents, et notamment dans les fonctions "lingerie" et "entretien général", présentent des mesures alternatives à l'utilisation des produits chimiques par l'utilisation de produits de substitutions ou par des procédés de travail différents ne nécessitant pas l'utilisation de tels produits ;
 - la gestion des espaces verts sans pesticides et l'achat de produits labellisés.

Plusieurs axes de progrès restent à **développer** :

- l'élaboration d'une "plaquette lingère" (actuellement à l'étude) afin de sensibiliser les acteurs sur les risques occasionnés par l'utilisation de produits chimiques souvent agressifs et concentrés et de présenter l'intérêt des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine ;
 - la réalisation de plaquettes, en concertation avec les médecins de prévention, présentant l'intérêt de la substitution des produits chimiques dans les activités quotidiennes et proposant aux agents concernés, par corps de métiers, les produits pouvant être utilisés.
- D'autres marchés intègrent également des demandes relatives au développement durable, à la préservation de l'environnement et/ou à l'insertion sociale. C'est le cas pour :
 - **le mobilier de bureau**¹ ;
 - **s'agissant de la restauration** (sites de Patton et Courcy), le nouveau marché² intègre de nombreuses clauses relatives au développement durable et le nouveau prestataire s'est ainsi engagé sur les points suivants : des aliments de saison et autant que possible issus de l'agriculture biologique ; des aliments issus du commerce éthique et au maximum issus de fournisseurs de proximité ; de la viande non congelée et 100% française (volaille et porc) ; des pâtisseries « maison » ou à défaut issues de boulangeries ou de pâtisseries traditionnelles ; des aliments non OGM. En outre, des efforts sont également imposés pour limiter les emballages et les produits lessiviels utilisés sont éco-labellisés. Par ailleurs, concernant le personnel de l'équipe restauration, des clauses sociales ont également été prévues et prévoient désormais des pauses méridiennes raisonnables ainsi que le paiement des heures supplémentaires.
 - s'agissant des clauses sociales et notamment de l'insertion professionnelle (article 15 du Code des marchés publics), ce sont principalement de « petits » marchés qui sont pour l'heure concernés : ainsi, dans **le marché des fournitures de bureau**, le lot des pochettes à élastique a été attribué à une entreprise adaptée qui emploie une majorité de personnes handicapées ; c'est également le cas pour **le marché d'entretien des plantes vertes d'intérieur** et ce sera le cas aussi pour **le marché de routage** récemment renouvelé (les trois entreprises retenues sont des entreprises adaptées).

43

44

255

45

256

257

1

Le mobilier de bureau ne fait plus l'objet d'un marché spécifique et le service Patrimoine de la Région procède désormais aux acquisitions nécessaires dans ce domaine auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), dont le catalogue propose de nombreux labels certifiant la prise en compte de critères de développement durable.

2

Lors de l'analyse des offres, des critères relatifs à la performance environnementale de l'offre et à la politique salariale de l'entreprise ont été pris en compte.

Des clauses d'insertion sociale ont en outre été intégrées dans les **marchés de travaux effectués sur le port de Lorient**.

2.1.2.2. Les achats liés aux politiques sectorielles :

48

- **Le Programme Régional des Stages et le Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle ;**

49

- Exemples d'intégration d'éléments éco-responsables lors de différents **salons et événements** :

- Les marchés de stands, sur les salons et événements, ont évolué : ainsi, désormais, **l'éclairage basse consommation** est imposé et **la certification PEFC** (bois issus de forêts gérées de façon durable) est exigée pour le bois utilisé pour les cloisons de stand. **La peinture sans solvant** ou encore **le triply** (copeaux de bois compressés pour les cloisons) font partie des réponses apportées par les standistes dans le cadre des marchés publics.
- Du mobilier en carton a été utilisé sur certains stands mais, pour améliorer la gestion des déchets, l'homogénéisation des stands permet désormais une **réutilisation d'un mobilier standard**.
- La recherche des salles pour l'organisation d'événements intègre une **réflexion sur les déplacements** pour favoriser une utilisation des transports en commun. Dans ce cas, les cartons d'invitation incitent au covoiturage et à l'utilisation des transports en commun.
- **L'utilisation de produits biologiques** pour les cocktails et repas se développe. Le menu tient compte *a minima* de l'origine des produits et de la gestion des ressources pour le choix des poissons.

1

50

- **Le programme d'équipements des habitants de l'île de Sein a été étendu aux habitants des îles d'Ouessant et Molène¹.**

Le programme spécifique d'économies d'énergie, piloté par l'Ademe, la Région, le Département du Finistère et EDF, engagé à Sein en 2008, a permis de réduire de 15 % la consommation électrique de l'île (grâce à l'installation de 750 ampoules basse tension, de 100 réfrigérateurs plus économes et de 326 économiseurs d'eau. Ce programme est désormais dupliqué à Ouessant (avec un objectif de réduction des consommations d'énergie de 26 %) et Molène (objectif de réduction de 16 %).

2.1.3. La dématérialisation des procédures de commande publique

La **nouvelle plateforme régionale d'administration électronique**, dénommée « **e-megalis Bretagne** », a permis de réaliser de grandes avancées dans le domaine de la dématérialisation, avec notamment le téléchargement de plus de 12 122 dossiers de consultation pour les entreprises (DCE) depuis le 1^{er} janvier 2005 (40 € HT par DCE envoyé en moyenne, soit plus de 484 880 € HT économisés environ). Depuis le 1^{er} janvier 2010, une nouvelle obligation impose par ailleurs que tous les DCE relatifs aux marchés informatiques supérieurs à 90 000 € soient accessibles en téléchargement et les entreprises doivent en outre y répondre obligatoirement par voie dématérialisés.

51

La « salle » des marchés publics, **outil de groupement de commandes** sur la plate-forme régionale d'E-administration, est encore en cours de finalisation. Sur ce module, les collectivités auront désormais la possibilité de lancer un marché et d'en appeler d'autres à prendre part à ce marché. Le module gèrera ensuite les conventions de groupement de commande, le cahier des charges, les besoins de chacun...

52

2.2. Le Service de la Commande Publique, pôle ressource pour des marchés « responsables »

2.2.1. Conseiller les élus et les services

- Le « **Guide pratique pour une commande publique responsable** », élaboré en 2008, sera réactualisé en 2010, afin d'intégrer notamment les évolutions intervenues sur le plan jurisprudentiel en matière de critères liés au développement durable.

57

2.2.2. Assurer la sécurité juridique

2.2.3. Assurer des missions complémentaires

2.3. La responsabilité économique de la Région sera renforcée par de nouvelles actions spécifiques

2.3.1. Un outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région

Après qu'en 2008 et 2009 ait été établi un **diagnostic** afin d'obtenir un recensement exact des achats de la Région, un projet de **nomenclature de familles d'achats** a été dressé. Et afin de rendre pérenne le diagnostic, il est apparu nécessaire de mettre en place une procédure homogène de la **numérotation des marchés** de la Région :

- **Concernant la numérotation des achats** : le but est de permettre à la Région de connaître précisément, chaque année et en temps réel, les marchés conclus et en cours. La numérotation des achats permettra d'avoir une bonne visibilité sur les opérateurs économiques qui contractent avec la Région. Par ailleurs, cette numérotation contribuera à satisfaire aux obligations réglementaires imposant la communication des marchés conclus sur une année civile, mais également de remplir l'obligation du Président de rendre compte à la Commission Permanente des actes pris dans le cadre de sa délégation de signature.

Suite aux réunions conduites en 2009 par le groupe de travail dédié à ce thème, la réflexion autour de la procédure de numérotation homogène est bien avancée. Le mode de fonctionnement arrêté consistera en la numérotation des marchés par les services acheteurs *via* le progiciel Grand Angle et l'utilisation d'un fichier Excel.

- **Concernant la nomenclature de famille d'achats** : l'objectif est de remplacer la nomenclature issue du code des marchés publics 2001, actuellement utilisée, par une nomenclature interne propre aux achats de la Région. Le recensement des achats sera le point de départ pour plusieurs travaux menés dans le cadre de la Politique Achat :
 - Permettre d'adapter les procédures du Code des Marchés publics au seuil de dépenses atteints par chaque famille d'achat sur une année civile ;
 - Obtenir une meilleure connaissance des fournisseurs ;

- Etre en capacité d'effectuer des analyses comparatives externes et internes à la Région, sur des prestations similaires (ex : comparer les niveaux de prix d'une même prestation intellectuelle) ;
- Identifier clairement les gains dégagés grâce à la négociation effectuée par les services (différentiel entre le prix initial de l'entreprise et le prix négocié).

L'objectif est la mise en place de ces deux outils pour le second semestre 2010.

2.4. Et dans les lycées ?

2.4.1. Le «guide de la qualité environnementale dans une démarche de développement durable» et « l'éco-référentiel des lycées »

Dans le cadre du « programme prévisionnel des investissements immobiliers dans les lycées publics bretons » (PPI) 2005-2009, le « guide de la qualité environnementale dans une démarche de développement durable » s'est appliqué. Ce programme a été réalisé conformément aux engagements pris. La quasi-totalité des crédits a été affectée et 93% des dépenses sont conformes au PPI voté en 2005. Ainsi, dans le domaine de la qualité environnementale du bâti, le premier objectif visait la réalisation de l'opération dans une démarche globale de développement durable.

70

PPI 2005 - 2009

Thème prioritaire	Traduction	Objectifs du PPI	Evaluation (taux de réalisation)
Qualité environnementale du bâti	Démarche globale de développement durable, visant à prendre en compte le contexte environnemental du bâtiment, l'ensemble des dispositifs constructifs, la maintenance ultérieure et les besoins de l'utilisateur	Toutes opérations dont le coût des travaux est supérieur à 1,5 M€ HT : 64 opérations réalisées ou en cours (pour 54 opérations estimées en 2007) Montant réalisé : 229 M€ d'investissement à échéance 2009 (pour 159 M€ prévus initialement)	+ 99 % AMO privées + Région et mandataire 722 T CO² estimées économisées pour les opérations de restructuration générales

Toutes ces opérations ont été essentielles pour faire évoluer les pratiques de la Région mais aussi de ses prestataires. Elles ont été génératrices de « l'éco-référentiel » des lycées. Ainsi, le PPI 2010-2014 s'inscrit en rupture dans ses priorités, mais aussi dans la continuité et même l'accélération de la démarche de progrès engagée en 2005.

217

Pour la période 2010 – 2014, une volonté de qualité est ainsi réaffirmée. Le P.P.I. 2010 – 2014 adopté en juin 2009 a été élaboré dans la concertation, en application des principes du développement durable qui constituent « le fil rouge » de la démarche. L'évaluation de la qualité des investissements participe également de la même ambition.

La satisfaction des usagers quant aux qualités fonctionnelles et techniques a été mesurée dans une cinquantaine de sites rénovés. Les enseignements résultant de ces évaluations ont permis au groupe de référents des usagers de mettre à jour le « référentiel technique et fonctionnel des lycées » que les mêmes contributeurs avaient élaboré en 2005.

L'impact du « guide de la qualité environnement » qui constituait le deuxième volet de la « charte qualité des lycées » a été recensé auprès des prestataires techniques de la Région Bretagne. Méconnu, ce document a été jugé trop généraliste, pas toujours adapté pour répondre au contexte spécifique de toutes les opérations, parfois incohérent et insuffisamment pondéré.

De plus, un bilan des résultats en matière de qualité environnementale est publié chaque année. Les ambitions affichées en 2005 par le Conseil régional, en matière de qualité environnementale, ont souvent été dépassées et les résultats supérieurs aux objectifs des programmes techniques initiaux. Dans ce domaine en effet, les technologies progressent rapidement et le savoir-faire des professionnels s'améliore. Les démarches conduites sur quelques sites expérimentaux méritent d'être étendues à l'ensemble des opérations du P.P.I. 2010 – 2014. Ces évaluations ont permis la rédaction d'un nouveau cadre de référence pour guider la mise en œuvre du P.P.I. 2010 – 2014. Soucieux de la qualité environnementale du bâti des lycées, l'« éco référentiel » des lycées, proposé au vote de l'Assemblée régionale fin 2009, est l'aboutissement de nombreuses consultations auprès d'experts et des usagers des lycées, notamment des agents techniques régionaux en charge de la maintenance immobilière des sites.

« L'éco-référentiel » regroupe l'ensemble des prescriptions de la Région Bretagne pour des lycées plus respectueux de l'environnement. Il s'adresse d'abord aux représentants des usagers des lycées comme support de la concertation. Il doit aussi guider les programmistes et maîtres d'œuvre à chaque étape de « **l'éco-conception** » des projets et de la réalisation des travaux. Enfin, il précise les conditions d'une « **éco-gestion** » des bâtiments. A la hauteur des enjeux, « l'éco-référentiel » présente des engagements précis et quantifiés regroupés en quatre enjeux thématiques :

- **la préservation de la santé des usagers dans les bâtiments** par la qualité de l'air, de l'eau, le choix de matériaux qui ne soient pas nocifs. Les engagements portent sur les éléments suivants :
 - Bilan environnemental du site : risques liés aux émanations de radons, aux matériaux aimantés, champs électromagnétiques...
 - Choix des matériaux : priorité aux matériaux naturels, limitation des émissions de composés organiques volatiles (COV inférieurs à $20\mu/m^3$), interdiction des produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) ;
 - Exposition aux champs électromagnétiques n'excédant pas 2 volts/m/24h ;
 - Réseaux filaires informatiques privilégiés ;
 - Pas de produits phytotoxiques pour l'entretien des espaces verts ;
 - Transports en commun, déplacements en deux roues et piéton encouragés et facilités par l'organisation des espaces extérieurs ;
 - Application rigoureuse du cadre réglementaire, vigilance accrue pour la ventilation des locaux et la qualité sanitaire de l'eau.

- **la réduction des consommations énergétiques des bâtiments et la production d'énergies renouvelables.** Les engagements portent sur les éléments suivants :
 - Bâtiments basse consommation (BBC : inférieure à 28 kWh/m²/an) pour les constructions neuves, voire à énergie positive ;
 - Réduction de 40% de la consommation énergétique pour les bâtiments à restructurer (performance comprise entre 50 et 90 kWh/m²/an) ;
 - Surfaces limitées aux besoins ;
 - Production d'énergies renouvelables, conformément aux objectifs du « Plan énergie pour la Bretagne », soit *a minima* 20% à l'horizon 2020 ;
 - Implantation bioclimatique des constructions.

- **la réduction de l'impact environnemental des établissements** nécessitant une gestion plus économe de l'eau, un traitement plus efficace des déchets de chantier et d'activité, la préservation de la biodiversité, la gestion différenciée des espaces verts. Les engagements portent sur les éléments suivants :
 - Eau : réduction de 20% des consommations de référence, choix d'équipements économes, récupération des eaux pluviales ; coefficient d'imperméabilisation inférieur à 50% pour les constructions neuves, noues, puits d'infiltration...
 - Déchets : prévention, valorisation, filières de traitements appropriées pour les déchets toxiques ; aire de compostage pour les déchets organiques ; contractualisation conforme à la charte « chantier vert » pour les déchets organiques ; contractualisation conforme à la charte « chantier vert » pour les déchets de chantier.

- **l'optimisation des améliorations apportées au cours de l'exploitation des bâtiments/éco-gestion.** Les engagements portent sur les éléments suivants :
 - L'implication des usagers à chaque étape des projets ;
 - L'organisation de la maintenance immobilière, assurée par les agents techniques ;
 - Association à la réalisation des projets des services chargés de la maintenance immobilière ;
 - Matériaux et équipements choisis pour leurs qualités, leur durabilité et leur faible impact ;
 - La facilitation du pilotage, de l'entretien et du contrôle des consommations des installations techniques.

L'« éco-référentiel » décrit la méthode et les procédures de concertation avec les usagers. Les membres des conseils d'administration des lycées seront invités à communiquer leur avis sur les programmes techniques et fonctionnels. Ils désigneront par délibération les représentants des usagers consultés au cours des études et invités à la réception des travaux.

L'association étroite des agents chargés de l'entretien ultérieur est également prévue au cours des études. Les dossiers de consultations des entreprises leur seront soumis avant de lancer les appels d'offres. Ils seront invités aux réunions de maîtrise d'ouvrage sur les chantiers et seront consultés avant la réception des travaux.

Enfin, « l'éco référentiel » présente des fiches méthodologiques constituant des supports pratiques pour l'évaluation des opérations. Ces éléments seront communiqués à tous les prestataires techniques de la Région par voie contractuelle. Ces dispositions confirment la volonté forte de la Région de contrôler avant la réception des travaux que des performances prévues dans les marchés contractés avec les entreprises sont bien atteintes.

En augmentant ainsi son niveau d'exigence pour son patrimoine, la commande publique agit pour une amélioration de la qualité environnementale des constructions et encourage des pratiques plus respectueuses des principes du développement durable. Elle favorise l'amélioration des savoir-faire. Cette impulsion et cette incitation à l'innovation doivent profiter à l'ensemble du secteur et des filières du bâtiment. C'est aussi pourquoi la Région soutient la formation des professionnels à l'éco-construction, contribuant ainsi à un changement profitable à tout le territoire régional.

1

Ces actions répondent à trois objectifs majeurs :

- l'amélioration de la santé et l'éducation des consommateurs, notamment des lycéens ;
- la structuration des circuits courts d'approvisionnement ;
- la promotion des agricultures biologiques et durables.

2

- La structuration de l'offre de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique locale pour répondre aux besoins d'un établissement ;
- Les incidences possibles sur l'offre de produits, leur impact sur l'agriculture locale et les contraintes particulières de l'approvisionnement de la restauration collective (quantité, qualité, fréquence des livraisons...) ;
- Les conditions d'adhésion à cette démarche des usagers, des services de restauration, des personnels régionaux en charge de la préparation des repas, des chefs d'établissements et des gestionnaires de ces services de restauration ;
- Les conséquences de l'introduction de ces produits sur le prix des repas ;
- Les contraintes particulières en stockages, temps de préparation, organisation des services et des locaux.

2.4.2. La démarche « Ouzh Taol » (« A table ») pour l'introduction de produits bio en restauration scolaire

La nouvelle démarche régionale pour favoriser l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique et sous signe officiel de qualité dans les services de la restauration scolaire, en favorisant les circuits courts d'approvisionnement et la formation des équipes des lycées¹, par une démarche de **recherche-action sur un panel de huit lycées « pilote » volontaires**, participe activement aux objectifs généraux d'amélioration de la santé, de la qualité de vie et de formation des jeunes au développement durable.

Les lycées volontaires bénéficient de l'accompagnement d'un prestataire pour évaluer un certain nombre de domaines², cette recherche devant permettre de définir en 2010 les conditions d'une introduction plus large de ces produits dans les lycées de Bretagne ainsi que les actions d'accompagnement nécessaires auprès des usagers des lycées et des personnels qui participent à l'élaboration des repas.

La Région économiquement responsable :

catalogue des
indicateurs

2.1 Budget consacré aux achats durables

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La question de l'introduction de critères de développement durable dans les achats publics est aujourd'hui un enjeu important.

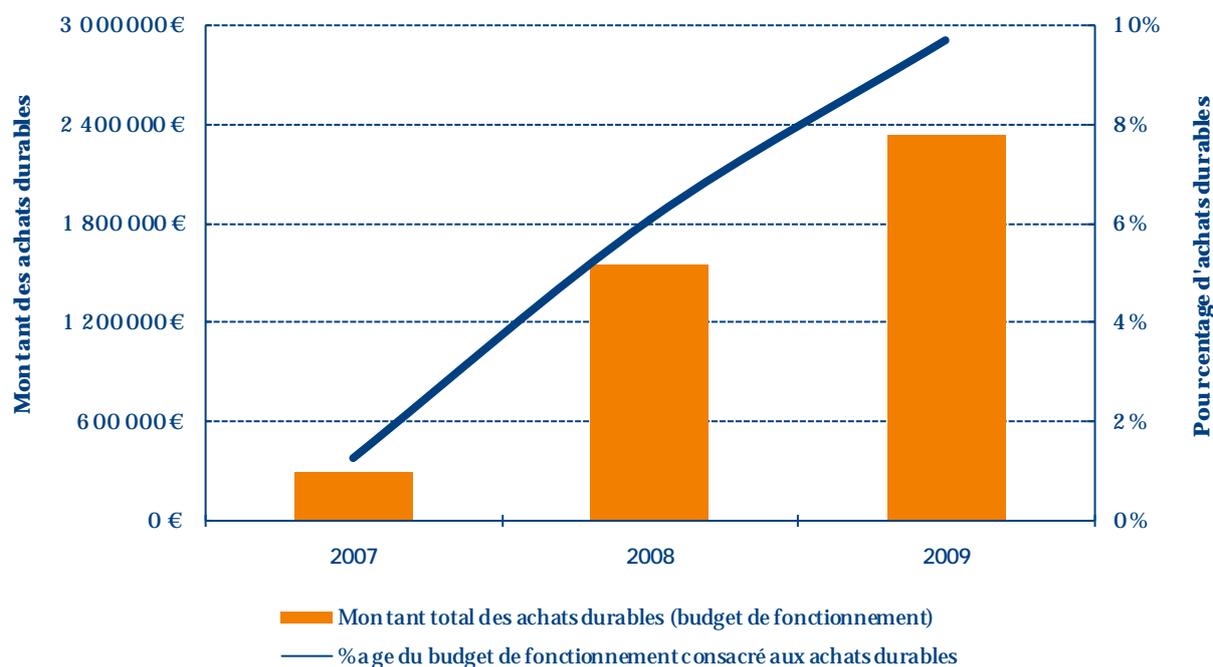
En effet, en France, les achats des collectivités publiques représentent près de 16% du Produit Intérieur Brut, et 80 % des actes d'achats des collectivités ont une incidence directe sur le marché local. La commande publique constitue donc un levier essentiel pour orienter le marché sur de nouveaux produits et impulser une adaptation de l'offre des fournisseurs.

Définition de l'indicateur

Adopter une politique d'achats soucieuse du développement durable consiste à intégrer les dimensions environnementales, sociales et éthiques, en plus des aspects économiques, dans les décisions liées au processus d'achat.

L'intégration de la problématique de développement durable peut se faire à différents niveaux : au moment de la définition du marché ou lors du choix de l'offre.

Montant des achats durables dans le cadre du budget de fonctionnement



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Tous les services
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2007

Données sources

Achats durables (budget de fonctionnement)	2007	2008	2009	Critères sociaux	Critères environnementaux
<i>Marché textile: lot 1 concernant les vêtements de travail des agents techniques régionaux.</i>		685 297 €	708 766 €	<i>Critère de développement durable (20%), coton équitable</i>	
<i>Objets de communication</i>	18 000 €	6 620 €	117 647 €	<i>Critère de développement durable (10%) dans l'accord-cadre</i>	
<i>Impression des publications de la Région (Bretagne Ensemble et BIP)</i>		430 677 €	457 082 €	<i>Clause papier 100% recyclé</i> <i>Critère de développement durable (20%) dans l'accord-cadre</i>	
<i>Stands</i>		147 530 €	85 851 €	<i>(7%) dans l'accord-cadre ; clauses env.</i>	
<i>Olympiades des Métiers</i>	70 000 €	63 047 €		<i>Restauration: variantes orientées sur des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable</i>	
<i>Produits alimentaires</i>	9 027 €	13 502 €	13 364 €	<i>5 lots sur 5 avec clause de produits bio et/ou équitable dont un lot réservé à une entreprise adaptée</i>	
<i>Machines à café</i>	6 187 €	8 347 €	10 506 €	<i>Clause d'une offre minimale en produits "équitables" (café, thé, chocolat) et critère "équitable"</i> 11%	
<i>Papier</i>	122 873 €	126 639 €	121 976 €	<i>Papier 100% recyclé</i>	
<i>Fournitures de bureau</i>			37 076 € 5 270 €	<i>20%</i> <i>Deuxième lot réservé à une entreprise adaptée : critère d'insertion des publics en difficultés (50%)</i>	
<i>Petites imprimantes partageables et Imprimantes départementalisées</i>	11 900 €	29 422 €	11 096 €	<i>Remplacement des imprimantes individuelles</i>	
<i>Diagnostic énergétique</i>			10 884 €	<i>Economie d'énergie</i>	
<i>Vélos électriques</i>	21 297 €		13 898 €	<i>Mode de transport propre</i>	
<i>Services de collecte des déchets spéciaux</i>	476 €	1 190 €	764 €	<i>Recyclage des déchets spéciaux produits par les services</i>	
<i>Services de collecte des déchets papiers (Feuille d'Erable)</i>	1 402 €	3 241 €	4 125 €	<i>Entreprise d'insertion</i>	<i>Recyclage des déchets papier produits par les services</i>
<i>Services de nettoyage</i>			238 454 €	<i>Clause concernant le travail en journée ; critère : mesure en faveur de l'emploi la formation et l'insertion (12%)</i>	<i>Clause d'utilisation de produits biodégradables ; utilisation de produits écologiques</i>
<i>Services de routage (Handirect)</i>			11 162 €	<i>Entreprise adaptée</i>	
<i>Services d'entretien des espaces verts</i>	28 992 €	29 979 €	35 665 €	<i>Clause d'insertion d'une personne handicapée</i>	
<i>Services de restauration</i>			443 100 €	<i>Critère de politique salariale de l'entreprise (10%)</i>	<i>Critère de performances en matière de protection de l'environnement (10%)</i>
Montant total des achats durables (budget de fonctionnement)	290 154 €	1 545 491 €	2 326 685 €		
Budget de fonctionnement	22 998 713 €	25 478 756 €	23 958 657 €		
%age du budget de fonctionnement consacré aux achats durables	1,26%	6,07%	9,71%		

Achats durables (budget régional)	2007	2008	2009	Critères de développement durable
<i>Programme Régional des Stages</i>	23 146 648 €	21 683 530 €	25 120 518 €	<i>Critère de développement durable notamment égalité (12%)</i>
<i>PPI 2005-2009</i>	77 124 000 €	77 124 000 €	77 124 000 €	<i>Charte HQE ; critères supplémentaires sur protection environnement</i>
<i>Achats durables dans le cadre du fonctionnement interne de la Région</i>	290 154 €	1 545 491 €	2 326 685 €	<i>[détails supra]</i>
Montant des achats durables (budget total)	100 270 648 €	98 807 530 €	102 244 518 €	
Budget	981 750 000 €	1 067 700 000 €	1 088 600 000 €	
Pourcentage du budget consacré aux achats durables	10,21%	9,25%	9,39%	

Modalités d'interprétation

L'objectif de cet indicateur est de permettre d'avoir une première évaluation du montant des achats éco-responsables réalisés par la Région. Le panorama des achats identifiés depuis 2007 n'est pas exhaustif ; cependant, enrichi au fil des années, il permet aujourd'hui d'avoir une photographie de plus en plus complète.

L'indicateur est renseigné à partir de la plupart des marchés publics conclus par la Région dont le PPI 2005-2009, le PRS et **les achats relatifs à l'administration générale**.

Ces derniers bénéficient désormais d'une présentation particulière. Ils doivent être analysés au regard de la part du budget de fonctionnement de la Région constituée par l'addition des dépenses suivantes : la communication, les opérations mobilières et immobilières, les frais de fonctionnement généraux (hors salaires) ainsi que l'équipement des groupes d'élus.

Éléments d'évaluation

Afin de disposer à l'avenir d'un indicateur plus proche de la réalité, il importerait de s'appuyer sur les travaux actuels menés par le service du Conseil de la Commande Publique, notamment au travers de l'élaboration de « l'outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région » et mener une réflexion associant l'ensemble des services acheteurs.

2.2 Nombre de dossiers téléchargés et d'offres reçues par voie dématérialisée

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La dématérialisation de la commande publique poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser une réduction de l'usage du papier et générer une réduction des coûts par la baisse des travaux de reprographie et de publipostage des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- simplifier l'accès à la commande publique et solliciter ainsi une ouverture concurrentielle plus importante, en particulier à destination des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- accélérer les échanges avec les entreprises.

C'est pourquoi la Région Bretagne a souhaité s'engager dans un processus de dématérialisation des marchés publics. Cette démarche s'est concrétisée par la mise en place, dans le cadre du syndicat mixte Megalis Bretagne dont la Région a été l'initiatrice, d'une salle des marchés en ligne : e-megalis.

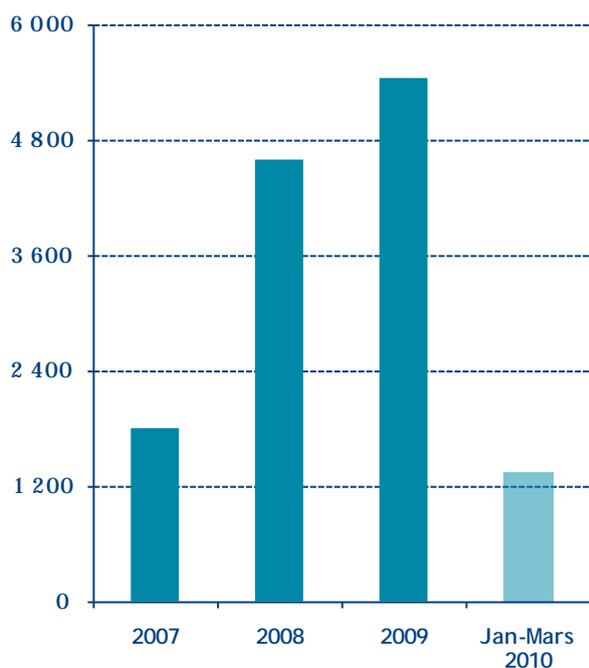
Ouverte le 15 janvier 2007, cette « salle des marchés » virtuelle permet de publier les appels d'offres, de suivre le nombre de téléchargements des Dossiers de Consultation des Entreprises et de recevoir des offres par voie électronique.

Définition de l'indicateur

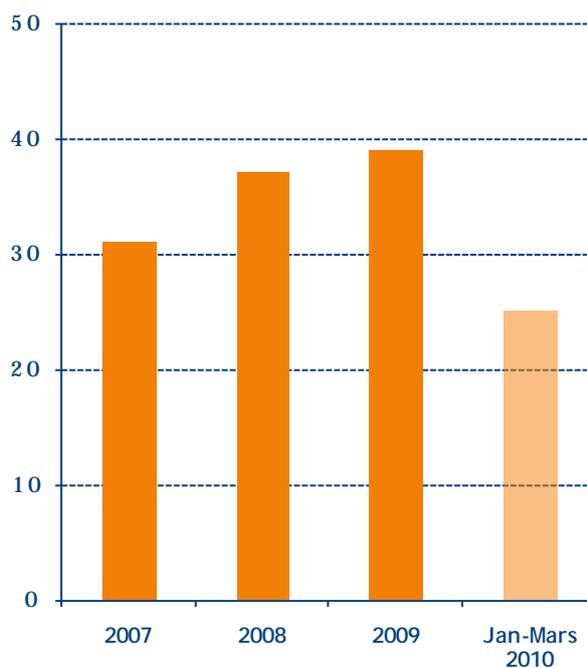
Suite aux appels d'offre de la Région publiés sur la plateforme e-megalis, cet indicateur vise à comptabiliser :

- d'une part, le nombre de téléchargements de Dossiers de Consultation des Entreprises ;
- d'autre part, le nombre d'offres reçues par voie dématérialisée.

Nombre de DCE téléchargés par an



Nombre d'offres reçues par voie dématérialisée par an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Conseil de la commande publique
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2007

Modalités d'interprétation

Cet indicateur vise à mesurer l'évolution du recours à la voie électronique au regard d'un objectif de développement de la dématérialisation.

On peut ainsi observer **une nette augmentation** du recours à la voie électronique explicable par une utilisation de plus en plus forte de la dématérialisation.

Données sources

	2007	2008	2009	Jan-Mars 2010	2010
<i>Nombre de DCE téléchargés par an</i>	1 790	4 587	5 441	1 352	
<i>Nombre d'offres reçues par voie dématérialisée par an</i>	31	37	39	25	

Éléments d'évaluation

En temps qu'acheteur, la Région encourage fortement les réponses des entreprises par voie dématérialisée.

Au cours de l'année 2010, un assouplissement du cadre juridique régissant la dématérialisation des marchés publics est attendu. Le Service du Conseil à la Commande (SCCP) veillera à le transposer dans les modèles des clauses qui sont mises à disposition des services.

2.3 Nombre de réunions et de saisines concernant la commande publique responsable

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

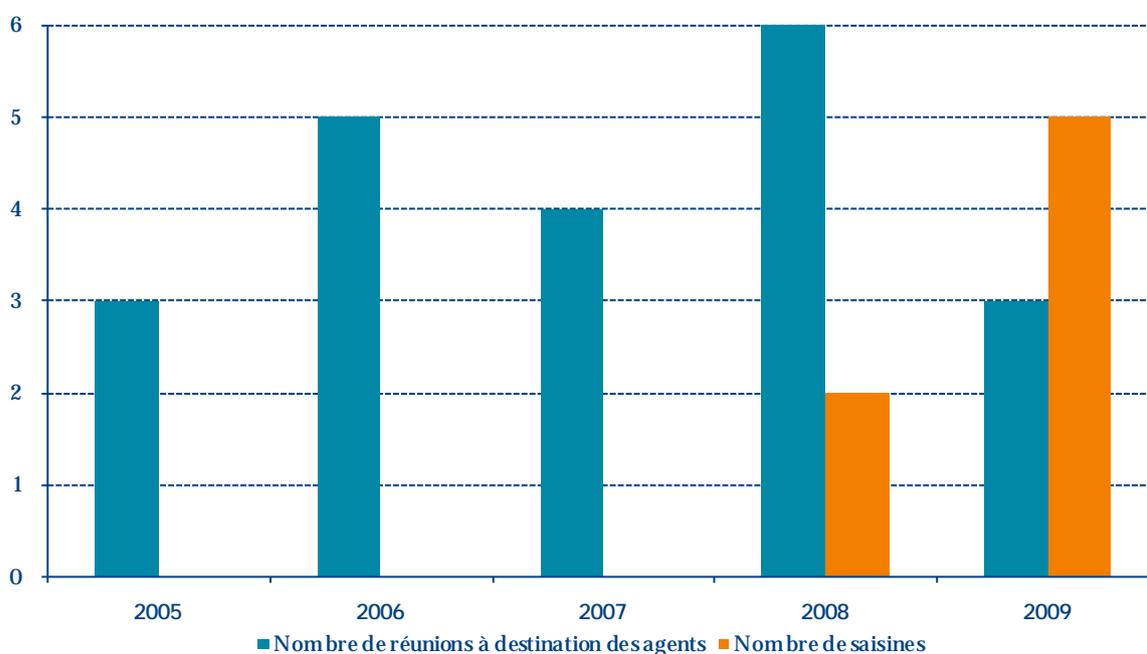
Le droit de la commande publique est un droit en évolution constante, marqué par une forte technicité.

Aussi, afin de répondre aux besoins d'information tant des agents que des élus et dans le but de renforcer la sécurité juridique de leurs décisions, le Service Conseil de la Commande Publique de la Région s'attache à organiser des réunions d'information. Toutefois la démarche de commande publique responsable étant de mieux en mieux intégrée par les services, les questions se font de plus en plus précises et techniques. C'est pourquoi cet indicateur intègre désormais les saisines effectuées par les services acheteurs auprès du Service de Conseil à la Commande Publique.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur comptabilise le nombre de réunions d'information sur des thèmes de développement durable organisées par le Service Conseil de la Commande Publique, chaque année, à destination des services, ainsi que les saisines auxquelles doit répondre ce service sur des questions d'intégration de considérations sociales ou environnementales.

Nombre de réunions d'information organisées en interne et de saisines



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Conseil de la commande publique
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2005

Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet de rendre compte, pour partie, de la diffusion de bonnes pratiques en matière de commande publique.

Il ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble du travail de sensibilisation opéré par le SCCP, notamment à l'égard des élus. En effet, un important travail est mené tant au près des élus membres de la Commission d'appel d'offres Affaires générales que des services. Ainsi, depuis 2005, le SCCP a assuré des présentations succinctes de points de droit des marchés publics (ex : la procédure de l'article 30 du Code des marchés publics, le principe des accords-cadres...).

De plus le SCCP assure des interfaces régulières entre les services de la Région et le **Réseau Grand Ouest** (RGO) qui rassemble une soixantaine de collectivités pour mener des réflexions communes sur l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans la commande publique. En 2009, le SCCP est intervenu quatre fois dans ce rôle de médiation.

Données sources

	Nombre de réunions à destination des agents	Nombre de saisines
2005	3	NR
<i>Réunion relative aux critères de distinction des subventions et marchés publics</i>	2	
<i>Réunion de présentation du nouveau cadre juridique de l'appel d'offres relatif au Programme Régional des Stages</i>	1	
2006	5	NR
<i>Réunion relative aux conséquences du relèvement des seuils des marchés</i>	1	
<i>Réunion de présentation des principes généraux du Code des Marchés publics</i>	1	
<i>Réunion relative à l'insertion de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics</i>	1	
<i>Réunion de présentation du système des accords-cadres et des nouveaux marchés à bon de commande</i>	1	
<i>Réunion de présentation des principales modifications du Code des Marchés publics 2006</i>	1	
2007	4	NR
<i>Réunion de présentation générale aux agents des règles de passation des Marchés publics à Procédure Adaptée (MAPA)</i>	1	
<i>Réunion de présentation des accords cadres sur le bon de commande auprès de la DIRCOM</i>	1	
<i>Réunion de présentation de la procédure de Marchés Publics avec la formation professionnelle</i>	1	
<i>Réunion de présentation du Code des Marchés Publics au Comité de pilotage Agenda 21</i>	1	
2008	6	2
<i>Réunion de présentation du Guide de la commande publique responsable aux référents Agenda 21</i>	1	
<i>Réunion de présentation du Guide de la commande publique responsable aux agents (80 participants)</i>	5	
<i>Saisines pour l'intégration considérations environnementales</i>		2
2009	3	5
<i>Réunion relative au projet de groupement de commandes inter-collectivité dédié à l'achat de textile</i>	1	
<i>Réunion relative au référentiel de développement durable PPI 2010-2014</i>	1	
<i>Réunion relative au projet "action bio dans les lycées"</i>	1	
<i>Saisines pour l'intégration considérations environnementales</i>		3
<i>Saisines pour l'intégration considérations sociales</i>		2

2.4 Nombre de guides et autres outils réalisés sur la commande publique responsable

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Le droit de la commande publique est un droit en évolution constante, marqué par une forte technicité. L'article 5 du Code des Marchés Publics affirme que « [l]a nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision [...] en prenant en compte des objectifs de développement durable ».

Aussi, afin de répondre aux besoins d'information tant des agents que des élus et dans le but de renforcer la sécurité juridique de leurs décisions, le Service Conseil de la Commande Publique de la Région s'attache à développer des outils de communication adaptés.

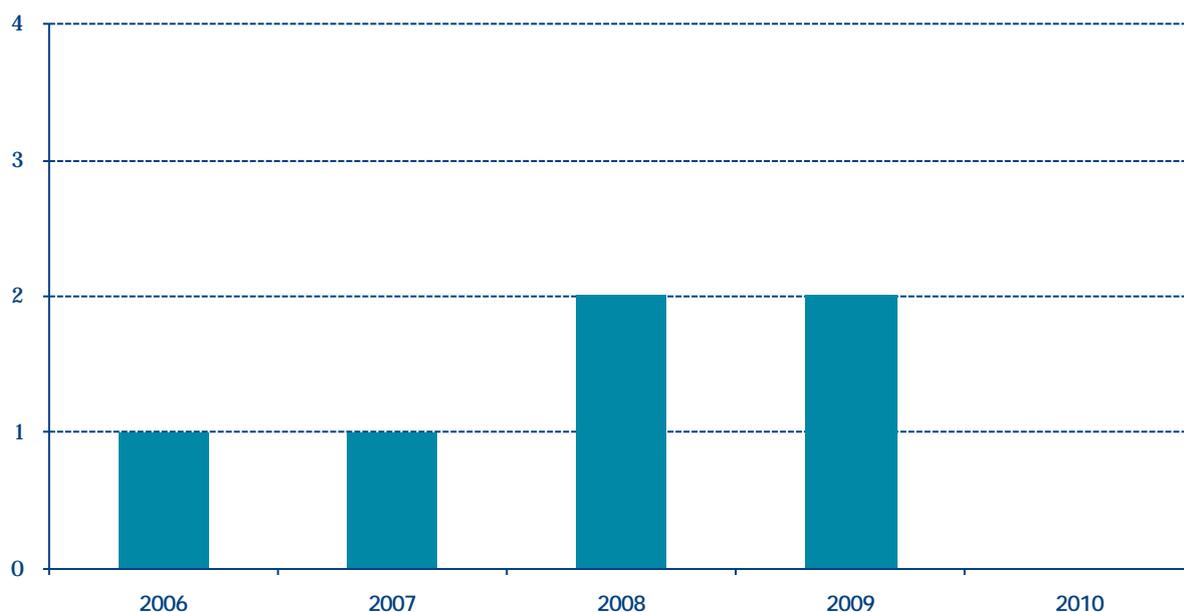
Ainsi, ce service, rattaché à la Direction des Affaires juridiques, diffuse le droit de la commande publique à travers différents supports : contributions à la veille juridique publiée tous les 15 jours sur l'intranet Kelenn, fiches techniques disponibles sur Kelenn ou encore élaboration de guides, disponibles sous format papier ou sous Kelenn.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur comptabilise le nombre cumulé de guides réalisés par le Service Conseil de la Commande Publique concernant la commande publique responsable.

Un second indicateur renseigne l'évolution de la rubrique « commande publique responsable » disponible sur l'intranet Kelenn.

Nombre cumulé de guides réalisés sur la commande publique responsable



Evolution de la rubrique « Commande publique responsable » dans l'intranet Keleenn

Un « Espace commande publique » est disponible sur Keleenn. Cet espace met à disposition des agents les guides réalisés par le SCCP ainsi que des outils pratiques : fiches techniques, modèles concernant des procédures particulières ou encore textes officiels. Une rubrique « Commande publique durable » a été ajoutée en mars 2010 et comporte déjà plusieurs documents : le Guide de la commande publique responsable et la présentation *Powerpoint* rédigée par le SCCP, mis à disposition des services, ainsi que les synthèses des groupes de travail du Réseau Grand Ouest auquel appartient la Région.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Conseil de la commande publique
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2006

Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet de rendre compte, pour partie, de la diffusion dans les services de bonnes pratiques en matière de commande publique. Cependant, il est partiel et ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble du travail de sensibilisation opéré par le SCCP.

Aussi, à l'avenir, l'outil de diffusion privilégié étant l'intranet, il sera pertinent de compléter cet indicateur par un indice comptabilisant le nombre de connexions à la rubrique "commande publique" dans l'espace juridique. **Un outil statistique permettant de mesurer cet indice est en cours de réflexion.**

Les guides édités les années précédentes demeurent accessibles sur Keleenn.

Données sources

	Présentation
<i>Guide 1 : La dématérialisation des marchés publics</i>	Ce guide explicite le fonctionnement de la plate-forme de dématérialisation qui doit être utilisée pour la communication et les échanges d'information par voie électronique afin d'assurer la confidentialité et la sécurité juridique des procédures d'achats.
<i>Guide 2 : Guide pratique pour une Commande Publique Responsable</i>	Ce guide fait le point sur les possibilités réglementaires de prendre en compte dans les marchés les objectifs de développement durable.

2.5 Etat d'avancement de l'outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

La connaissance des achats de la Région est un des éléments d'une politique d'achat. La politique d'achat vise à rendre les procédures d'achat plus efficaces et lisibles, tout en garantissant leur sécurité juridique.

Pour ce faire, il importe d'avoir une connaissance fine des achats, notamment sur les points suivants :

- identifier les achats (type, volume, périodicité, service acheteur) ;
- connaître les opérateurs économiques ;
- appréhender le marché, par secteur d'activité ;
- mesurer le nombre de marchés publics conclus et leur montant par direction et par famille d'achats ;
- fournir aux acheteurs les marges de manœuvre offertes par le code des marchés publics pour acheter au meilleur rapport qualité/coûts/délais ;
- identifier les marges de manœuvre financières possibles et dégager des économies ;
- connaître les écarts entre les estimations des achats et les montants attribués.

Cette modernisation des procédures d'achat se révèle pertinente dans la mesure où les agents de la Région, au sein des services acheteurs, détiennent aujourd'hui de solides compétences en matière d'achat. Il s'agit aujourd'hui de prendre appui sur cette dynamique pour aboutir à une stratégie globale pour la Région. De plus, la mise en place d'un tel outil s'impose dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Définition de l'indicateur

L'indicateur a pour objectif de rendre compte de l'état d'avancement de l'outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région et de la mise en place de la politique d'achat.

Etat d'avancement de l'outil d'amélioration de la connaissance des achats de la Région

Menée par le Service Conseil de la Commande Publique, cette démarche a été initiée dès 2007. Les phases successives de ce projet sont les suivantes :

1) Diagnostic initial :

Menée de 2007 à 2009, cette première phase a permis d'obtenir des informations et mener une première réflexion sur :

- les achats effectués par les différents services de la Région ;
- le volume des achats de la Région ;
- les achats récurrents de la Région.

Les premiers résultats du diagnostic ont été livrés dans le courant de l'année 2008.

2) Structuration de l'achat :

A la suite de ce diagnostic, une deuxième phase, aujourd'hui en cours, vise à mener les actions suivantes :

- mise en place de la numérotation homogène des achats ;
- mise en place de la nouvelle nomenclature des familles d'achats propre à la Région Bretagne.

3) Evaluation de l'achat :

A l'avenir, il est prévu de mener une évaluation des achats par l'intermédiaire, notamment, des actions suivantes :

- connaître les volumes d'achat par familles ;
- identifier les opérateurs économiques selon leurs situations géographiques et le type d'opérateur (PME, TPE, auto-entrepreneurs, personnes physiques, personnes publiques, associations, etc.) ;
- identifier les familles d'achat intégrant des considérations sociales ou environnementales (poids, types d'opérateurs, etc.) ;
- déterminer des leviers d'économies possibles par famille d'achats.

3

La Région « environnementalement »
responsable :
éco-gestes et
économies de ressources naturelles

La Région « environnementalement » responsable : actualisation 2010

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité environnementale	L'implication des agents et des élus à travers les éco-gestes	Les éco-gestes	Une rubrique spécialement dédiée aux éco-gestes et à l'Agenda 21 interne dans l'intranet
			Un mémento des éco-gestes à destination des élus, des agents et de l'Administration du Conseil régional
			Autres outils de sensibilisation (projection du film d'Al Gore, expositions, reportages...)
			Participation à la Semaine de la mobilité
	L'implication de l'Administration à travers une gestion responsable de ses équipements	L'eau	Test d'une nouvelle technologie de télé relève de compteurs d'eau par courant porteur
			Des sous-compteurs au niveau des gros postes
			Du matériel hydro-économe à tous les points d'eau
			Une opération interne d'information et de sensibilisation aux économies d'eau
			La vente de kits individuels hydro-économiques
			L'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau dans l'entretien des espaces verts
			Installer de nouvelles fontaines à eau
			Utiliser autant que possible les carafes d'eau en restauration
			↑ Poursuivre l'équipement en économiseurs d'eau sur les robinets
			↑ Fiabiliser le fonctionnement des chasses d'eau
	L'énergie	L'énergie	Le suivi des consommations d'électricité et de gaz
			La régulation des installations de chauffage et de climatisation
			Le réglage des systèmes de refroidissement des locaux
			L'éclairage non permanent dans les circulations des bâtiments de services

N°	Indicateurs
73	* promotion des éco-gestes [3.1]
74	
75	
218	
76	* ratio de litres d'eau consommés par m ² de bâtiment des services centraux et des lycées / an [3.2]
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité environnementale	L'implication de l'Administration à travers une gestion responsable de ses équipements	L'énergie	<p>Diagnostic de performance énergétique sur le site de Patton</p> <p> Réalisation de travaux tendant à optimiser la performance énergétique des bâtiments (autres que Patton)</p> <p>Inscription de la Région au sein de la campagne Display</p>
		Les déplacements	<p>Adoption de PLINDER, plan interne de déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La participation aux abonnements de transport en commun * La diffusion de plans d'accès aux différents sites de la Région en transports en commun * La mise à disposition de kits (marche, vélos et covoiturage) * L'adhésion de la Région à l'association Covoiturage+ * La prime à l'achat de véhicules propres * Des stages de conduite et de rappels du code de la route <p>Participation à l'abonnement à un service public de location de vélos</p> <p>L'acquisition de 16 vélos à assistance électrique, destinés aux trajets domicile/travail des agents (8) ainsi qu'aux déplacements professionnels courts (8)</p> <p> Achat de vélos supplémentaires</p> <p>Achats de véhicules moins polluants</p> <p>Veille de la Région sur le développement de l'offre de véhicules hybrides</p> <p>La priorité aux déplacements peu émissifs de CO2</p> <p>La mise en place d'une politique "voyages" rationalisée</p> <p>Réflexion relative à la compensation carbone</p> <p>L'incitation au covoiturage pour les déplacements professionnels, ainsi qu'à l'occasion de l'organisation de manifestations d'envergure</p> <p>Un abribus devant l'Hôtel de Région</p>

N°	Indicateurs	
91		
92	* réalisation du diagnostic de performance énergétique du siège de l'Hôtel de Région [3.4]	
93		
94		
95	* nombre d'agents bénéficiant de mesures incitatives dans le cadre de Plinder [3.5]	
96		
97		
98		
99		
100		
259		
101		* budget annuel consacré aux modes de transports moins polluants [3.6] * motorisation du parc automobile de la Région [3.7]
219		
102		
220	* développement de la visioconférence [3.8]	
103		
104	* kilométrage annuel réalisé par les agents lors des déplacements professionnels [3.9]	
105	* état d'avancement de la réflexion relative à la compensation carbone [3.10]	
106		
260		

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité environnementale	L'implication de l'Administration à travers une gestion responsable de ses équipements	Les déplacements	Acheminement par vélo des journaux depuis la gare
			Audit concernant la gestion des déplacements
		Les déchets	Un tri plus sélectif du papier sur les sites des services centraux"
			Les cartouches d'encre des copieurs et des imprimantes sont retraitées
			↑ Le tri des déchets au niveau de la restauration collective de Patton
			Des gobelets recyclables dans les distributeurs de boissons
			Le suivi statistique des volumes de déchets produits
			Constitution d'un groupe de travail chargé d'animer la politique des déchets et de suivre les projets
			La mécanisation de la collecte et le traitement au plus près du lieu de production
			L'insertion dans les cahiers des charges des marchés de fournitures et de travaux de clauses tendant à diminuer la production de déchets et à favoriser leur tri et leur recyclage
		L'éditique (le papier)	Analyse des tirages et des envois des documents
			Dématérialisation de certains documents
			Format livret pour la majeure partie des publications
			Matériel beaucoup plus performant pour la gravure des CD et DVD
			1ers tests de télétransmission des délibérations au contrôle de légalité
			Dématérialisation de la transmission des mandats à la Trésorerie Générale
			↑ Outils de communication dématérialisés
			Une Base contacts pour une information davantage dématérialisée
Mise à disposition de chaque élu d'un ordinateur muni d'une connexion Internet			
↑ Pour la gestion des ressources humaines, une dizaine d'applications informatiques visent désormais à dématérialiser les procédures, notamment Lodennañ et Ulysse			

N°	Indicateurs
261	
262	
107	
108	
109	
263	
110	* suivi statistique de la quantité déchets produits [3.11]
111	* quantité de déchets produits par les services centraux de la Région / an [3.12]
112	* quantité de déchets triés et valorisés / an [3.13]
113	
114	
115	
264	
265	
266	
267	
116	
268	* poids de papier acheté / an, dont papier recyclé [3.14]
117	
118	* procédures accessibles par e-administration [3.15]

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité environnementale	L'implication de l'Administration à travers une gestion responsable de ses équipements	L'éditique (le papier)	Une plaquette explicative pour mieux et moins imprimer
			L'usage du papier 100% recyclé pour toutes les productions
			Recensement régulier des abonnements et annulation des abonnements inutiles
			Le label « Imprim'Vert » au service de la reprographie
			Des copieurs-réseau remplacent dans certains cas les imprimantes individuelles
			↑ La départementalisation des équipements d'impression
			La numérisation/dématérialisation du panorama de presse
			La sensibilisation des agents et des élus
			Mise à disposition d'équipements informatiques dans les lycées afin de permettre aux agents techniques régionaux d'être en lien permanent avec les services centraux du Conseil régional
			Dans le cadre du projet de refonte du traitement du courrier, mise à disposition d'une application informatique visant la dématérialisation la plus large, voire totale
			Edition du bulletin de paye en ligne
			↑ La mise en ligne d'un certain nombre de documents
	La protection de la biodiversité	Une expérimentation sur la productivité des ruches et la pollinisation en milieu urbain ou semi-urbain	
		Une zone test d'espace vert laissée sans tonte dans le parc du site de Patton	
	Et dans les lycées?	Les opérations réalisées dans le cadre du PPI et de la "Charte qualité environnementale"	EAU :
* Diagnostic économie d'eau dans chaque lycée			
* Installation de matériel hydro-économe			
* Bouclage systématique des réseaux d'eau chaude			
* Bassins de récupération des eaux pluviales			
* Recours aux toitures végétalisées			

N°	Indicateurs
119	
120	
121	
122	
123	* % d'agents raccordés uniquement à une imprimante mutualisée [3.16]
124	
125	
126	
127	
128	
129	
130	
269	
270	
131	
132	
133	
134	
135	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité environnementale	Et dans les lycées?	Les opérations réalisées dans le cadre du PPI et de la "Charte qualité environnementale »	ENERGIE :
			* Une expertise thermique et un diagnostic sécurité dans les chaufferies des lycées d'Ille-et-Vilaine
			↑ * Généralisation dans les lycées des autres départements
			* Diagnostic des consommations électriques de tous les lycées
			↑ * Achèvement des diagnostics amiante
			* Mesures des émanations de radon et travaux correctifs
			* Opération "plates-formes énergies renouvelables"
			* Chaufferies bois, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires de production d'eau chaude
			* Affichage Display dans tous les lycées
			DECHETS:
			↑ * Exigences pour les travaux supérieurs à 1 M€ HT, étendues à toutes les opérations générant des déchets
			* Dépôt des déchets de chantiers dans des centres adaptés
			* Financement des démarches de tri et de gestion des déchets dans les lycées
			* Collecte des déchets toxiques
			* Limitation de l'emploi de produits polluants
			↓ * L'opération « Papiers-cartons, suivez le guide ! »
			Programme Eau Energie Confort
			Relance économique
Démarche Qualycée	Mise en œuvre d'une démarche qualité dans les lycées à section professionnelle et technologique		
ENT	Mise en place des Espaces Numériques de Travail au sein des lycées		
Logiciels libres	Distribution de logiciels libres		
Modernisation des équipements	Equipement des établissements en véhicules plus respectueux de l'environnement		

N°	Indicateurs
136	
137	
221	
138	* tonnes de CO ² non émises par an grâce aux opérations de rénovation et au recours aux énergies renouvelables dans les lycées [3.17]
139	
140	
141	
271	
142	
143	
144	
145	
146	
147	* nombre de lycées impliqués dans l'opération « Papier-cartons, suivez le guide ! » [3.18]
148	
222	
223	
224	
225	
272	

Les chiffres clés

La surface totale des bâtiments en propriété ou loués gérée en 2009 par le service de l'administration générale, hors lycées, s'élève à 45 896 m².

Lycées publics :

- 75 000 élèves
- 127 sites de lycées
- 815 bâtiments

Etablissements privés :

- 3 réseaux
- 143 établissements
- 40% des effectifs lycéens bretons

L'incitation des agents et des élus à des pratiques professionnelles éco-responsables passe par l'adoption d'un certain nombre de comportements individuels d'une part ; l'Administration elle-même doit se montrer exemplaire à travers un certain nombre d'interventions sur ses équipements d'autre part.

3.1. La responsabilité environnementale de la Région est assumée à travers l'implication des agents et des élus *via* les éco-gestes

Lors de la semaine de la mobilité en septembre 2009, la sensibilisation des agents et élus s'est poursuivie, à travers un certain nombre d'actions menées en interne¹, notamment l'organisation d'un pédibus (avec une soixantaine de participants) et un challenge intersites (52 participants).

218

3.2. La responsabilité environnementale de la Région est assumée notamment à travers l'implication de l'Administration dans une gestion responsable de ses équipements visant la maîtrise de la consommation de ressources naturelles et la diminution des pollutions émises

Intégrer l'efficacité environnementale dans la gestion de l'ensemble de ses biens, équipements et services contribue, pour une collectivité, à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à apporter des économies financières directes par la maîtrise des flux et des consommations, notamment en eau, énergie, déchets, déplacements et papier.

Ces enjeux concernent la Région pour ses bâtiments mais également les lycées et sont largement pris en compte à travers le PPI (cf. paragraphe 3.3 *infra*).

3.2.1. L'eau

De nombreuses actions sont déjà menées dans le domaine de l'eau au sein de la collectivité.

S'agissant des nouvelles actions qui ont été mises en œuvre en 2009, il s'agit principalement de la **généralisation de l'équipement en économiseurs d'eau sur les robinets** (tous immeubles) ;

Enfin, **le recours aux produits de nettoyage disposant d'un éco-label** est désormais obligatoire pour les marchés en cours.

84

86



1

Pour inciter les agents à se déplacer autrement dans le cadre des trajets domicile-travail et privilégier lorsque c'est possible les modes de déplacements « doux », il était possible de concourir durant une semaine dans 5 catégories : à pied (12 kms réalisés par les lauréats), en vélo (228 kms), en bus (312 kms), en covoiturage (880 kms) et multimodal (1 158 kms).

3.2.2. L'énergie

De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre dans ce domaine au sein de la collectivité.

L'une des principales actions mises en œuvre en 2008-2009 a consisté en la réalisation d'un **diagnostic de performance énergétique sur le site de Patton**. Le périmètre de ce diagnostic intégrait l'ensemble du bâtiment, le garage ainsi que l'éclairage extérieur.

Des propositions de programmation avaient été émises à l'issue de ce diagnostic et certains investissements sont par conséquent d'ores et déjà réalisés (installation de 260 robinets thermostatiques pour mieux réguler la chaleur en novembre 2009) ou programmés à partir de 2010 (mise en place de CTA) pour réduire les consommations d'énergie sur le site de Patton :

	Mise en place de robinets thermostatiques	Mise en place de centrales de traitement d'air avec échangeur performant
<i>Economie annuelle d'énergie (kWhEP)</i>	97 115	358 195
<i>Economie la première année (€ TTC)</i>	4 600	13 000
<i>Coût des travaux (€ TTC)</i>	48 000	130 000
<i>Temps de retour brut (années)</i>	16	10
<i>Temps de retour actualisé (années)</i>	8	8
<i>Emissions de CO2 évitées (tonnes)</i>	22,72	37,60
<i>Coût de la mise en œuvre (€ HT)</i>	48 000	130 000

3.2.3. Les déplacements

Les objectifs principaux de la Région dans ce domaine consistent d'une part à mesurer les effets des déplacements de la Région sur l'environnement et d'autre part, à contenir, voire diminuer les consommations d'énergie d'origine fossile.

Le succès de **PLINDER**, plan interne de déplacement, se poursuit¹ et les taux de prise en charge par la Région des abonnements aux transports en commun ont été revalorisés².

Par ailleurs, une nouvelle prestation a été créée dans le cadre de Plinder : **la participation de la Région à l'abonnement à un service public de location de vélo**³.



1

Un deuxième Forum Plinder a été organisé lors de la semaine de la mobilité 2009, au cours duquel plusieurs stands ont été mis à la disposition des agents, notamment ceux des autorités organisatrices des transports et des opérateurs compétents sur le territoire de Rennes Métropole, l'association Covoiturage +, l'Ademe, la sécurité routière, Centaure (qui a proposé une sensibilisation à la conduite écologique et économique), des concessionnaires vendant des véhicules hybrides et un stand d'essai des vélos à assistance électrique.

2

La loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2009 et le décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008 ont créé un nouveau dispositif intitulé « Prime transport » généralisant la prise en charge par les employeurs des dépenses de transport en commun à hauteur de 50% minimum par les employeurs privés et publics. Un décret rend applicable et obligatoire le dispositif dans la fonction publique territoriale. Les taux de prise en charge par la Région sont ainsi portés à 70% pour la tranche 1, 60% pour la tranche 2, 50% pour les tranches 3 et 4.

3

La prestation s'applique aux abonnements Vélo STAR, aux Vélilib' pour les agents affectés à la Maison de la Bretagne, à Vélocéa pour les agents de Vannes, ainsi qu'aux autres services susceptibles d'être créés dans d'autres agglomérations bretonnes. Le montant de la participation de la Région représente, pour la tranche 1, 80 % du prix de l'abonnement payé par l'agent, 70 % pour la tranche 2, 60 % pour la tranche 3 et 50 % pour la tranche 4.

91



94

95

259

L'acquisition de **11 vélos à assistance électrique (VAE) supplémentaires**, destinés aux trajets domicile/travail des agents ainsi qu'aux déplacements professionnels courts des agents et des élus porte désormais à 27 l'offre de VAE.

101

L'évolution du parc véhicules se poursuit et une **réflexion** est actuellement menée **pour envisager l'acquisition de véhicules de taille plus modeste**.

102

L'usage de la 2nde classe SNCF, désormais obligatoire pour les trajets en train inférieurs à 300 kms, s'est également beaucoup accru pour les trajets supérieurs à 300 kms.

104

Pour favoriser les déplacements en bus, un **abribus** sera construit en 2010 au bas de l'immeuble des services de Patton (arrêt : Hôtel de Région).

260

Enfin, la société qui assure quotidiennement l'acheminement des journaux entre la gare et le service de la Documentation effectuée désormais tous ses déplacements par vélo à assistance électrique.

261

La mission de l'Inspection générale mène par ailleurs un **audit concernant la gestion des déplacements**, devant s'achever courant 2010 et portant sur : les déplacements individuels des élus et personnels (à l'exclusion des déplacements domicile/travail) ; les voyages et missions collectives ; l'acquisition, l'entretien et l'utilisation des véhicules.

262

S'agissant des déplacements individuels et collectifs, seront analysés :

- les cursus et processus de décision pour chaque nature de déplacement (critères de pertinence, prise en compte des coûts, niveaux de décision, modalités administratives, contrôles a posteriori...), pour chaque nature de dépenses engagées (choix des modes de transport, des niveaux de prestation...) ;
- les règles de prise en charge des frais et procédures de remboursement ;
- les relations collectivité/prestataires extérieurs.

S'agissant des véhicules, seront examinés les critères et bases de commande et de renouvellement du parc, la gestion (circuits, niveaux de décision, suivi, contrôle, fréquence...) de leur entretien interne et externalisé et celle des réservations par les utilisateurs.

3.2.4. Les déchets



L'objectif est de contenir ou diminuer le volume de déchets produits par les services de la Région (hors agents techniques régionaux) malgré l'évolution quantitative des effectifs, de poursuivre la récupération et le traitement global des déchets, et d'améliorer le taux de valorisation du papier.

107

S'agissant du **tri sélectif du papier**, la collecte hebdomadaire du papier blanc réalisée par l'association d'insertion rennaise « La Feuille d'Erable » a été de 46,48 tonnes pour l'année 2009. Néanmoins, une nouvelle campagne de sensibilisation devra à nouveau être menée dans ce domaine auprès des agents car de nombreux dysfonctionnements sont actuellement constatés dans le domaine du tri sélectif.

109

S'agissant du **tri des déchets au niveau de la restauration collective** de Patton, des cartons notamment, il existe désormais une obligation dans le marché qui a été attribué à la société Verso.

263

S'agissant des distributeurs de boissons chaudes, les **gobelets** seront désormais **intégralement biodégradables** et l'acquisition de containers de récupération permettra également leur recyclage systématique.

3.2.5. L'éditique



De nombreux efforts, notamment en termes d'e-administration et de dématérialisation, ont d'ores et déjà été menés en interne pour réduire et améliorer la consommation de papier :

115

264

265

- **Le processus de dématérialisation dans l'élaboration et la présentation d'un certain nombre de documents** est renforcé. Ainsi, la majeure partie des publications du Conseil régional et du CESR se présente désormais au **format livret**. Par ailleurs, le service de la reprographie¹ devrait bénéficier en 2010 de l'acquisition d'un **matériel beaucoup plus performant pour la gravure des CD et DVD**, dans le but de dématérialiser toujours davantage les documents, notamment les annexes des dossiers de commissions permanentes et de sessions plénières.

266

- Les premiers tests de télétransmission des délibérations (commissions permanentes et sessions) au contrôle de légalité auront lieu en 2010. La télétransmission de ces actes engendra une réduction conséquente du volume de papier produit mais nécessitera un accompagnement des services dans la démarche.

Pour la reprographie :

- baisse importante puis stabilisation du volume d'achat de papier avec 100 tonnes en 2006, 95 tonnes en 2007, 60 tonnes en 2008 et 64 tonnes en 2009 ;

- progression des achats de CD/DVD en remplacement des éditions papier avec 10 200 CD/DVD en 2008 et 23 500 en 2009.

- Par ailleurs, le service de la comptabilité de la Région a d'ores et déjà dématérialisé la transmission de nombreux mandats avec la Trésorerie générale. 267
- Depuis la refonte du site internet, le web est devenu l'outil central pour la communication de la Région. Le site *www.bretagne.fr* répond aux normes d'accessibilité pour les personnes malvoyantes. Les projets de brochure papier sont, si possible, transformés en support numérique ou en « document d'appel » pour le web : l'information complète est ainsi fournie sur *www.bretagne.fr* et peut être mise à jour régulièrement. La plaquette « papier » sert donc surtout uniquement à inciter à la consultation du site. Les événements grand public disposent par ailleurs si nécessaire d'un site internet spécifique permettant de présenter le programme, toute l'information utile en amont, pendant et après l'événement, et de s'inscrire également en ligne. 116
- Egalement, l'acquisition d'une solution informatique permet désormais à la Région d'assurer une gestion plus centralisée et fiable de l'ensemble de ses contacts. Installé fin 2009, cette **base de contacts** a pour but d'une part de faciliter la gestion des relations de tous les services avec leurs partenaires et bénéficiaires et d'autre part de permettre de **multiplier les envois par mail**, notamment pour les invitations. 268
- Dans le cadre de la dématérialisation mise en œuvre pour la gestion des ressources humaines (applications informatiques visant à dématérialiser les procédures), un nouveau progiciel, **Ulysse**, a été mis en place en 2009 **pour la gestion des déplacements professionnels des agents**. Cette procédure sera étendue aux déplacements des élus en 2010. 118

3.2.6. La protection de la biodiversité

- En cohérence avec les autres actions menées en interne (cf. action 246 *supra* : cycle de conférences, exposition, ballade-découverte,...) en 2010 à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité, la Région lancera un appel d'offre en vue d'une **expérimentation sur la productivité des ruches et la pollinisation en milieu urbain ou semi-urbain** et contribuera de ce fait à communiquer sur l'importance biologique et économique de l'abeille, espèce menacée. Le programme pourrait consister dans ce cadre à installer un certain nombre de ruches (abeilles noires d'Ouessant) sur les toits des bâtiments régionaux. Le suivi et l'entretien de ces ruches serait totalement assurés par le prestataire retenu et le suivi scientifique par un organisme reconnu. L'entretien et la récolte du miel donneraient lieu à des opérations de communication/formation à destination des agents et élus. 269

- Par ailleurs, dans un but pédagogique à destination des agents quant à la notion de gestion différenciée des espaces naturels (en l'occurrence « horticoles », sur le site de Patton), **une zone test d'espace vert sera laissée sans tonte** dans le parc du site de Patton, afin de permettre à la végétation de retrouver les caractéristiques de prairie plus sauvage. Cette action, menée à titre expérimental par la Région en partenariat avec l'entreprise gestionnaire des espaces verts, permettra de comparer et ainsi d'analyser la plus-value des prairies hautes et non des gazons ras pour la biodiversité. Cette zone pourrait être suivie sur 2 ou 3 ans afin qu'elle exprime réellement toute sa valeur et sa richesse (ainsi que, potentiellement, la complémentarité de son efficacité corrélativement à la pose des ruchers).

3.3. Et dans les lycées ?

3.3.1. Bilan des nombreuses opérations réalisées dans le cadre du PPI 2005-2009 et de la « Charte qualité environnementale »

Dans le cadre du « programme prévisionnel des investissements immobiliers dans les lycées publics bretons » (PPI) 2005-2009, la démarche de développement durable était prise en compte dans l'ensemble des actions mises en œuvre en faveur des lycées. Quatre thèmes sont traités de manière prioritaire, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la qualité environnementale.

3.3.1.1. Dans le domaine de l'eau

S'agissant de la réduction des consommations et la qualité de l'eau potable, une centaine d'opérations avaient été planifiées sur la durée du PPI et presque toutes ont été réalisées s'agissant de la réfection des réseaux et aménagements extérieurs (réduction des consommations, des risques de pollution, gestion de la récupération des eaux pluviales : les travaux consistent à séparer les réseaux, traiter les effluents, récupérer les eaux de pluie et réduire les surfaces imperméabilisées¹.

Les opérations sont également quasiment achevées dans le domaine de la rénovation des installations les plus consommatrices en eau : 250 lycées ont fait l'objet d'un **diagnostic** de consommation d'eau et de préconisations pour réduire les consommations. Elles privilégient la mise en place de matériels hydro-économiques et de suivi des consommations. De plus, après la rénovation des internats et des services de restauration, les établissements connaissent une réduction de leurs consommations.

¹

Ainsi, par exemple, une station d'épuration pour traiter toutes les eaux usées du lycée agricole de Saint-Aubin-du-Cormier a été réalisée selon le principe du lagunage naturel.

Enfin, tous les lycées publics bretons ont fait l'objet d'expertises de la qualité sanitaire de l'eau potable (2 356 analyses ont été réalisées pour identifier les risques de contamination par la légionellose et 575 analyses ont mis en évidence la potabilité de l'eau). A la suite de ces analyses, 111 réseaux ont été traités pour décontaminer l'eau potable et un carnet sanitaire concernant la potabilité est régulièrement remis à jour dans chaque lycée.

PPI 2005 - 2009

1
Au lycée Dupuy de Lôme à Brest, la chaufferie permet d'économiser 186 tonnes de CO²/an. Au lycée agricole de Saint-Aubin-du-Cormier, l'économie est estimée à 103 tonnes de CO²/an.

2
Une pompe à chaleur géothermale à puits vertical, pour la salle polyvalente d'Hennebont, permettra d'économiser 0,6 tonnes de CO²/an. Un puits canadien dans l'agrandissement de l'atelier du lycée Jean Guéhenno à Vannes est également en cours.

Thème prioritaire	Traduction	Objectifs du PPI	Evaluation (taux de réalisation)
Eau	Réfection des réseaux et aménagements extérieurs (réduction des consommations, des risques de pollution, gestion des eaux pluviales)	49 opérations Montant prévu : 10 M€ Montant affecté : 9,7 M€	97%
	Rénovation des installations les plus consommatrices en eau (restaurants et internats ...)	58 opérations Montant prévu : 66 M€ Montant affecté : 66 M€	100%
	Contrôle de la qualité sanitaire de l'eau potable	Tous les lycées	100%

3 **3.3.1.2. Dans le domaine de l'énergie**

D'une part, la vérification des performances thermiques des bâtiments pendant les études est renforcée par la mise en place de « simulations thermiques dynamiques » et d'autre part, l'éclairage naturel des pièces a été contrôlé par des études sur le facteur lumière jour.

4
Des tests d'étanchéité à l'air ont été réalisés sur les bâtiments construits pour abriter l'externat et le CDI du lycée Dupuy de Lôme à Lorient. Cette procédure est une innovation. Les défauts de réalisation sont détectés par une mise en surpression des locaux. Les mesures correctives adaptées sont apportées et de nouveaux tests libératoires sont réalisés, aux frais des entreprises responsables des malfaçons, avant la réception des travaux.

En complément des opérations de mutualisation des réseaux de chaleur avec d'autres collectivités, les actions de la Région en faveur des lycées publics bretons vont permettre d'économiser le dégagement de plus de 641 tonnes de CO² chaque année, soit l'équivalent de 4 578 trajets aller-retour entre Rennes et Paris. Ce bilan positif résulte de plusieurs actions complémentaires :

- S'agissant de la réfection des installations de chauffage visant à réduire les consommations d'énergie, 19 opérations de rénovation ont été terminées, parmi lesquelles la construction de deux chaufferies alimentées au bois¹. D'autres opérations innovantes sont en outre en préparation².
- S'agissant de l'isolation thermique des bâtiments (façades, toitures, menuiseries extérieures), les opérations ont permis le remplacement de 8 000 châssis vitrés et environ 25 000 m² d'isolation extérieure (façades et toitures). Parmi les opérations les plus innovantes figure la construction à Hennebont d'une salle polyvalente peu consommatrice d'énergie (30 kWhEP/m²/an).

De plus, des procédures de contrôle ont été instaurées, pendant les études, pour assurer un meilleur suivi de la qualité des projets³. Enfin, des contrôles qualité sont effectués avant la réception des travaux⁴.

- S'agissant du recours aux énergies renouvelables, les objectifs de production entre 2005 et 2009 sont dépassés¹. L'économie totale réalisée par une politique volontariste dans ce domaine est estimée à 431 tonnes de CO²/an.

Le bilan thermique a été communiqué à chaque lycée qui peut ainsi mesurer les bénéfices d'une exploitation plus économe. Enfin, l'accès aux relevés des consommations de gaz et d'électricité des établissements permet d'apporter un conseil en matière de tarification et de détecter d'éventuelles anomalies.

Dans le cadre de la campagne européenne **Display**, un affichage public a lieu pour tous les lycées publics bretons, relatif aux performances énergétiques et environnementales des bâtiments.

271

PPI 2005 - 2009

Thème prioritaire	Traduction	Objectifs du PPI	Evaluation	
			(taux de réalisation)	(économie de CO ²)
Energie	Opérations spécifiques de réfection des installations de chauffage pour réduire les consommations d'énergie	33 opérations dont 19 significatives Montant prévu : 8,4 M€ Montant affecté : 8,2 M€	98%	249 T
	Isolation thermique des bâtiments (façades, toitures, menuiseries extérieures)	105 opérations dont 66 significatives Montant prévu : 38,5 M€ Montant affecté : 35,8 M€	93%	280 T
	Mise en œuvre d'installations de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables	12 opérations en solaire photovoltaïque (dont 5 en fonctionnement) 5 opérations en solaire thermique (dont 3 en fonctionnement) 2 opérations en bois énergie Montant prévu : 2,27 M€ Montant affecté : 2,27 M€	100%	Objectif : 294 T économisées Fin 2009 : les réalisations en service permettent d'économiser 200 T ; avec passage chaufferie tout bois à Saint-Aubin, objectif dépassé à 303 T
	Mutualisation d'une source d'énergie			137 T

1

- Le solaire thermique est prévu dans 5 opérations (3 installations en fonctionnement) alors que 76 m² supplémentaires seront installés avant la fin des travaux en cours (16 logements seront alimentés en chauffe-eau solaires). Elles permettront une économie estimée à 10,5 tonnes de Co²/an.

- Le solaire photovoltaïque est valorisé dans 5 installations qui sont déjà en fonctionnement (450 m²), 7 sites sont en travaux (630 m²). Ces équipements permettront une économie de 21 tonnes de Co²/an. L'objectif initial d'installer 450 m² de panneaux solaires est dépassé. A la livraison des chantiers en cours, plus de 1 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques seront installés.

- Le raccordement au réseau de chaleur collectif concerne 2 lycées brestois qui ont été raccordés au réseau urbain, permettant ainsi une économie de 137 tonnes de Co²/an.

- Au lycée Chaptal de Quimper, un échangeur permet de récupérer la chaleur des fumées (économie estimée de 8 tonnes de Co²/an).

- A Lanester, le raccordement au réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie bois est prévu au cours de l'été 2010. Il permettra de réduire de 246 tonnes le Co² libéré dans l'atmosphère chaque année. Un projet équivalent à Loudéac est toujours à l'étude. Le raccordement des lycées est une condition essentielle à la réalisation de ces installations collectives.

3.3.1.3. Dans le domaine des déchets

Le principal objectif de cet engagement est de limiter la production des déchets de chantier et d'en organiser la collecte. La charte « chantier vert » adoptée par le secteur du BTP en Ille-et-Vilaine est imposée à toutes les entreprises intervenant dans les lycées publics bretons. De plus, des démarches spécifiques sont mises en place pour les opérations soumises au « diagnostic environnemental ».

Ce dispositif est maintenu et étendu par « l'éco-référentiel » des lycées.

PPI 2005 - 2009

Thème prioritaire	Traduction	Objectifs du PPI	Evaluation (taux de réalisation)
Déchets	Limitation des déchets de chantiers	Toutes opérations dont le coût des travaux est supérieur à 1 M€ HT	Taux de réalisation conforme et 1 chantier expérimental
	Organisation de la collecte des déchets d'activité	En lien avec l'établissement et dans le cadre de Karta	

3.3.2. Relance économique : Des actions en faveur du cadre bâti des lycées

Un budget par anticipation de 4 millions d'euros d'AP a été voté en 2009 pour relancer l'économie. Dans l'objectif d'assurer une diminution des consommations énergétiques des bâtiments ou de favoriser la production d'énergies renouvelables, seules les opérations de changements des menuiseries extérieures et d'installation des panneaux photovoltaïques ont été réalisées par anticipation sur la période 2010-2014, à l'exclusion de tout autre type d'interventions. Ces chantiers, d'importance moyenne, peuvent être réalisés dans des délais très courts.

La totalité de l'autorisation de programme a été affectée selon la répartition suivante :

- Le développement des énergies renouvelables représente 27 % de la dotation, soit 1 087 000 €, dont 326 000 € déjà réalisés (installations de panneaux solaires dans les lycées Henri Avril à Lamballe et Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc qui sont posés ; les travaux sont en cours au lycée Victor Hugo à Hennebont ; enfin les études préalables à des installations dans les lycées Pierre Mendès-France à Rennes et Félix Le Dantec à Lannion sont en cours).

L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des lycées, réalisée en concertation avec les établissements, présente un intérêt éducatif évident pour les lycéens bretons et participe à la volonté du Conseil régional de promouvoir la production d'énergies renouvelables. Ces investissements contribuent à augmenter l'indépendance énergétique du territoire breton.

- Les travaux d'économies d'énergie mobilisent 73 % du plan de relance, soit 2 913 000 €, dont 403 000 € sont déjà réalisés. Ces dépenses vont permettre l'amélioration des installations de chauffage et la mise en œuvre de fenêtres très performantes sur le plan de l'isolation thermique, aux lycées Victor Hugo à Hennebont, Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc, Jean Macé à Rennes, Théodore Monod au Rheu, ainsi qu'à la cité scolaire de Guer. Le remplacement des menuiseries extérieures améliore la performance énergétique des bâtiments et le confort des usagers. Ces opérations contribuent à contenir l'augmentation des dotations de fonctionnement versées aux établissements.

3.3.3. La démarche Qualycée : mise en œuvre d'une démarche qualité dans les lycées à section professionnelle et technologique

223

La montée en puissance en 2010 du soutien aux démarches qualité engagées par les lycées, action « Qualycée » totalement rénovée et relancée en 2009, montre l'appropriation par les équipes éducatives des objectifs régionaux.

Aujourd'hui, 10 nouveaux lycées, tous réseaux confondus, ont été retenus pour lancer cette action dès la rentrée 2009-10. un nouvel appel à candidatures sera réalisé en juin 2010 pour 10 nouveaux établissements¹.

3.3.4. La mise en place des Espaces Numériques de Travail (ENT) et la distribution de logiciels libres

225

Des interventions au titre du fonctionnement, telle **la distribution de logiciels libres**, sont à compter au titre de la prise en compte globale des opportunités du développement durable. La Région Bretagne dote en effet les lycées d'ordinateurs équipés d'outils bureautiques professionnels libres, dans le but de favoriser les usages de l'informatique et d'Internet par tous.

1

L'accompagnement financier consiste en l'attribution d'une subvention maximale de 50 000 euros par établissement engagé dans la démarche qualité-labellisation et par l'intervention des deux prestataires du marché. Au cas par cas, la Région pourra attribuer des aides complémentaires pour les lycées déjà labellisés.

Aussi, afin de sensibiliser les membres de la communauté éducative et les élèves à leur utilisation, la Région a mené une opération de diffusion accompagnée de CD Rom auprès des établissements et des lycéens pour promouvoir l'usage de logiciels libres en partenariat avec la ville de Brest et l'Université de Rennes 2¹. Sur la base de cette expérimentation, de nouvelles modalités de diffusion de logiciels libres auprès des élèves pourront être mises en œuvre en complément des actions menées par le Rectorat.

3.3.5. Le soutien à la modernisation et au renouvellement des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et véhicules

La Région contribue à maintenir le niveau d'équipement des lycées et participe, en cofinancement avec les établissements, au renouvellement du mobilier scolaire, mais aussi des équipements permettant d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement : matériels pour les services d'hébergement, de restauration et d'entretien, acquisition de véhicules. Sur ce dernier point, la Région apporte depuis 2008 une aide financière majorée pour l'achat des véhicules dont le taux d'émission de dioxyde de carbone est inférieur à 120g/km. Elle permet aussi aux établissements de s'équiper de **véhicules plus respectueux de l'environnement** et de s'inscrire dans une démarche « éco-responsable ».

272

La Région porte en outre une attention particulière aux demandes des établissements contribuant à renforcer la sécurité des biens et des personnes. Ainsi la Région finance, sans aucune contribution de l'établissement, l'acquisition de casiers, de vestiaires, d'armoires de stockage des produits dangereux et des dispositifs de filtrage ou d'extraction de laboratoires.

1

Dans un premier temps, une diffusion classique du CD Rom « bureau libre Free Eos » a été organisée auprès de l'ensemble des établissements bretons. Pour 4 établissements volontaires, le CD Rom a été diffusé à chaque lycée et à l'ensemble des personnels. Un travail d'analyse sur les freins et les facteurs de succès de l'usage des logiciels libres a été confié à une équipe de chercheurs du Centre de Recherches sur l'Education, les Apprentissages et la Didactique (CREAD) de l'Université de Rennes 2 afin d'étudier la méthode de diffusion retenue, l'impact de cette opération sur la connaissance des logiciels libres, les pratiques des usagers et la connaissance du libre dans l'entourage des lycéens.

La Région « environnementalement »
responsable :
catalogue des
indicateurs

3.1 Promotion des éco-gestes

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

De nombreuses institutions, associations et entreprises promeuvent désormais des pratiques plus « responsables » dans les différents moments de la vie quotidienne (déplacements, activités domestiques, etc.) et notamment au bureau.

Dans la perspective d'informer et de sensibiliser les agents régionaux et les élus à la démarche Agenda 21 et aux bonnes pratiques, la Région a développé deux rubriques sur le portail Kelenn : l'une dédiée à l'Agenda 21 et l'autre aux éco-gestes. De plus, la Région a édité une première version d'un mémento (2007-2008) à destination des agents, des élus et de l'Administration qui renseigne sur les bonnes pratiques à caractère environnemental à mettre en œuvre au quotidien au travail, au sein de l'institution régionale.

Compte tenu de l'impossibilité de renseigner le nombre de connexions à la rubrique « Eco-gestes » dans le portail Kelenn, les anciens indicateurs « Nombre de connexions à la rubrique « Eco-gestes » dans l'intranet Kelenn » et « Nombre de mémentos des éco-gestes diffusés » ont été fusionnés pour créer ce nouvel indicateur. Celui-ci continue à mettre en exergue le rôle joué par l'intranet Kelenn en la matière.

Définition de l'indicateur

Il vise à rendre compte des réalisations effectuées par la Région autour des éco-gestes. Cet indicateur s'articule autour de deux volets :

- Il s'agit d'abord de souligner le rôle de l'intranet Kelenn en dénombrant les éco-gestes répertoriés dans la rubrique dédiée à cet effet et en comptabilisant les contributions relatives au développement durable *via* la boîte à idée. Actuellement, il existe 65 éco-gestes sur le portail Kelenn dont 22 ajoutés en 2009. Ils visent à informer les agents sur les « bons réflexes » à adopter au travail. Par ailleurs, depuis la création de la boîte à idée, 30% des propositions émises par les agents de la Région concernent le développement durable.
- Le mémento des éco-gestes permet d'apprécier l'investissement de la Région pour sensibiliser les agents et les élus. L'indicateur prend en compte les tirages papier de la première version du mémento pour apprécier sa diffusion. Celui-ci a été tiré à 2 300 exemplaires en 2007-2008. Il a été diffusé dans les services, auprès des élus et d'un certain nombre de partenaires régionaux qui en ont fait la demande. Impliqués dans une démarche similaire, ils ont voulu, pour certains, s'inspirer de cet outil. Celui-ci sert en effet de support de communication et d'outil pédagogique pour certaines opérations de sensibilisation du volet interne de l'Agenda 21. Le mémento est également consultable en ligne sur Kelenn et sur le site internet de la Région.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques/Direction adjointe de la transversalité des politiques publiques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2008

Modalités d'interprétation

Il sera pertinent de compléter l'indicateur par une prise en compte de futurs tirages du memento, cependant aucun tirage n'a été effectué en 2009 et ceux-ci n'ont pas vocation à augmenter fortement dans le temps. En effet, même si le memento est tiré sur papier 100% recyclé, le souci d'économie de papier conduit à diversifier les supports de communication, faisant de la rubrique dédiée à l'Agenda 21, au sein du portail Keleenn, l'outil de diffusion privilégié des éco-gestes.

Éléments d'évaluation

A l'avenir, l'indicateur pourra davantage rendre compte de l'évolution de la rubrique « Eco-gestes » dans l'intranet Keleenn. Celle-ci fait en effet l'objet d'actualisation et d'ajouts réguliers.

3.2 Ratio de litres d'eau consommés par m² de bâtiment des services centraux par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région a pris de nombreuses initiatives pour maîtriser sa consommation d'eau (nouveaux équipements, mesures d'informations et d'incitations auprès des agents).

Un suivi régulier est réalisé par le Service de l'Administration Générale, ce qui permet de retracer l'historique précis des consommations d'eau dans les différents bâtiments de la Région.

Par ailleurs, 250 lycées ont fait l'objet d'un diagnostic de consommation d'eau et de préconisations pour réduire leurs consommations.

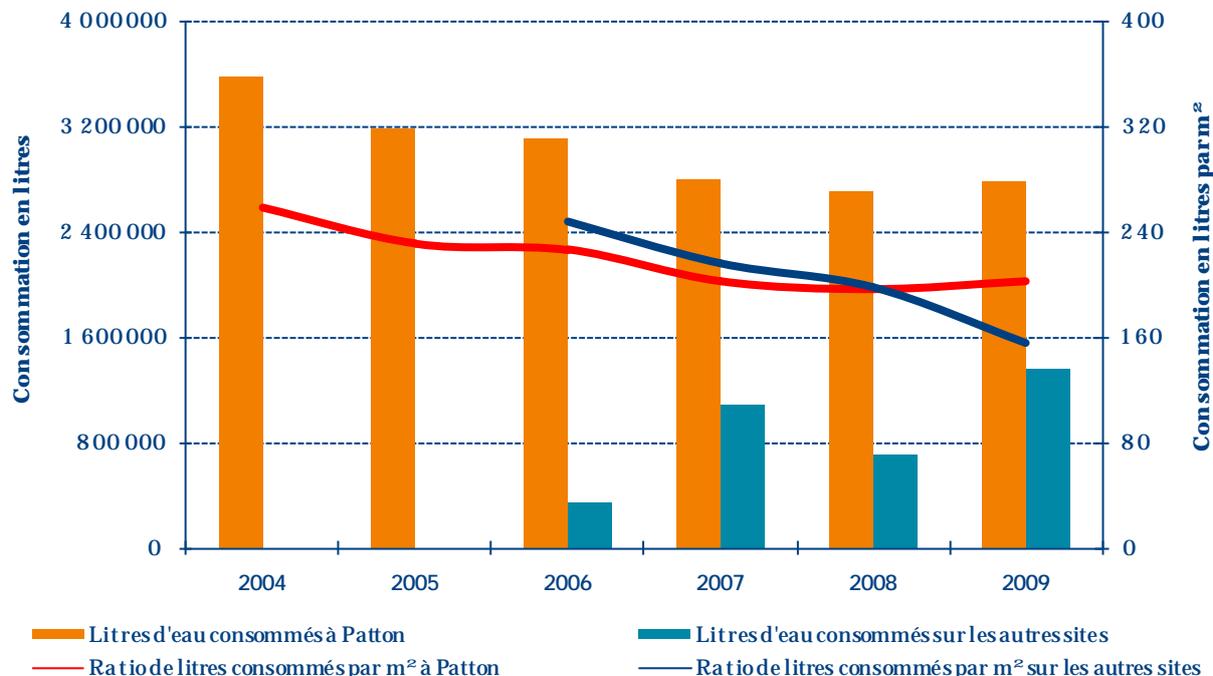


Définition de l'indicateur

Il s'agit de mesurer le niveau annuel de consommation d'eau par m² de bâtiment à Patton et dans les autres services centraux de la Région.

Ces dernières années, les services régionaux ont été répartis sur plusieurs sites. Aussi, seules les années pleines ont été prises en compte dans le calcul de cet indicateur. Par conséquent, l'année 2006 concerne le bâtiment de la Brèche ; l'année 2007 inclut les sites de la Brèche et de Beauregard et l'année 2008 prend en compte uniquement le bâtiment de Beauregard ; l'année 2009 prend désormais en compte les bâtiments des Longs Champs, de la Robiquette et de Beauregard.

Ratio de litres d'eau consommés par m² de bâtiment des services centraux



Concernant les lycées, le dernier diagnostic réalisé en la matière mentionne que les lycées bretons consomment environ 1 000 000 000 litres d'eau par an, soit environ 34 litres par jour d'activité par personne. Ce diagnostic prend en compte 250 lycées sur 277.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service de l'Administration générale/Direction de l'Environnement
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2004

Mode de calcul :	$\frac{\text{Litres d'eau consommés par an}}{\text{Surface des bâtiments en m}^2}$
------------------	--

NB : il s'agit de la surface utile qui est égale à la surface habitable du logement, telle qu'elle est définie à l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Modalités d'interprétation

Mesurer les consommations d'eau permet d'apprécier l'efficacité des mesures d'économies mises en œuvre. L'évolution constatée peut également être mise en perspective avec celle du nombre d'agents. Par ailleurs, la prise en compte de nouveaux bâtiments, compte tenu des déménagements réalisés, explique la majeure partie des baisses de consommation constatées.

La Région continue d'investir pour mettre en place des outils permettant un suivi des consommations afin d'agir de manière plus réactive.

Données sources

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Palton	Autres sites										
Litres d'eau consommés	3 571 000	0	3 181 000		3 118 000	355 000	2 787 000	1 084 000	2 707 000	710 000	2 782 000	1 356 000
Surface de bâtiments en m ²	13 795	0	13 795		13 795	1 430	13 795	5 017	13 795	3 587	13 795	8 691
Ratio de litres consommés par m ²	259		231		226	248	202	216	196	198	202	156
Litres d'eau consommés TOTAL	3 571 000		3 181 000		3 473 000		3 871 000		3 417 000		4 138 000	
Surface de bâtiments en m ² TOTAL	13 795		13 795		15 225		18 812		17 382		22 486	
Ratio de litres cons. par m ² TOTAL	259		231		228		206		197		184	

Éléments d'évaluation

A l'avenir, il conviendra d'étendre le renseignement de l'indicateur à l'ensemble des lycées ainsi qu'aux autres équipements transférés à la Région (ports, bâtiments des voies navigables...), au fur et à mesure de la mise en place des outils de suivi *ad hoc*.

Par ailleurs, l'installation d'un outil de supervision des consommations d'eau avec des « sous-compteurs » installés dans un bâtiment pilote permettrait un suivi plus précis et constitue une piste de réflexion pour réduire les consommations.

3.3 Ratio de kWh consommés par m² de bâtiment des services centraux et des lycées par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région a souhaité s'engager dans la recherche d'une plus grande maîtrise des consommations énergétiques pour contenir, voire réduire la consommation d'énergie dans ses bâtiments.



Un suivi régulier est réalisé par le Service de l'Administration Générale, ce qui permet de retracer l'historique précis des consommations d'électricité et de gaz dans les différents bâtiments de la Région.

En outre, une expertise thermique vient d'être réalisée auprès de tous les lycées des départements bretons. Un diagnostic des consommations électriques de l'ensemble des lycées publics a par ailleurs été effectué.

Définition de l'indicateur

Il s'agit de mesurer le niveau annuel des consommations de gaz et d'électricité par m² de bâtiment à Patton, dans les autres services centraux de la Région ainsi que dans les lycées bretons.

Ces dernières années, les services régionaux ont été répartis sur plusieurs sites. Aussi, seules les années pleines ont été prises en compte dans le calcul de cet indicateur. Par conséquent, l'année 2006 concerne le bâtiment de la Brèteche ; l'année 2007 inclut les sites de la Brèteche et de Beauregard et l'année 2008 prend en compte uniquement le bâtiment de Beauregard. L'année 2009 prend en compte Beauregard, La Robiquette et les Longs Champs.

La mesure se fait en kilowatt/heure (kWh) et cumule les consommations de gaz et d'électricité pour le site de Patton. Les autres sites de la Région ne consomment pas de gaz. Le site de la Robiquette est relié à un réseau de chauffage urbain qui n'est pas renseigné ici.

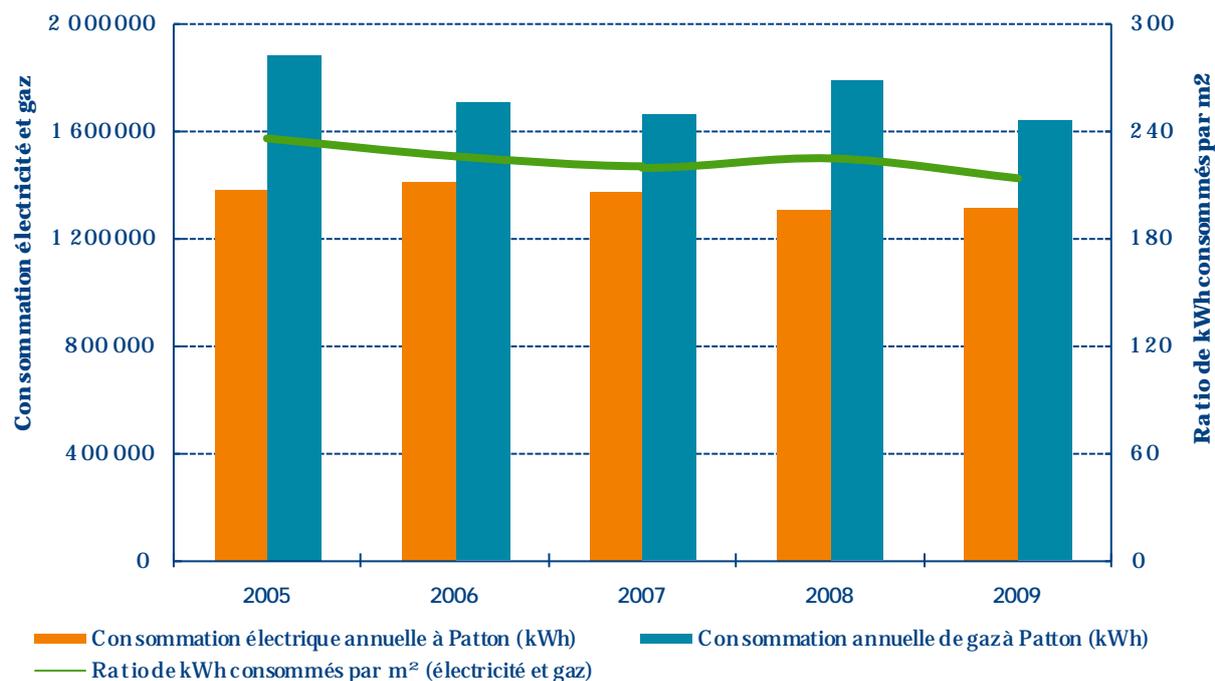
Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service de l'Administration générale/Direction des Investissements immobiliers
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2005

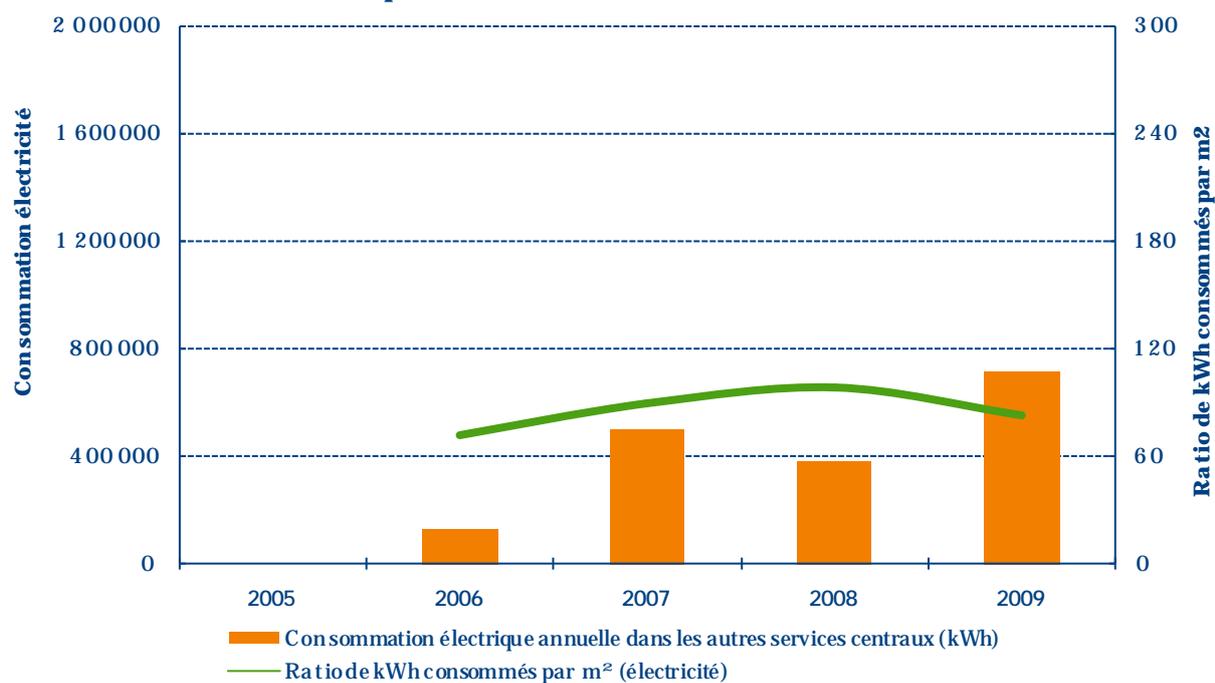
Mode de calcul :
$$\frac{\text{kWh consommés par an}}{\text{Surface des bâtiments en m}^2}$$

NB : il s'agit de la surface utile qui est égale à la surface habitable du logement, telle qu'elle est définie à l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'urbanisme.

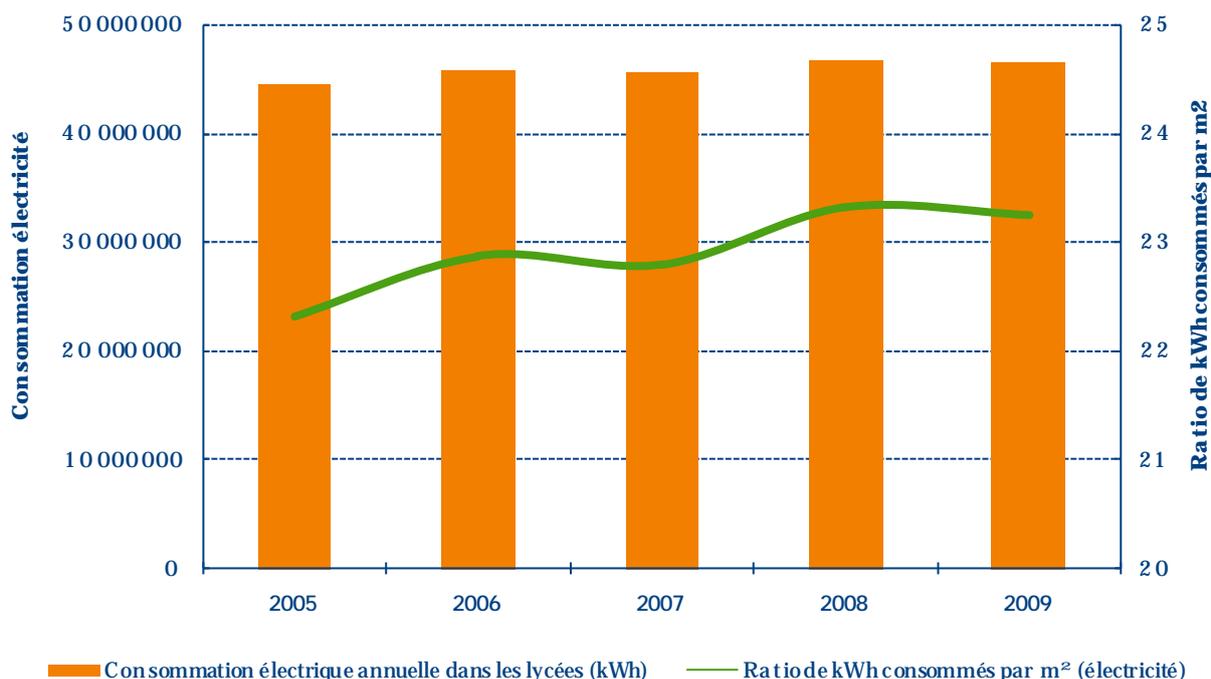
Ratio de kWh consommés par m² de bâtiment à Patton



Ratio de kWh consommés par m² de bâtiment dans les autres services centraux



Ratio de kWh consommés par m² de bâtiment dans les lycées bretons



Modalités d'interprétation

L'indicateur permet d'analyser l'efficacité des dispositifs d'économie d'énergie mis en place à Patton. Une mise en perspective avec l'évolution du nombre d'agents travaillant dans les bâtiments peut également être instructive.

Il convient de faire une distinction entre les consommations d'électricité et les consommations de gaz, qui suivent des évolutions différentes.

Par ailleurs, le bâtiment de la Robiquette est relié au dispositif de chauffage urbain de la ville de Rennes pour le quartier de Beauregard. Un tel dispositif a fourni 181 037 KWh à ce site en 2009.

Enfin la Région a peu de maîtrise concernant la consommation électrique des lycées.

Il faut également prendre en compte les **Degrés jour unifiés (DJU)** qui permettent de réaliser des estimations de consommation d'énergie thermique en proportion de la rigueur de l'hiver. En effet, **la rigueur de l'hiver 2008 explique l'augmentation de la consommation de gaz au siège de l'Hôtel de Région alors qu'en parallèle, la consommation en électricité baisse.**

Cet indicateur pourra être complété en intégrant **la consommation de gaz des lycées qui sera prochainement renseignée**, dans le cadre d'une convention signée entre la Région et GDF.

Néanmoins, les conclusions **du diagnostic des consommations électriques et des expertises thermiques de tous les lycées publics de la Région**, révèlent que la consommation de chauffage des lycées s'élève à 151 GWh, dont 90 % est issue de la consommation de gaz.

Données sources

Consommation annuelle de gaz et d'électricité dans les services centraux de la Région	2005		2006		2007		2008		2009	
	Patton	Autres sites								
<i>Consommation électrique annuelle(kWh)</i>	1 376 388		1 407 115	126 484	1 372 568	501 683	1 307 087	380 297	1 307 996	714 455
<i>Consommation annuelle de gaz (kWh)</i>	1 878 357		1 705 824		1 656 317		1 787 981		1 633 729	
<i>Surface de bâtiments en m²</i>	13 795		13 795	1 430	13 795	5 017	13 795	3 587	13 795	8 691
<i>Ratio de kWh consommés par m²</i>	236		226	88	220	100	224	106	213	82
<i>kWh consommés TOTAL</i>	3 254 745		3 239 423		3 530 568		3 475 365		3 656 180	
<i>Surface de bâtiments en m² TOTAL</i>	13 795		15 225		18 812		17 382		22 486	
<i>Ratio de kWh consommés par m² TOTAL</i>	236		213		188		200		163	
Consommation annuelle d'électricité dans les lycées	2005		2006		2007		2008		2009	
<i>Consommation électrique annuelle dans les lycées (kWh)</i>	44 609 356		45 734 222		45 581 799		46 644 747		46 500 000	
<i>Surface de bâtiments dans les lycées en m²</i>	2 000 000		2 000 000		2 000 000		2 000 000		2 000 000	
<i>Ratio de kWh consommés par m² (électricité)</i>	22,30		22,87		22,79		23,32		23,25	

Éléments d'évaluation

L'acquisition en 2010 de caméras thermiques permettra de localiser les pertes d'énergie des bâtiments centraux - comme des lycées - dont la consommation est jugée excessive. Il pourrait être intéressant de faire état des opérations réalisées sur le bâtiment de Patton grâce à ce nouvel outil.

3.4 Réalisation du diagnostic de performance énergétique du siège de l'Hôtel de Région

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

La Région souhaite atteindre une plus grande maîtrise de ses consommations énergétiques pour contenir, voire réduire, la consommation d'énergie d'origine fossile dans ses bâtiments.

Un projet significatif à cet égard a été la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique sur le site du siège de l'Hôtel de Région (Patton) en 2009.

Définition de l'indicateur

L'indicateur vise à déterminer l'état d'avancement du projet, qui comporte notamment la réalisation du diagnostic à Patton et la mise en œuvre de préconisations d'amélioration.

Etat d'avancement du projet

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) a été réalisé sur le site de Patton au premier trimestre 2009 par un prestataire extérieur. Le périmètre de ce diagnostic intégrait l'ensemble du bâtiment, le garage ainsi que l'éclairage extérieur.

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie en kWh _{EF}	Détail par énergie en kWh _{EP}	
Bois, biomasse	0 kWh _{EF}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Electricité	1 362 257 kWh _{EF}	3 514 622 kWh _{EP}	123 420 € TTC
Gaz	1 494 779 kWh _{EF}	1 494 779 kWh _{EP}	68 753 € TTC
Autres énergies	0 kWh _{EF}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Production d'électricité à demeure	0 kWh _{EF}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Abonnements			630 € TTC
TOTAL		5 009 402 kWh_{EP}	192 803 € TTC
Consommation énergétique (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure.		Emission des gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages.	
Consommation estimée : 293 kWh_{EP}/m².an		Estimation des émissions : 27 kg_{eq CO2}/m².an	
<p>Bâtiment économe</p> <p>< 51 A</p> <p>51 à 110 B</p> <p>111 à 210 C</p> <p>211 à 350 D</p> <p>351 à 540 E</p> <p>541 à 750 F</p> <p>> 750 G</p> <p>Bâtiment énergivore</p>		<p>Faible émission de GES</p> <p>< 6 A</p> <p>6 à 15 B</p> <p>16 à 30 C</p> <p>31 à 60 D</p> <p>61 à 100 E</p> <p>101 à 145 F</p> <p>> 145 G</p> <p>Forte émission de GES</p>	

Le diagnostic de performance énergétique a permis de proposer un scénario d'amélioration des performances énergétiques à partir d'une analyse détaillée des données du site. Ce dernier devrait amener la Région à décider des investissements appropriés et des possibilités de recours aux énergies renouvelables.

Le diagnostic de performance énergétique a permis de mettre en exergue les éléments suivants :

- La consommation énergétique (en énergie primaire) est estimée à 293 kWhEP/m²/an, ce qui équivaut à la catégorie D (de 211 à 350) dans l'échelle des bâtiments économes/énergivores (cf. graphique *supra*) ;
- Les émissions de GES sont estimées à 27 kgCO²/m²/an, ce qui classe le bâtiment en catégorie C (de 16 à 30) dans l'échelle des bâtiments à faible/forte émission de GES (cf. graphique *supra*).

Selon les propositions de cette étude, plusieurs actions ont été envisagées :

- la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs a été réalisée en 2009 ;
- la mise en place de centrales de traitement d'air avec échangeur performant est prévue pour 2010 ;
- la mise en place de chaudières gaz à condensation sera menée en 2011 ;
- la production d'électricité solaire en brise-soleil est programmée en 2012.

L'ensemble de ces actions permettrait d'éviter l'émission annuelle de 112 tonnes de CO². Il a de plus été évalué que de tels investissements pourraient être rentabilisés entre 5 et 12 ans selon les actions.

Des caméras thermiques devraient aussi être acquises en 2010 qui permettront de localiser les déperditions de chaleurs des bâtiments centraux comme des lycées.

Éléments d'évaluation

Par ailleurs, un diagnostic de performance énergétique peut être approfondi par la réalisation d'un **bilan carbone**, qui évalue de manière plus globale les émissions de gaz à effet de serre dues au fonctionnement de la collectivité et des services qu'elle rend. Un tel diagnostic est déjà en place aujourd'hui pour les déplacements en voiture des agents.

3.5 Nombre d'agents bénéficiant de mesures incitatives dans le cadre de Plinder

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

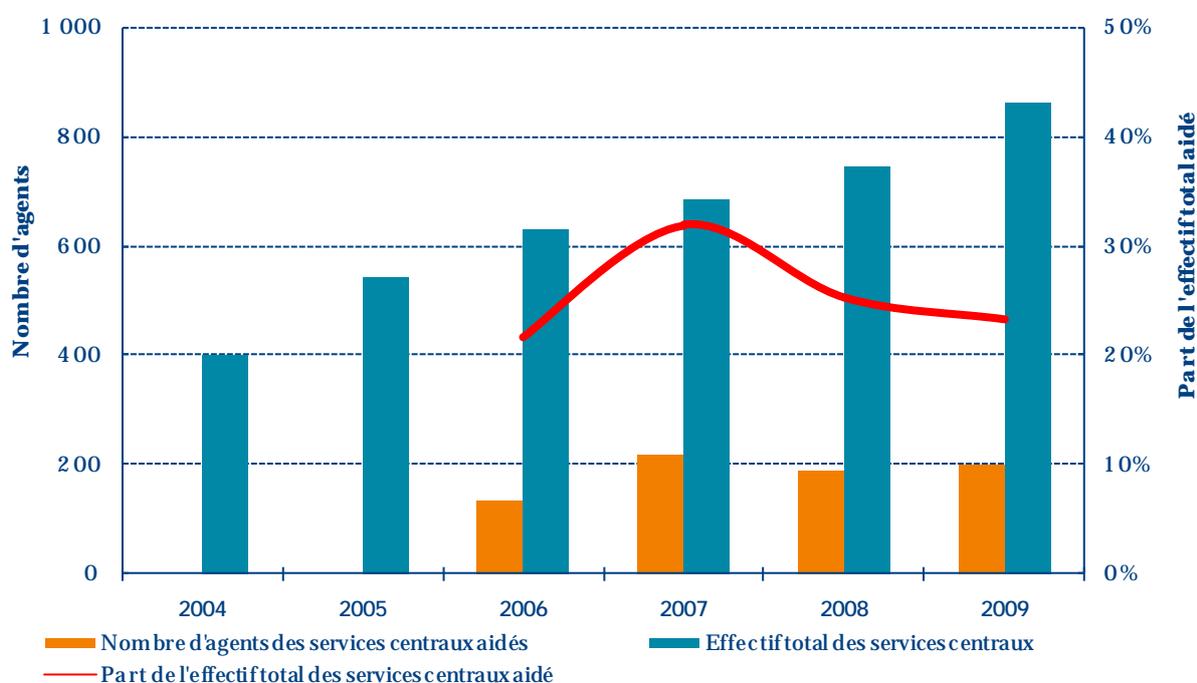
La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2001 invite à mettre en place un Plan de Déplacement d'Entreprise, notamment pour optimiser les trajets domicile-travail des salariés.

En 2006 la Région a mis en place son plan de déplacement « Plinder », avec une série d'objectifs comme améliorer la qualité de l'air, lutter contre l'effet de serre, réduire le stress lié aux déplacements et les risques d'accidents. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le dispositif est ouvert également aux agents techniques régionaux. Ceux-ci peuvent bénéficier uniquement de l'aide aux abonnements de transport en commun.

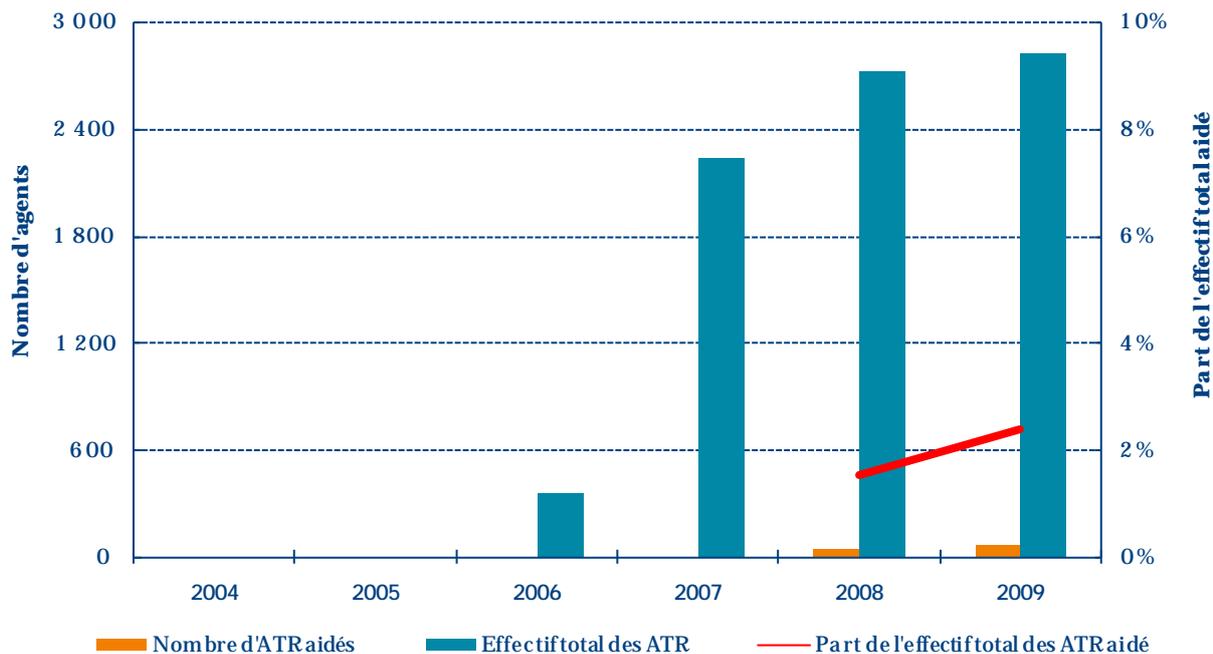
Définition de l'indicateur

L'indicateur comptabilise le nombre d'agents de la collectivité se déplaçant sur les trajets domicile-travail autrement qu'en voiture ou en deux-roues motorisé et qui reçoivent une aide de la Région au titre de Plinder. Cet indicateur distingue les agents des services centraux aidés et les agents techniques régionaux aidés. Les modes de déplacements et les mesures incitatives ou aides visés sont les transports en commun (participation aux abonnements d'une durée minimale d'un mois), le vélo (vélo à assistance électrique et kit vélo), le covoiturage (kit covoiturage) et la marche (kit marche).

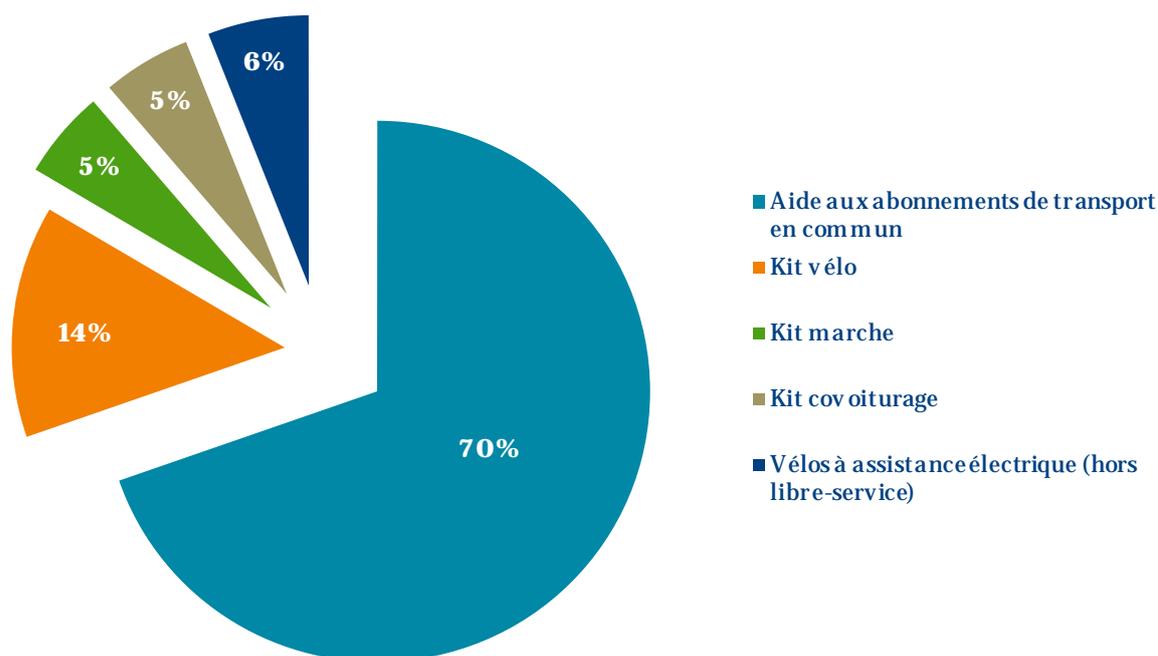
Nombre d'agents des services centraux bénéficiant d'aides



Nombre d'agents techniques bénéficiant d'aides



Répartition des aides en 2009



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2004

Modalités d'interprétation

L'indicateur permet **d'évaluer le succès des mesures mises en place pour inciter à utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture**. Il n'a donc pas pour objectif de présenter un panorama exhaustif des pratiques des agents en matière de transport. Pour cela, il faudrait renouveler tous les ans l'enquête Plinder, mais la lourdeur du dispositif est dissuasive.

Des mesures plus ponctuelles pourront néanmoins être faites, par exemple en ce qui concerne le taux d'agents se déplaçant en covoiturage.

Cet indicateur permet donc de mesurer approximativement le nombre d'agents se déplaçant selon des modes alternatifs, même s'il comporte des limites (estimation *a minima*). Ainsi tous ces agents ne font pas forcément de demande d'aides et certains agents ne renouvellent pas leur demande tous les ans, les équipements fournis dans les kits n'ayant pas vocation à être changés au bout d'un an. De plus, peu d'agents techniques régionaux utilisent l'aide aux abonnements de transport en commun car la plupart d'entre eux habite et/ou travaille en zone rurale, moins bien desservie par les bus.

Données sources

Agents des services centraux aidés au titre de Plinder

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'agents des services centraux aidés</i>			135	218	188	200
<i>Effectif total des services centraux</i>	401	542	627	684	745	862
<i>Part de l'effectif total des services centraux aidé</i>			21,5%	31,9%	25,2%	23,2%

Agents techniques régionaux aidés au titre de Plinder

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'ATR aidés</i>					42	67
<i>Effectif total des ATR</i>			356	2237	2724	2822
<i>Part de l'effectif total des ATR aidé</i>					1,5%	2,4%

Répartition des aides

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Aide aux abonnements de transport en commun</i>				142	163	186
<i>Kit vélo</i>				32	25	37
<i>Kit marche</i>				23	21	14
<i>Kit covoiturage</i>				13	5	14
<i>Vélos à assistance électrique (hors libre-service)</i>				8	16	16
<i>Total des agents aidés au titre de Plinder</i>				218	230	267

Éléments d'évaluation

Une information plus ciblée en direction des agents techniques régionaux pourrait éventuellement permettre de réduire les écarts avec les agents des services centraux.

3.6 Budget annuel consacré aux modes de transports moins polluants

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

L'objectif principal de la Région en matière de déplacements est de contenir ses consommations d'énergie d'origine fossile et donc ses émissions de CO₂.

Pour mettre en évidence la prise en compte de cet objectif sur le plan budgétaire, il est nécessaire d'élaborer un indicateur croisant des actions inscrites sur différentes lignes budgétaires.

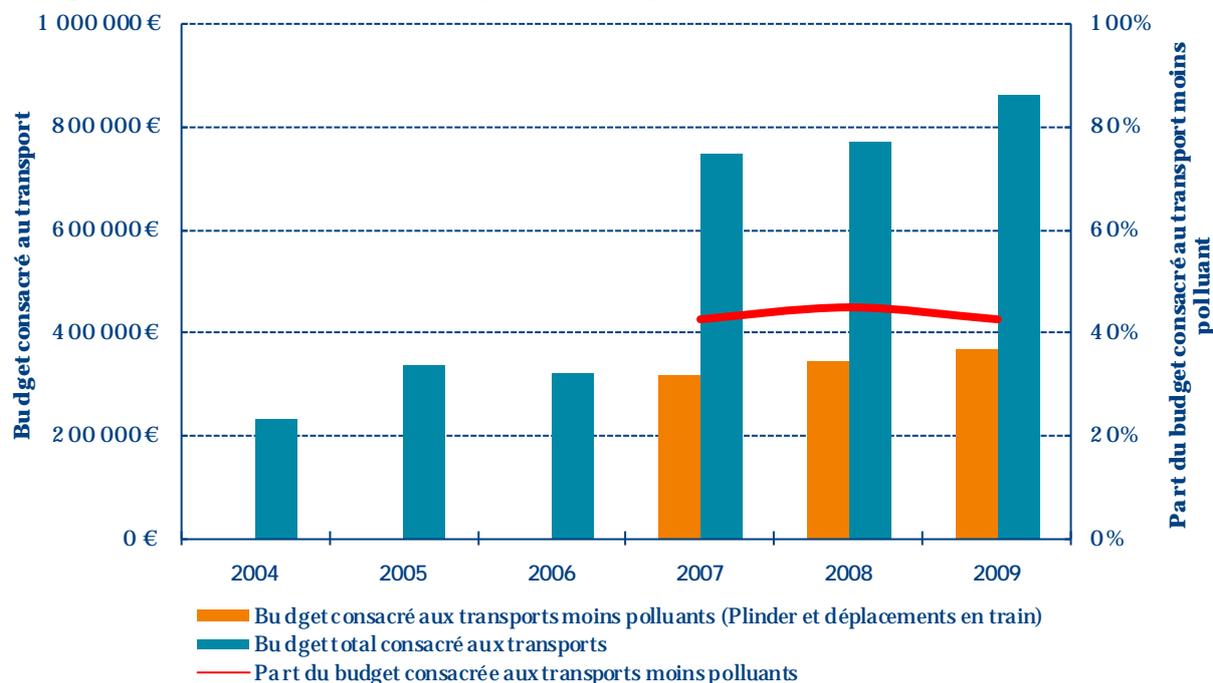


Définition de l'indicateur

L'indicateur vise à apprécier l'engagement de la Région, de ses agents et de ses élus dans des choix de modes de déplacement moins polluants : transports collectifs et alternatifs à la route. Il cumule donc le budget consacré à Plinder et celui dédié aux déplacements professionnels en train.

Ce montant annuel est rapporté au budget total consacré au transport, soit la somme du budget de l'agence de voyages, des remboursements de frais aux agents pour les déplacements effectués avec leur véhicule personnel et du budget alloué à Plinder.

Budget annuel consacré aux transports moins polluants (en €)



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service de l'Administration générale/Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques/Service Recrutement, gestion des effectifs et des emplois
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2004

Mode de calcul :	$\frac{\text{Budget consacré aux transports moins polluants}}{\text{Budget total consacré aux transports}}$
------------------	---

Modalités d'interprétation

L'indicateur permet **d'évaluer l'engagement de la Région en faveur des modes de transports moins polluants** sur la base de la part qu'elle y consacre dans le budget transport total.

Il a été possible de calculer le budget consacré aux modes de transports moins polluants uniquement pour 2007, car le budget de l'agence de voyages pour les déplacements en train ne faisait pas l'objet d'un suivi spécifique auparavant. Il faut noter également que l'indicateur cumule des montants de plusieurs types :

- budgets consacrés aux déplacements des agents uniquement (Plinder, remboursement de frais de déplacement aux agents) ;
- budget mêlant frais de déplacement des agents et des élus (budget de l'agence de voyages).

Le « remboursement de frais de déplacements aux agents » comprend les frais de transport à proprement parler et le remboursement de frais d'hébergement. La valeur des frais de déplacement au sens strict a pu être isolée uniquement depuis 2007.

D'autre part, le budget consacré aux transports en avion a pu être renseigné en 2009 grâce aux renseignements fournis par le nouveau prestataire de la Région pour les réservations (*air, fer, location de voiture et hôtels*).

En 2007, l'extension du périmètre d'action de la Région dans les lycées et en 2008 dans les ports, ainsi que la répartition des services régionaux sur plusieurs sites à Rennes, expliquent l'augmentation des distances parcourues par les agents.

Par ailleurs, certains événements tels que **les Olympiades des métiers peuvent expliquer l'augmentation du budget alloué à l'agence de voyage**. En effet, en 2007 et en 2009, les finales internationales de cette manifestation, organisée tous les deux ans, ont eu lieu respectivement au Japon et au Canada. En outre, en 2008 et en 2009, de nombreuses délégations étrangères ont été accueillies dans le cadre des politiques menées par la Direction des Affaires Européennes et Internationales, notamment lors des Assises de la Solidarité internationale en 2009 à Brest, à l'occasion desquelles les délégations venues d'Afrique et d'Amérique du sud ont vu leurs frais de déplacement entièrement pris en charge par la Région.

Enfin, en 2008 le coût du train a légèrement baissé suite à une délibération imposant à tous les agents la 2nde classe pour tous les trajets de moins de 300 km. De même, au delà de cette distance, les agents sont de plus en plus nombreux à voyager en 2nde classe. En 2009, l'achat de cartes d'abonnement pour les agents aux trajets réguliers a permis de nouvelles économies.

Données sources

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Budget total de l'agence de voyages</i>	134 405 €	227 745 €	249 956 €	598 668 €	593 705 €	602 910 €
<i>Remboursement de frais de déplacement aux agents</i>	97 285 €	108 425 €	71 258 €	77 976 €	110 650 €	161 972 €
<i>Budget consacré à Plinder</i>			22 652 €	67 795 €	63 407 €	95 483 €
<i>Budget de l'agence de voyages consacré aux déplacements en train</i>	NR	NR	NR	249 385 €	279 350 €	271 135 €
<i>Budget total consacré aux transports</i>	231 690 €	336 170 €	321 214 €	744 439 €	767 762 €	860 365 €
<i>Budget consacré aux transports moins polluants (Plinder et déplacements en train)</i>	NR	NR	NR	317 180 €	342 757 €	366 618 €
<i>Budget consacré aux transports en avion</i>	NR	NR	NR	NR	NR	186 446 €
<i>Part du budget consacrée aux transports moins polluants</i>				43%	45%	43%

Éléments d'évaluation

Il serait souhaitable de disposer à l'avenir d'un suivi des frais, engagés dans le cadre du marché avec l'agence de voyages, qui fasse une distinction entre agents et élus.

Par ailleurs, la promotion du covoiturage et un recours accru au train pourraient permettre d'augmenter la part relative des transports moins polluants. Le développement de la visioconférence constitue également une piste de réflexion.

3.7 Motorisation du parc automobile de la Région

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

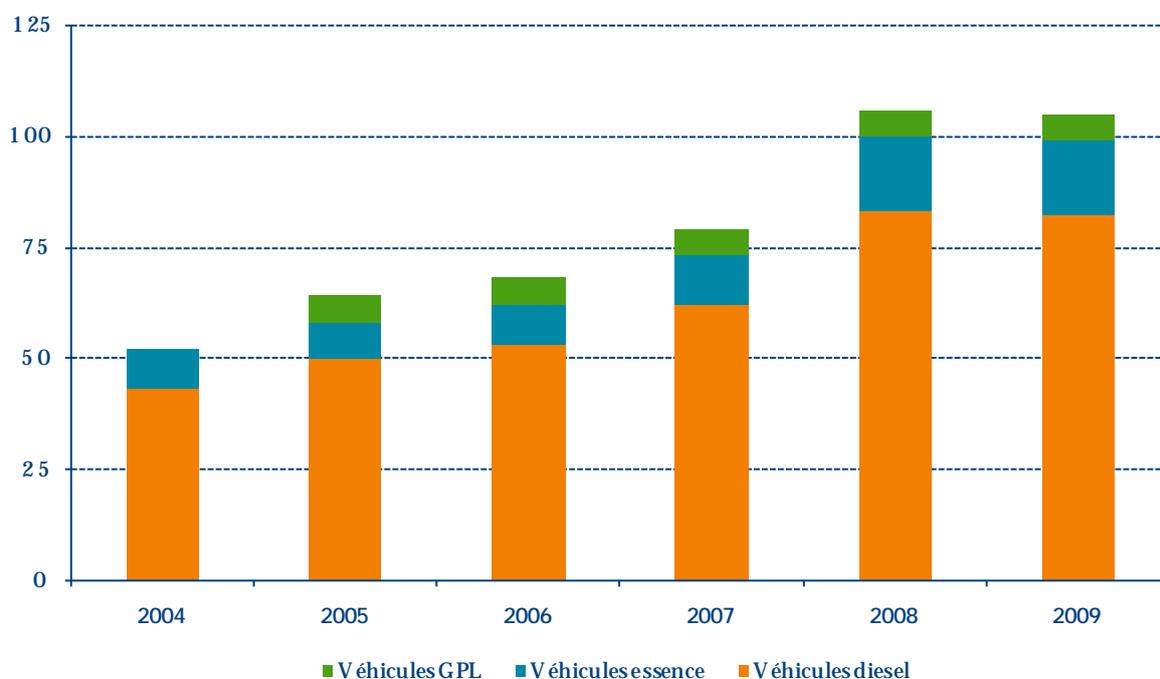
La Région s'est engagée en faveur de l'achat de véhicules moins polluants. Dans l'attente d'une réelle offre de véhicules dits « propres » (GPL, GNV, hybrides ou électriques) adaptée aux besoins, la Région affiche la volonté de s'équiper de voitures présentant un taux de pollution de l'air le plus bas possible (inférieur au seuil communément admis de 140 gr de CO²/km pour les petites et moyennes gammes). Dans cette logique d'achat de véhicules dits « propres », la Région a fait l'acquisition de voitures alimentées en gaz pétrole liquéfié en 2005.

Définition de l'indicateur

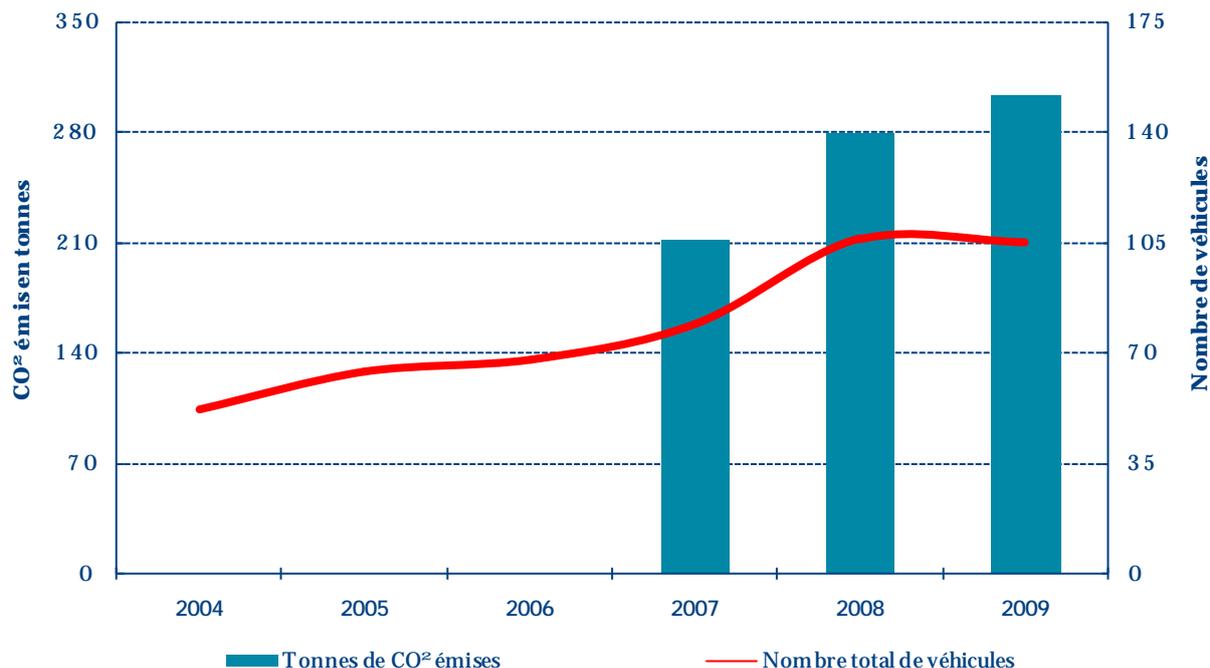
L'indicateur mesure les différents types de véhicules motorisés de la Région, à savoir les véhicules diesel, essence et GPL. L'analyse prend en compte les véhicules affectés aux élus et aux agents des services centraux, des Points Région, de l'Antenne de Bretagne Occidentale, du CESR mais aussi, depuis 2008, des ports de Saint-Malo, Brest et Lorient.

L'indicateur apprécie également la quantité de CO² émise par le parc automobile de la Région.

Nombre et typologie des véhicules de la Région



Tonnes de CO² émises par le parc automobile de la Région par an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service de l'Administration générale

Périodicité : Annuelle

Année de départ : 2004

Mode de calcul : Kilomètres parcourus par véhicule × Emission de CO² par véhicule

Modalités d'interprétation

L'indicateur permet d'évaluer la progression de la Région dans sa démarche d'achat de véhicules moins polluants ainsi que la quantité de CO² émise par le parc automobile de la Région. **Cependant, si les véhicules diesel rejettent moins de CO² que les véhicules essence, en revanche ils émettent davantage de NOX (oxyde d'azote).**

La **progression du nombre de véhicules de la Région et de leurs émissions de CO²** s'explique, non seulement par **l'augmentation des effectifs** des services centraux, mais également par **l'extension du périmètre d'action de la Région**. En effet, avec le transfert de compétence, les véhicules utilisés par les agents du service de l'inventaire et par les agents des ports de Brest, Saint-Malo et Lorient ont été intégrés parmi les véhicules de la Région respectivement en 2007 et en 2008. De plus, certains véhicules de la Région avaient été prêtés, jusqu'en 2008, aux services de la DDE (dans le cadre d'une convention), et ont été réintégrés par la suite dans le parc automobile de la Région. En 2010, 31 nouveaux véhicules en provenance des services des voies navigables ont été intégrés dans la flotte de la Région.

En 2009, un travail d'enquête effectué sur les émissions en CO² de chaque véhicule a permis d'intégrer **l'ensemble du parc depuis 2007 dans ce calcul.**

Données sources

Typologie des véhicules de la Région

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Véhicules diesel</i>	43	50	53	62	83	82
<i>Véhicules essence</i>	9	8	9	11	17	17
<i>Véhicules GPL</i>		6	6	6	6	6
<i>Nombre total de véhicules</i>	52	64	68	79	106	105

Tonnes de CO² émises par le parc automobile de la Région

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Tonnes de CO² émises</i>	NR	NR	NR	211	279	304

Éléments d'évaluation

La territorialisation croissante de l'action de la Région peut s'accompagner de la recherche d'une **meilleure répartition** des véhicules **sur les différents sites** selon les usages qui en seront faits.

Dans sa politique d'achat, la Région doit demeurer attentive au **développement de l'offre**, actuellement restreinte, de **véhicules plus propres** et continuer à **éviter la « sur-motorisation »** des nouveaux véhicules.

3.8 Nombre de visioconférences

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La visioconférence peut constituer une solution alternative à un déplacement pour se rendre à une réunion de travail. Pour une efficacité comparable, recourir à ce mode de communication permet de réduire les rejets de CO₂ dus au transport.

Par ailleurs, dès lors que l'ensemble des services et partenaires possède l'outil, la visioconférence représente un gain de temps et d'énergie et une moindre fatigue pour les agents et les élus, en particulier pour les sites les plus éloignés.

Définition de l'indicateur

L'indicateur a vocation à mesurer le développement de la visioconférence auprès des personnels et des élus régionaux à travers le recensement du nombre de réunions avec visioconférences effectués dans les principaux sites de la Région.

Nombre de visioconférences recensées

En 2009, le nombre de réunions avec visioconférences recensées s'élève à 212.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Personnel d'accueil des sites de Patton, Beaugard, La Robiquette et Longs Champs.
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2009

Modalités d'interprétation

Aujourd'hui presque tous les sites de la Région sont équipés. En effet, les sites de Bon Pasteur-Courcy, les Points Région, l'Antenne de Bretagne Occidentale, la Maison de la Bretagne, les ports de Brest, de Saint-Malo et Lorient, les Longs Champs, la Robiquette, Beaugard et Patton ainsi que le directeur des Transports de la Région (qui dispose d'un service individuel afin d'être en contact permanent avec les agents portuaires) disposent de l'équipement nécessaire.

Grâce au renseignement de l'outil informatique de réservation des salles, il est désormais possible de connaître l'utilisation des quatre principales salles de réunions des Longs Champs, de la Robiquette, Beaugard et Patton.

Données sources

	2009	janv-mars 2010
<i>Salle Chateaubriand (Patton)</i>	143	54
<i>Salle Anjela Duval (Beaugard)</i>	8	2
<i>Salle 403 (La Robiquette)</i>	5	1
<i>Salle Fulgence Bienvenüe (Longs Champs)</i>	56	9
Total	212	66

Éléments d'évaluation

Un renseignement plus complet de la visioconférence dans les différents sites de la Région est souhaitable.

3.9 Kilométrage annuel réalisé en voiture par les agents lors des déplacements professionnels

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région s'est engagée dans une démarche de rationalisation des déplacements : elle incite à les limiter quand ils ne sont pas indispensables et à privilégier des modes moins polluants (recommandations du memento des éco-gestes).

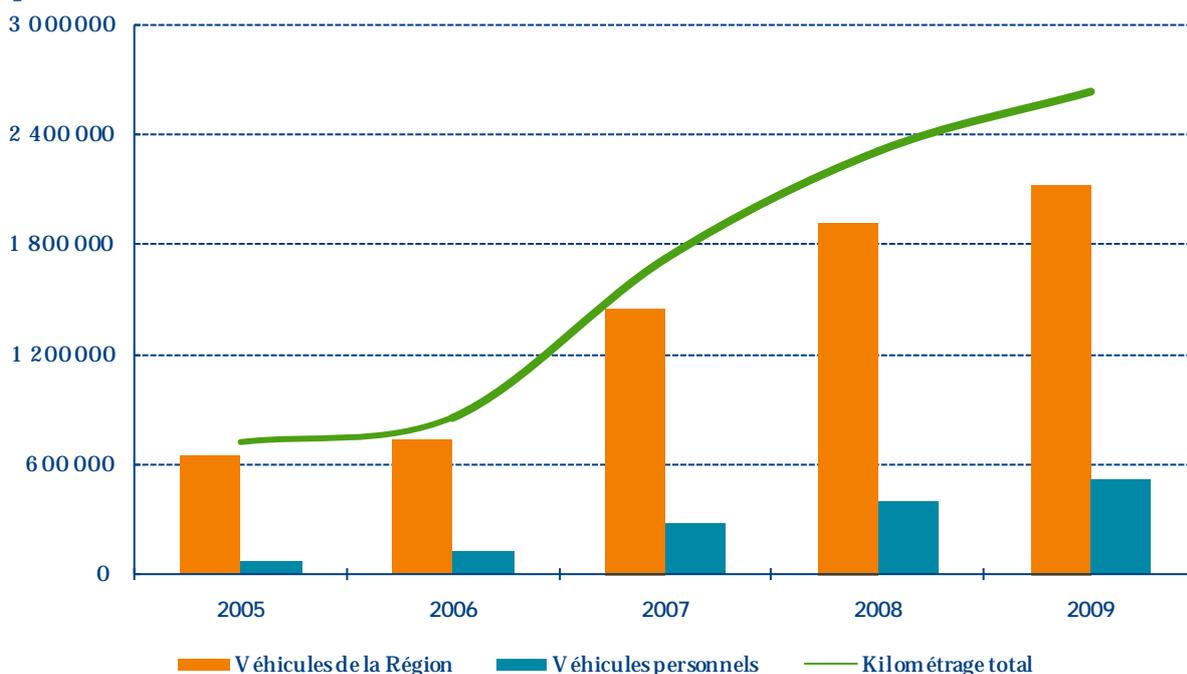
Dans cette perspective, il importe de mesurer les effets des déplacements des agents sur l'environnement.

Définition de l'indicateur

L'indicateur a pour but de mesurer l'évolution des distances parcourues en voiture par les agents. Il cumule les déplacements professionnels effectués par les agents avec les véhicules de la Région et avec leur véhicule personnel. Le kilométrage réalisé en véhicule personnel inclut à partir de 2007 les déplacements des agents des lycées. La même année, la Région est devenue de plus l'autorité portuaire des ports de Saint-Malo, Brest et Lorient et, en 2008, les agents portuaires ont rejoint les effectifs de la Région. Leurs déplacements sont compris dans le kilométrage effectué par les véhicules de la Région.

L'analyse ne prend pas en compte les déplacements en train, moins polluants, ni les déplacements aériens ou maritimes dont la mesure pose des difficultés techniques.

Kilométrage annuel réalisé en voiture par les agents lors des déplacements professionnels



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service de l'Administration générale/Service Recrutement, gestion des effectifs et des emplois
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2004

Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet de suivre l'évolution des distances parcourues en voiture par les agents. S'il donne une vision globale des déplacements des agents, il faut cependant garder à l'esprit que tous ne se déplacent pas autant. Les agents des points Région, les animateurs Europe et les agents en relation avec les établissements publics d'enseignement se déplacent beaucoup plus que les autres. De plus les déplacements des élus et des directeurs – ces derniers disposent de véhicules de fonction à usage professionnel et privé - n'ont été intégrés qu'à partir de 2007.

En 2007, l'extension du périmètre d'action de la Région dans les lycées et en 2008 dans les ports, ainsi que la répartition des services régionaux sur plusieurs sites à Rennes, ont favorisé l'augmentation des distances parcourues par les agents.

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Véhicules de la Région</i>	646 988	727 566	1 449 381	1 917 779	2 120 180
<i>Véhicules personnels</i>	68 670	129 618	273 421	391 800	512 365
<i>Kilométrage total</i>	715 658	857 184	1 722 802	2 309 579	2 632 545

Éléments d'évaluation

La diffusion de la pratique du **covoiturage** pourrait limiter la croissance du nombre de kilomètres effectués. Une **meilleure coordination** des trajets professionnels individuels pourrait être mise en œuvre **lors de la réservation** des véhicules, en particulier pour des événements susceptibles de concerner plusieurs agents ou élus. Une telle évolution devra alors trouver écho à travers l'**achat de véhicules adaptés** de type monospace.

3.10 Etat d'avancement de la réflexion relative à la compensation carbone

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

La compensation volontaire est un mécanisme de financement par lequel une entité substitue une réduction à la source de ses propres émissions de gaz à effets de serre par une quantité équivalente de « crédits carbone », en les achetant auprès d'un tiers.

Concrètement, la compensation consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité (transport, chauffage, etc.) puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone : énergie renouvelable, efficacité énergétique ou de reboisement, qui permettra de réduire, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre.

Le principe sous-jacent est ici qu'une quantité donnée de CO₂ émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de CO₂ en un autre lieu (www.ademe.fr/). On peut noter d'autre part que si des structures de compensation existent à l'échelle nationale, certaines collectivités commencent également à s'engager dans la démarche.

Définition de l'indicateur

L'indicateur a pour but de mesurer la progression de l'institution régionale dans cette réflexion, en précisant les étapes franchies vers la mise en place éventuelle d'une compensation carbone pour ses propres émissions de gaz à effet de serre liées à sa consommation d'énergie, ses déplacements, etc.

Etat d'avancement du projet

L'année 2010 sera consacrée à approfondir cette question afin d'être une Région éco-responsable et permettre à terme une compensation vers des actions spécifiques.

3.11 Suivi statistique de la quantité de déchets produits

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

La Région s'est fixé pour objectif de contenir ou diminuer le volume de déchets produits par ses services, malgré l'augmentation du nombre d'agents.

La première étape de cette démarche est de disposer de données complètes et actualisées sur les quantités de déchets collectées



Définition de l'indicateur

Les différents types de déchets sont les déchets de bureau, le papier et le carton usagé, les déchets spéciaux, les cartouches d'encre des copieurs et imprimantes, les déchets de la restauration collective.

Etat d'avancement du suivi

Un suivi de la collecte des déchets spéciaux est réalisé, ainsi que de la collecte de papier usagé et de certains consommables bureautiques. En revanche, pour les poids des déchets de bureau, des cartons et des déchets de la restauration collective, il n'existe pas à ce jour de suivi réel. En effet, les prestataires respectifs (Netra et Verso) ne fournissent pas d'information sur les poids collectés.

Éléments d'évaluation

Il est souhaitable qu'un véritable suivi soit mis en place pour tous les types de déchets.

Celui-ci demeure techniquement contraint, les déchets ménagers dans les services centraux étant conditionnés en conteneurs de 1 700 litres enlevés de manière hebdomadaire par les services de Rennes Métropole.

3.12 Quantité de déchets produits par les services centraux de la Région par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

L'efficacité des actions que l'institution régionale met en œuvre pour limiter sa production de déchets pourra notamment être appréciée au regard de l'évolution des volumes de déchets collectés année après année.

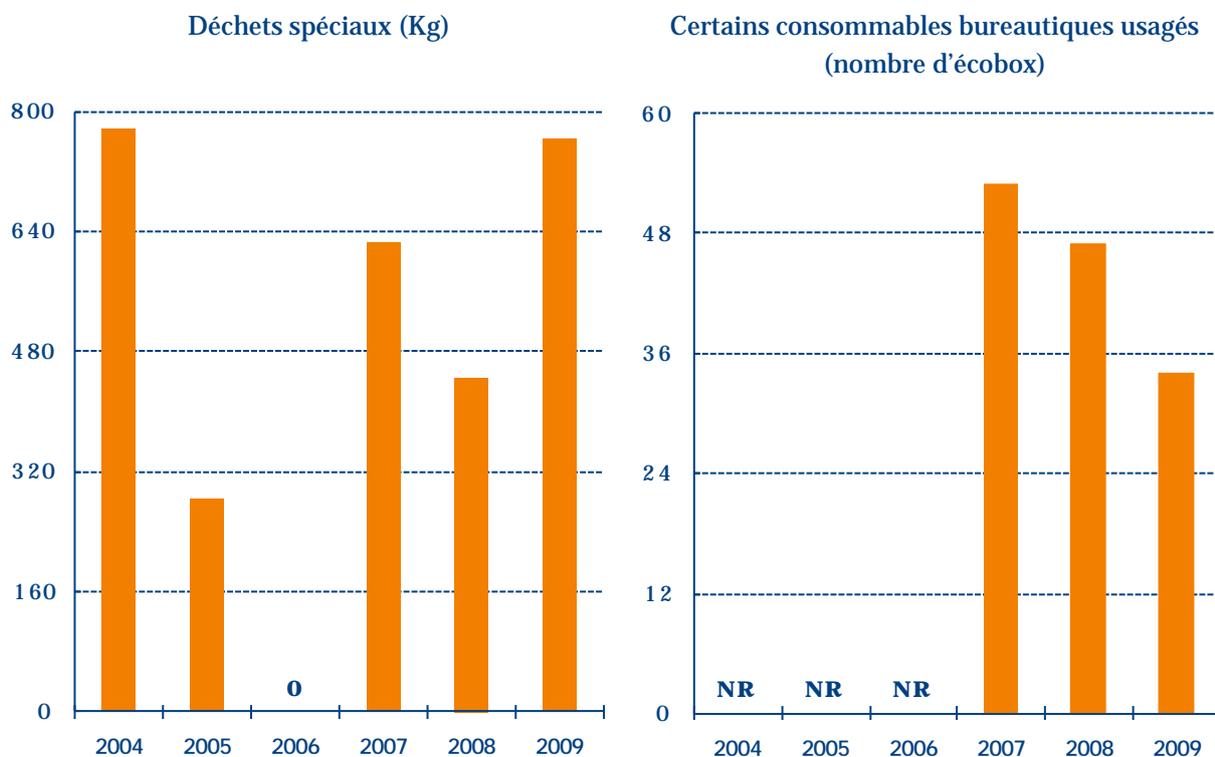
Définition de l'indicateur

Seul le poids des déchets industriels spéciaux conditionnés (DIS) ou déchets spéciaux et le nombre de boîtes de certains consommables bureautiques usagés ont pu être calculé, faute de suivi actuellement pour les autres types de déchets. Il s'agit donc d'un indicateur provisoire qui devra être étoffé dans l'avenir.

Parmi les déchets spéciaux, on trouve les néons et ampoules, les bains de développement, les chiffons souillés, les huiles végétales, les filtres à huile, les aérosols, les piles usagées et les emballages vides souillés.

Les consommables bureautiques désignent les cartouches laser, les cartouches jets d'encre, les bidons de photocopieurs, les bacs de récupération toner, les photoconducteurs, etc. Une partie de ces déchets est collectée sous forme de boîtes appelées « écobox ».

Quantité de déchets produits par les services centraux de la Région par an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service de l'Administration générale
Périodicité : Annuelle
Année de départ : 2004

Modalités d'interprétation

La nature des déchets spéciaux explique que les collectes soient relativement rares : ainsi en 2006 aucune collecte n'a eu lieu.

Pour refléter plus fidèlement la réalité, l'indicateur pourra **intégrer dans le futur les données relatives aux autres types de déchets** et prendre en compte le poids des consommables bureautiques usagés dans leur intégralité, au fur et à mesure de la mise en place des suivis. En 2010, les consommables des imprimantes feront l'objet d'un meilleur suivi. Le premier trimestre 2010 a vu la collecte de 201 kg de ces déchets. Par ailleurs, le suivi des déchets de restauration est actuellement en cours d'élaboration.

Données sources

Quantité de déchets produits dans les services centraux par an (en Kg)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Déchets spéciaux (Kg)</i>	775	284	0	625	446	764

Nombre d'écobox de consommables bureautiques usagés collectées par an

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'écobox de consommables bureautiques usagés</i>	NR	NR	NR	53	47	34

Éléments d'évaluation

L'absence d'informations concernant le volume des déchets ménagers rend difficile l'évaluation de la politique de gestion des déchets. Toutefois, des actions ciblées peuvent être menées pour diminuer le volume des déchets (poursuite de la départementalisation des impressions par exemple) d'une part, ou pour augmenter la proportion des déchets recyclés (recyclage des gobelets de machine à café par exemple) d'autre part.

3.13 Quantité de déchets triés et valorisés par an

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Outre l'objectif de limitation de la production de déchets dans ses services, la Région souhaite améliorer la récupération et le traitement des déchets.

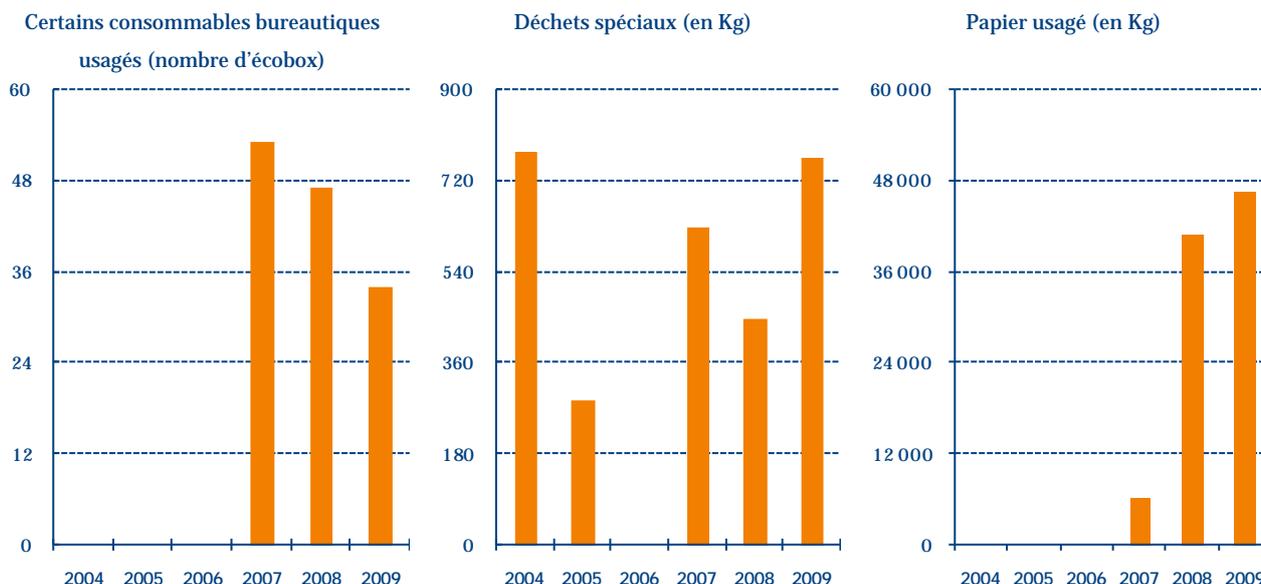
Ainsi la prise en charge des déchets spéciaux est essentielle, car il s'agit du type de déchets le plus polluant. Par ailleurs, s'il est essentiel de privilégier des achats de papier recyclé, le cycle de la récupération doit être complété en assurant aussi le recyclage du papier après utilisation. Depuis 2007 la Région s'est donc engagée avec l'association loi 1901 La Feuille d'Erable, entreprise d'insertion, pour la récupération et le tri de son papier usagé. De plus, la valorisation d'autres déchets spécifiques tels que certains consommables bureautiques usagés est également importante et ces déchets sont récupérés par un consortium des marques majeures du secteur de la bureautique et de l'informatique

Définition de l'indicateur

L'indicateur a pour but de mesurer l'engagement de la Région dans le tri et la valorisation de ses déchets. A ce jour, il est seulement possible de présenter un indicateur provisoire qui demandera à être complété pour refléter plus fidèlement la réalité. En effet, un suivi existe pour seulement trois types de déchets : les déchets spéciaux, le papier usagé et certains consommables bureautiques.

Les déchets spéciaux font l'objet d'un tri au stade de leur conditionnement dans des contenants spécifiques, par les agents de la Région, puis d'un traitement dans le centre agréé où le prestataire les achemine. Le tri du papier usagé est également assuré par les agents, et la collecte pour recyclage est réalisée par La Feuille d'Erable. Par ailleurs, une partie des consommables bureautiques usagés est triée dans des « écobox » et est récupérée par un consortium pour ensuite être recyclée.

Poids des déchets triés et valorisés par an



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service de l'Administration générale
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2004 pour les déchets spéciaux 2006 pour le papier usagé 2007 pour certains consommables bureautiques usagés

Modalités d'interprétation

Les fortes hausses de 2008 et 2009 s'expliquent par **la mise en place de la collecte de papier usagé sur le site de Patton à partir de janvier 2008, sur le site des Longs Champs en mars 2008 et sur le site de la Robiquette en décembre 2008**. A noter que le site de Patton représente 68% de la collecte de papier.

Données sources

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'écobox de consommables bureautiques usagés</i>	NR	NR	NR	53	47	34
<i>Déchets spéciaux (Kg)</i>	775	284	0	625	446	764
<i>Poids de papier trié et valorisé (Kg)</i>			0	6310	40700	46484

Éléments d'évaluation

Le tri du papier – déchet principal d'une administration comme la Région – peut faire l'objet d'une attention plus soutenue afin qu'il soit mieux effectué par les agents. En effet, un sondage réalisé par le SAG au premier trimestre 2010 révèle que plus de 30% des agents interrogés ne se considèrent « pas assez informés sur les modalités de collecte du papier ». Une campagne de sensibilisation pourrait être à nouveau effectuée afin d'améliorer ce tri.

3.14 Poids de papier acheté par an dont papier recyclé

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région s'est fortement engagée en faveur de la réduction des consommations de papier dans ses services et pour l'achat de papier blanc 100% recyclé.

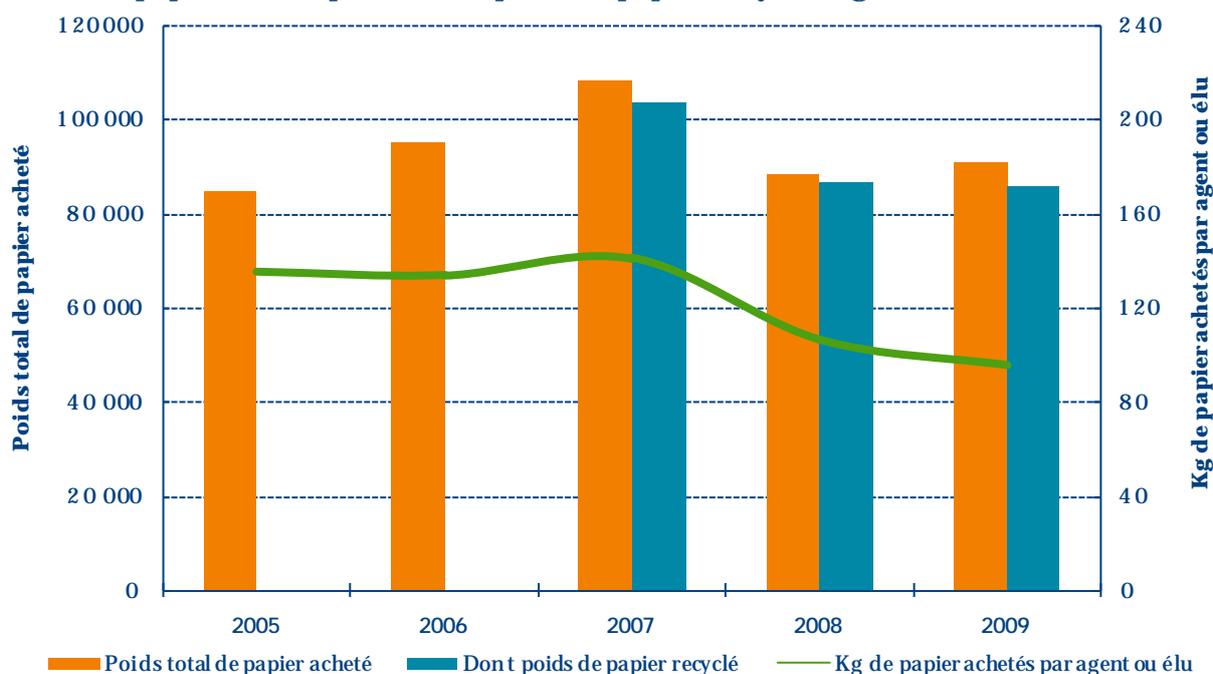


Définition de l'indicateur

Cet indicateur vise à mesurer les progrès réalisés en termes d'économies de papier et de passage au papier recyclé dans les services centraux de la Région.

Les poids sont exprimés en kilogrammes, et le poids moyen annuel de papier acheté par agent ou élu est présenté pour sensibiliser aux comportements individuels d'économie de papier.

Poids de papier acheté par an dont poids de papier recyclé (Kg)



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Service de l'Administration générale
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2004

Modalités d'interprétation

La Région s'est lancée dans une politique d'achat de papier blanc 100% recyclé au cours de l'année 2005, mais il n'est possible de présenter le volume correspondant que depuis l'année 2007.

La part de papier non recyclé est quant à elle constituée par le papier et les dossiers couleur, qui ne font pas partie du marché de papier recyclé.

La mise en ligne de documents, le développement de l'e-administration et le processus de dématérialisation des documents, qui s'est notamment accentué en 2008, permettent d'expliquer la diminution de consommation de papier de la part des agents et des élus de la Région. Une mise en perspective avec l'évolution du nombre de CD et DVD produits par le service de la reprographie peut également être instructive.

Données sources (en Kg)

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Poids total de papier acheté</i>	84 473	95 157	108 035	88 546	90 769
<i>Dont poids de papier recyclé</i>	NR	NR	103 370	86 604	85 675
<i>Nombre total d'agents des services centraux et d'élus</i>	625	710	767	828	945
<i>Kg de papier achetés par agent ou élu</i>	135	134	141	107	96

Éléments d'évaluation

La Région pourrait chercher à diminuer sa consommation de papier, notamment en généralisant les impressions recto-verso et en poursuivant le processus de dématérialisation de ses documents et procédures administratives.

3.15 Procédures accessibles par e-administration

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La dématérialisation des procédures administratives se développe dans les collectivités dans le but de simplifier les démarches pour les agents et les services, mais aussi dans un souci d'économie de papier.

Pour la gestion de ses ressources humaines, la Région a ainsi développé sur son intranet Kelenn une quinzaine d'applications informatiques pour dématérialiser les procédures.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur vise à mesurer l'avancée de la Région dans la démarche de dématérialisation des procédures administratives.

Procédures accessibles par e-administration au premier semestre 2010

Fonction de l'appliquatif de gestion	Nom de l'appliquatif
Gestion du temps de travail et des absences	<i>Chronogestor</i>
Formation des agents	<i>Inser Web</i>
Formation à distance	<i>Litchi</i>
Gestion des convocations aux visites médicales et des dossiers médicaux	<i>Kitry</i>
Gestion des prestations d'action sociale	<i>Lodennañ</i>
Consultation des décisions et délibérations	<i>Mosaïc</i>
Gestion des postes-effectifs-paie-carrière	<i>GRH2000</i>
Recrutement	<i>Profilsearch</i>
Commandes de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de sécurité	<i>Armor Lux, Cofitec, France Sécurité</i>
Déclaration des accidents du travail et réalisation des enquêtes	<i>Acciline</i>
Inscription à des manifestations ou événements	<i>Monalisa</i>
Frais de déplacement	<i>Ulysse</i>
Informations relatives aux mouvements de personnel pour les services fonctionnels	<i>Mouvements</i>

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Direction des Ressources humaines et de l'administration générale
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2008

Modalités d'interprétation

Les projets 2009 comportaient un volet important : l'acquisition et la mise en production du logiciel de gestion des frais de déplacements ULYSSE. Celui-ci est opérationnel depuis juillet 2009, mais présente encore l'inconvénient d'une impression obligatoire des ordres de mission et états de frais pour signature. L'impression est imposée par le payeur qui exige la signature de l'agent dans un cas et de l'ordonnateur dans l'autre. En 2010, un effort sera fait pour dématérialiser encore davantage la procédure, en lien avec la Trésorerie : une convention est nécessaire.

Éléments d'évaluation

Le projet de dématérialisation des comptes rendus d'évaluation des agents (saisie et enregistrement numérique des documents par les managers) devra être mené en 2010.

3.16 Pourcentage d'agents raccordés uniquement à une imprimante mutualisée

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Pour réduire la consommation individuelle de papier, des mesures de départementalisation des équipements d'impression noir & blanc sont nécessaires. C'est le cas sur le site des Longs Champs où 10 imprimantes « mutualisées » ou départementalisées monochromes ont été installées. En 2008, l'installation de ces imprimantes a également été étendue à la Robiquette.

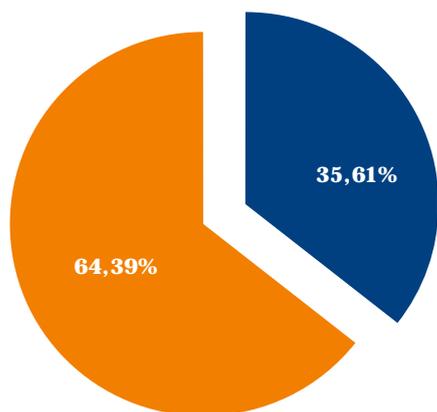
Concrètement, il s'agit d'étendre l'installation d'imprimantes départementalisées à tous les services à moyen terme, sauf quand des raisons de service impérieuses prévalent. D'autre part, il convient de remplacer *a minima* les imprimantes monopostes hors d'usage.

Cette généralisation des équipements départementalisés participe à une gestion durable de l'impression et permet également de réaliser des économies budgétaires.

Définition de l'indicateur

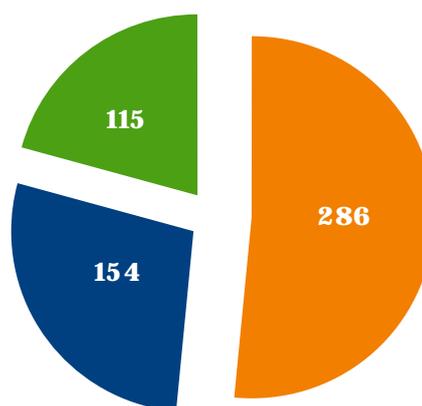
Cet indicateur dénombre le pourcentage d'agents raccordés uniquement à une imprimante dite départementalisée ou départementale, c'est-à-dire mutualisée entre 10 personnes (valeur d'estimation).

Pourcentage d'agents raccordés uniquement à une imprimante mutualisée



- Pourcentage d'agents des services centraux raccordés uniquement à une imprimante départementalisée
- Pourcentage d'agents des services centraux raccordés à un autre type d'imprimante

Types d'imprimantes des agents non raccordés uniquement à une imprimante départementalisée



- 1 personne
- 2 personnes
- 3 personnes et plus

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Direction du Traitement de l'information/Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2008

Mode de calcul :	$\frac{\text{Nombre d'agents rattachés uniquement à une imprimante départementalisée}}{\text{Nombre total d'agents des services centraux}}$
------------------	---

Modalités d'interprétation

Cet indicateur permet de mesurer le degré d'avancement de la démarche de mutualisation des imprimantes. Cette démarche se fait encore aujourd'hui **en priorité par des mesures incitatives**. L'objectif est **d'étendre, à terme, le nombre d'imprimantes départementalisées à l'ensemble des services de la Région**. D'ores et déjà, les petites imprimantes partageables ne sont plus renouvelées.

Par ailleurs, un souci particulier devra être porté à certains usages professionnels qui se prêtent plus difficilement au changement de pratiques.

Un nouveau mode de comptage explique les différences avec l'indicateur produit en 2009 : les imprimantes ne sont plus renseignées par type de matériel, mais selon un ratio *nombre d'imprimantes / nombre d'unités centrales* par bureau.

Données sources

	2009
<i>Effectif total des services centraux de la Région</i>	862
<i>Agents des services centraux rattachés uniquement à une imprimante départementalisée</i>	307
<i>Pourcentage d'agents des services centraux rattachés uniquement à une imprimante départementalisée</i>	35,61%
Types d'imprimantes des agents non rattachés uniquement à une imprimante départementalisée	
<i>1 personne</i>	286
<i>2 personnes</i>	154
<i>3 personnes et plus</i>	115
<i>Pourcentage d'agents des services centraux rattachés à un autre type d'imprimante</i>	64,39%

Éléments d'évaluation

Il est souhaitable que l'ensemble des agents se dirige vers l'usage exclusif d'imprimantes départementalisées. Cependant, une telle évolution nécessite la maîtrise de cet outil ; il serait donc nécessaire qu'un accompagnement des agents soit réalisé afin de permettre une utilisation optimale.

3.17 Tonnes de CO2 non émises par an grâce aux opérations de rénovation et au recours aux énergies renouvelables dans les lycées

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La recherche d'économies de consommation énergétique dans les lycées est un des objectifs majeurs du programme prévisionnel des investissements immobiliers (PPI) 2005-2009, qui est détaillé dans la *Charte qualité des investissements immobiliers dans les lycées publics bretons*.

Diverses opérations font partie de cette démarche : la rénovation des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables - avec le lancement d'opérations en solaire photovoltaïque et thermique (panneaux solaires) et en bois-énergie (chaufferies bois) –, les opérations de maîtrise énergétique (isolation thermique et réfection des installations de chauffage).

L'objectif est une baisse des rejets de CO2 dans l'atmosphère du fait des moindres consommations énergétiques des lycées et, concernant les énergies renouvelables en particulier, une revente de l'énergie produite à EDF.

Définition de l'indicateur

L'indicateur d'évaluation retenu est la tonne de CO2 qui ne sera pas rejetée dans l'atmosphère chaque année. Les données disponibles présentent les objectifs fixés dans le bilan 2007 de la *Charte qualité des investissements immobiliers* et dans le BP 2009.

Il s'agit donc d'un indicateur provisoire, appelé à évoluer notamment grâce au bilan définitif qui sera fait à l'issue du PPI 2005-2009.

Indicateur provisoire : objectif de tonnes de CO2 non rejetées par an grâce aux opérations de rénovation des lycées (2005-2009)

	Objectif (T de CO2 / an)
Qualité environnementale du bâti	
<i>64 opérations réalisées ou en cours</i>	722
Recours aux énergies renouvelables	
<i>11 opérations en solaire photovoltaïque</i>	} 303
<i>5 opérations en solaire thermique</i>	
<i>2 opérations en bois énergie</i>	
<i>Mutualisation d'une source d'énergie</i>	137
Maîtrise des consommations énergétiques	
<i>Réfection des installations de chauffage (2 opérations estimées sur 33 réalisées)</i>	249
<i>Isolation thermique des bâtiments</i>	280
Objectif total d'économie de T de CO2	1 691

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Direction des Investissements immobiliers
 Périodicité : A mi-parcours et en fin de PPI 2005-2009

Modalités d'interprétation

Cet indicateur vise à **mesurer les progrès réalisés** par la Région et les lycées **dans la recherche d'économies de consommation énergétique**.

Ces objectifs sont déclinés à l'échelle de chaque établissement accueillant les nouveaux équipements. Ainsi par exemple, le recours au « bois énergie » permet au lycée de Dupuy de Lôme à Brest d'économiser 186 T de CO². De plus, au lycée agricole de Saint Aubin du Cormier, un projet de chaufferie au bois est à l'étude et permettra de réaliser une économie de 79 T de CO² par an.

En outre, 2 lycées brestois ont été raccordés au réseau de chaleur urbain et 11 autres sites font également l'objet d'étude de mutualisation de réseau.

Eléments d'évaluation

Le nouveau programme prévisionnel des investissements immobiliers 2010-2014 se met en place cette année. L'éco-référentiel des lycées voté en janvier 2010 devrait permettre à la Région d'optimiser son action en ce domaine. 44% des dépenses prévues portent sur la maîtrise des coûts de fonctionnement des bâtiments et leurs dépenses énergétiques. Aussi, il sera intéressant de suivre l'évolution de la consommation de gaz des lycées lorsque ce suivi sera rendu possible.

3.18 Lycées impliqués dans l'opération : « Papiers-cartons, suivez le guide ! »

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

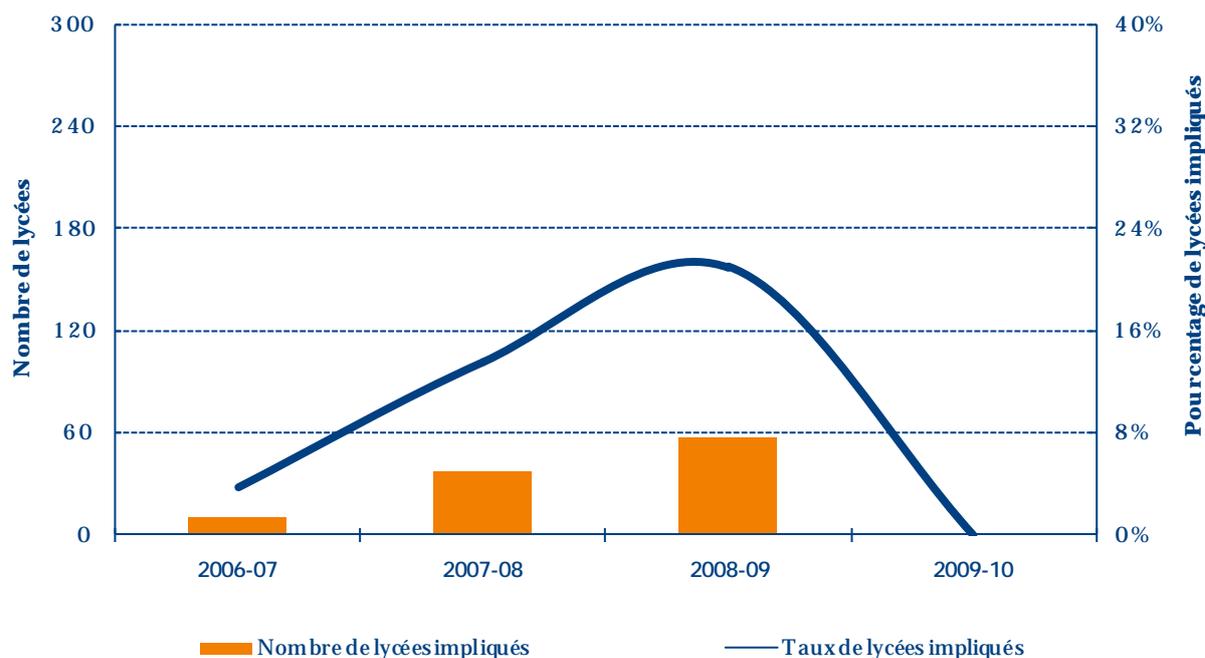
Pour réduire la consommation de papier dans les lycées, la Région a lancé en 2006 l'opération « Papiers-cartons, suivez le guide ! » en partenariat avec l'ADEME.

Il s'agit d'une opération de prévention et de collecte sélective, assurée par l'association La Feuille d'Érable et lancée en 2006 dans une dizaine de lycées volontaires d'Ille-et-Vilaine. L'objectif est d'étendre la démarche à l'ensemble des lycées de la région.

Définition de l'indicateur

L'indicateur vise à mesurer la progression du nombre de lycées participant à l'opération, afin d'évaluer le succès de la démarche auprès des lycées bretons.

Nombre de lycées impliqués dans l'opération



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Mission Projets éducatifs et vie lycéenne
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2006

Modalités d'interprétation

Cette opération n'a pas été reconduite en 2009. En effet, après deux ans d'expérience le dispositif a été jugé insatisfaisant car il ne répondait pas pleinement aux objectifs fixés. Cependant, la Région mène une réflexion avec ses partenaires afin de mettre en valeur les acquis de cette expérience, notamment la méthode pédagogique élaborée.

Données sources

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
<i>Nombre de lycées impliqués</i>	10	37	57	0
<i>Nombre total de lycées</i>	272	272	272	272
<i>Taux de lycées impliqués</i>	4 %	14 %	21 %	0 %

4

La Région responsable en termes de gouvernance : organisation et fonctionnement internes

La Région responsable en termes de gouvernance : actualisation 2010

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité en termes de gouvernance	Une responsabilité régionale assumée à travers la mise en place de procédures internes adaptées	L'engagement de la parité et de l'égalité en interne	Conseil régional et exécutif paritaires
			Election de présidentes et présidents des Commissions en nombre égal
			Une vice-présidence consacrée à l'égalité professionnelle et à la qualité de l'emploi
			Inscription de la parité dans l'élection du nouveau CRJ
			Parité des listes syndicales / élections professionnelles
			Une composition mixte et, si possible, paritaire de tous les jurys de recrutement
			Un début de féminisation de certains métiers auparavant très sexués
			Amélioration des conditions d'accueil des agents-es des lycées
			Actions favorisant l'égalité entre filles et garçons dans le cadre des projets éducatifs menés dans les lycées
		Les engagements au niveau national	Signature du Manifeste des Régions en faveur du développement durable
			Adhésion au Comité 21
			Adhésion à l'association 4 D
			Soutien au réseau PEKEA
			Participation régulière à des groupes de travail organisés par l'ONG ENDA-Europe (Environnement et Développement)
		Les engagements au niveau international	Adhésion de la Région au réseau mondial des gouvernements / régionaux pour le développement durable (NRG4SD)
			Implantation à Brest du centre ClimSat
			Membre de l'AREPO
			Implication dans le réseau « OGM-Free »
			Membre du nouveau réseau NPLD

N°	Indicateurs
149	
150	
151	
152	
226	
273	
274	
275	
153	
154	
227	
228	
229	
276	
155	
230	
231	
232	
277	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions	
Responsabilité en termes de gouvernance	Une amélioration du fonctionnement interne et de la performance de l'institution	Evaluation des politiques publiques	Evaluations "lourdes" ou approfondies	
			Création de la Direction adjointe de l'évaluation et de l'observation (DAEVO)	
			Mission de l'Inspection Générale	
			Chantier « cartographie des risques »	
		La démarche dite de "performance"	Pour chaque programme budgétaire, mise en place d'indicateurs permettant d'apprécier la conformité des réalisations et résultats aux objectifs fixés	
			Généralisation des rapports d'analyse par programme	
		La mise en place d'une expertise interne pour analyser les projets au regard du développement durable	Intégration, dans l'examen des dossiers, de nouveaux critères permettant d'aller vers des analyses en coût global (investissements, coûts de fonctionnement, de maintenance et de fin de vie), et selon des critères de développement durable	
		La gestion optimale de la dette	Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant/Optimiser la trésorerie	
		Une responsabilité renforcée par la mise en œuvre du projet d'Administration	Le projet d'Administration ↑	Réalisation d'un diagnostic
				Elaboration du référentiel de l'action des services
	Rédaction de propositions d'action			
	Méthode de mise en œuvre			
	Des efforts accomplis en matière d'administration dite "de qualité"		Mise en œuvre d'un renforcement de la qualité de service (principes de courtoisie)	
			Présence de l'administration régionale sur le territoire	
			La refonte complète du traitement du courrier	
			La charte graphique	
			La signalétique	
	Des améliorations dans le domaine du management		Les manifestations de convivialité :	
		* Distribution d'une tasse individuelle		

N°	Indicateurs
156	* nombre d'évaluations approfondies réalisées [4.1]
233	
157	
234	
158	* % de programmes budgétaires "couverts" par des indicateurs de performance [4.2]
235	
159	* mise en œuvre des critères d'analyse en termes d'écoconditionnalité des aides [4.3]
278	
160	
161	* taux de satisfaction des usagers des services assurés par la Région [4.4]
162	* nombre et actions des Kiosques Europe et présence des Animateurs Europe [4.5]
163	* délai moyen de réponse aux courriers [4.6]
164	
165	* nombre de bâtiments couverts par la nouvelle signalétique [4.7]
166	* état d'avancement de la réflexion relative à la mise en place d'un baromètre social [4.8]

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité en termes de gouvernance	Une responsabilité renforcée par la mise en œuvre du Projet d'administration	Des améliorations dans le domaine du management	* Distribution d'une plante
			* Distribution annuelle aux parents d'une plaquette de conseils d'achat des jouets
			Les outils de communication interne:
			* Panoramiques
			* Kelenn
			* Des affiches mensuelles « Vie des services »
			* Des réunions d'information à l'attention des nouveaux arrivants
			* Des réunions annuelles d'information à l'égard des personnels transférés
			* La distribution de guides
			Rendez-vous participatifs et conviviaux :
			* Réunions d'encadrement
			* Rencontres de partenaires
			* Déjeuners cadres-DGS
			* « Déjeuner sur l'herbe »
			* Sorties de direction
			* Revalorisation de l'allocation de Noël
			* Pique-nique annuel associé aux manifestations de la Saint-Yves
			Une meilleure prise en compte de la "parentalité" à la Région :
			* Respect de certains horaires pour les réunions
			* Interdiction de la poursuite des réunions au-delà de 19 h
* Crédits d'horaires mensuels			

N°	Indicateurs
236	
167	
168	
169	
170	
171	
279	
172	
173	
174	
175	
176	
177	
178	
237	
179	
238	
180	

Levier	Axe	Actions	Sous-Actions
Responsabilité en termes de gouvernance	Une responsabilité renforcée par la mise en œuvre du Projet d'administration	Des améliorations dans le domaine du management	* Création d'une crèche interentreprises avec les autres employeurs sur la ZAC de la Courrouze
			* Réflexion engagée pour la réservation de berceaux dans le cadre de la crèche départementale
			* Services d'une conciergerie d'entreprise à l'étude
			* Formation de l'encadrement au management participatif
			La réflexion sur l'évaluation du personnel pour l'ensemble des agents de la collectivité:
			* Réflexion sur les ratios promus/promouvables
			↑ * Evolution du régime indemnitaire
			La généralisation de l'entretien annuel d'évaluation
			Des projets à concrétiser :
			* Comptes-rendus des comités de direction sus intranet
			* Participation collective aux manifestations d'envergure organisées par la Région
			* Mettre en évidence et communiquer sur les efforts réalisés en matière de développement durable dans l'organisation des événements régionaux
			* Création de la Direction Adjointe de la Transversalité des Politiques
			↑ * Information des nouveaux arrivants sur les enjeux, la stratégie et les actions engagées par la Région au titre de l'Agenda 21
			* Création d'un blog spécialement dédié à l'Agenda 21 sur Kelenn
* « Récompenser » les actions exemplaires de développement durable internes			
↑ * Rencontres avec les partenaires désormais organisées également avec des partenaires agissant dans le domaine du développement durable			
* Blog du DGS sur Kelenn			
* Mise en place d'un baromètre social			
Futur Hôtel de Région	↓		

N°	Indicateurs
181	
280	
239	
240	
182	
183	
281	
184	
185	
186	
187	
188	
241	
189	
190	
282	
191	
192	

4.1. La responsabilité de la Région en termes de gouvernance est assumée à travers la mise en place de procédures internes adaptées...

4.1.1. L'engagement de la parité et de l'égalité en interne

Pour respecter son engagement visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la qualité de l'emploi en direction des agents-es du Conseil régional, outre les actions antérieurement menées et décrites dans les précédents rapports, la Région a mis en place pour favoriser l'égalité par le recrutement :

- Une composition mixte et, si possible, paritaire de tous les jurys de recrutement ;
- Un début de féminisation de certains métiers auparavant très sexués : conducteurs-trices de véhicules, agents-es d'accueil...

273

274

Par ailleurs, la promotion de l'égalité et de la qualité de l'emploi s'est traduite par une amélioration des conditions d'accueil des agents-es des lycées. Deuxième priorité du PPI 2010-2014, il s'agit notamment d'aménager et de proposer salles de réunion et vestiaires de qualité.

275

4.1.2. Les engagements au niveau national

La Région participe régulièrement à des groupes de travail organisés par l'ONG **ENDA-Europe** (Environnement et Développement) relatifs aux questions liées à l'intégration des populations immigrées et la participation de celles-ci aux politiques menées par les collectivités territoriales en matière de solidarité internationale.

276

4.1.3. Les engagements au niveau international

La Région est membre du nouveau réseau pour favoriser la diversité linguistique, **NPLD** (Network to Promote Linguistic Diversity).

277

Le NPLD rassemble des membres de 18 organisations linguistiques qui représentent 11 langues moins répandues de 11 Etats Membres de l'Union européenne. Les langues représentées par ce nouveau réseau incluent le catalan, l'irlandais, le slovène, le suédois, le breton, le finnois, le gaélique d'Ecosse, l'occitan, le hongrois, l'estonien et le gallois.

4.1.4. Des démarches d'évaluations « lourdes »

1

349 M€ : encours de la dette de la Région ; 9 M€ : intérêts de dette et de trésorerie (chiffres au 31/12/2009).

4.1.5. Une démarche dite de « Performance »

Les rapports d'analyse par programme (RAP), expérimentés en 2008, généralisés en 2009 à l'ensemble des programmes budgétaires opérationnels (Missions I à IX incluses), sont étendus en 2010 aux programmes fonctionnels dits « de moyens » (Missions X à XII). Par ailleurs, des éléments cartographiques sont intégrés aux RAP, à titre d'illustration, pour préciser notamment certains éléments de contexte et les moyens humains (masse salariale et nombre d'agents par catégorie) affectés par mission sont désormais identifiés.

4.1.6. Un projet de mise en place d'une expertise interne pour analyser les projets au regard du développement durable

4.1.7. Un objectif de gestion optimale de la dette¹

Cet objectif participe du développement durable dans la mesure où il vise à limiter au maximum l'impact pour les générations futures du passif généré par la collectivité.

A cet égard, y participe évidemment le fait de tenter d'obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits, en évaluant le besoin de financement des investissements de la Région et en mobilisant la ressource² d'une part, en optimisant les conditions financières des contrats de l'encours³ d'autre part.

Y contribue également l'optimisation de la trésorerie. Le solde des mouvements enregistrés sur les comptes des collectivités locales au Trésor Public n'étant pas rémunéré, la Région utilise deux instruments pour tenter de maintenir une « trésorerie zéro » tout au long de l'année : les ouvertures de crédit long terme renouvelables (crédits revolving)⁴ et les lignes de crédit de trésorerie⁵.

4.2. La responsabilité de la Région en termes de gouvernance sera renforcée par la mise en œuvre du projet d'Administration

4.2.1. L'état d'avancement du projet d'Administration

2

Lors des consultations menées auprès des établissements bancaires pour la souscription de nouveaux emprunts, la collectivité cherche notamment à optimiser la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables, de manière à diversifier les risques et à choisir les contrats qui lui offrent la meilleure souplesse d'utilisation. Dans ce cadre, l'objectif est d'obtenir les taux fixes les moins élevés possibles et les marges les plus faibles pour les contrats à taux variables monétaires ou obligataires, au regard des conditions offertes par les marchés.

3

En fonction des opportunités du marché, la Région peut être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions améliorées, à négocier le réaménagement des conditions financières de contrats anciens ou à mettre en place des opérations dérivées adossées sur ces contrats.

4

Les lignes « revolving » sont des contrats d'emprunt à long-terme qui peuvent être remboursés temporairement au cours d'un exercice, et permettent ainsi d'éviter un excédent temporaire lorsque les encaissements sont supérieurs aux décaissements. En contrepartie de la faculté temporaire offerte par ces contrats, la collectivité verse une commission de non-utilisation, liée à la durée et au volume des remboursements effectués.

5

Pour faire face aux besoins de financement résultant des décalages entre décaissements et encaissements, la Région a souscrit en octobre 2009, pour un an, trois lignes de crédit de trésorerie d'un montant total de 100 M€.

4.2.2. Des efforts accomplis en matière d'administration dite « de qualité »

Suite à l'audit mené en 2009 dans le domaine de l'accessibilité des locaux (cf. action 2 *supra*), le chantier relatif à **la signalétique** a progressé, s'agissant notamment des bâtiments et véhicules appartenant à la Région ou loués par celle-ci pour y loger ses services. Ainsi, s'agissant des immeubles de bureau, l'exemple le plus abouti en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite est situé à La Robiquette. Sur la base de nombreuses propositions, la réflexion relative à la signalétique, prenant en compte notamment les handicaps visuel et psychique potentiels des agents, est en cours pour le site de Patton.

165

Pour les ports, aéroports, voies navigables, des propositions de signalétique sont également à l'étude, intégrant notamment le bilinguisme.

S'agissant des lycées, l'une des difficultés majeures de mise en œuvre concerne le nombre de sites importants à couvrir. Il s'agirait d'une signalétique externe uniquement, qui s'appliquerait également aux panneaux de chantier, et qui utiliserait en fonction des coûts des matériaux intégrant les critères de développement durable.

4.2.3. Des améliorations dans le domaine du management

4.2.3.1. **Des manifestations de convivialité et des outils de communication interne pour informer agents et élus**

S'agissant de la diffusion de l'information et de son partage en interne, des évolutions de l'intranet Kelenn sont prévues et son passage en version 4.

169

Des réunions annuelles d'information à l'égard des personnels transférés, qu'il s'agisse des personnels des établissements d'enseignement et des personnels des voies navigables, doivent par ailleurs être organisées de façon régulière pour soutenir les efforts de communication à l'égard de ces nouveaux personnels répartis géographiquement sur plusieurs départements bretons.

279

L'allocation de Noël, d'un montant de 30 euros jusqu'à l'arbre de Noël 2008, a été majorée de 10 euros et portée donc à 40 euros¹. Cette majoration correspond au budget de la manifestation de l'Arbre de Noël organisée pour les agents des services jusqu'en décembre 2008 et annulée à compter de cette date afin d'apporter un traitement équitable entre tous les agents.

178

1

Cette allocation est versée à tout agent rémunéré en octobre de l'année concernée pour au moins 15/30^{ème} et parent d'enfant(s) de 0 à 12 ans.

4.2.3.2. Une meilleure prise en compte de la parentalité à la Région

179

238

Un plan d'actions sera défini en 2010 afin de préciser les modalités de respect du principe de certains horaires pour les réunions dites tardives (se poursuivant au-delà du 19h et/ou débutant après 17h).

Dans l'attente de la création d'une crèche interentreprises avec d'autres employeurs, dans la perspective de l'éventuelle construction d'un nouvel Hôtel de Région (cf. *infra*), la prise en compte de la parentalité pourrait être renforcée grâce à la réflexion engagée avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine dans le but que des berceaux soient réservés aux agents de la Région dans le cadre de la crèche départementale.

280

4.2.3.3. Une formation au management participatif

4.2.3.4. La réflexion sur l'évaluation du personnel pour l'ensemble des agents de la collectivité :

183

La **revalorisation du régime indemnitaire** des agents est intervenue en 2009¹. Les objectifs poursuivis à travers cette révision étaient de :

- Rapprocher autant que possible les régimes indemnitaires des agents régionaux des différentes filières, à catégorie et fonctions égales ;
- Garantir pour la Région un réel potentiel d'attractivité ;
- Rendre plus lisible le régime indemnitaire des agents.

1
Le Président a signé avec les organisations syndicales un Protocole d'Accord le 2 juin 2009. Pour les agents des lycées, il a été décidé de faire un alignement sur le niveau du régime indemnitaire des agents des services de grades équivalents.

2

Pour tous les agents régionaux, le nouveau régime indemnitaire repose désormais sur deux composantes :

- **Une prime de grade**, versée mensuellement depuis le 1er juillet 2009 et indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- **Une prime de fonction**², versée mensuellement depuis le 1er janvier 2010 pour les agents des services (et à compter du 1er juillet 2010 pour les agents des lycées).

Cette prime de fonction est versée aux agents en raison des fonctions qu'ils exercent. Les critères de son attribution sont la responsabilité, la technicité ou encore l'exposition du poste. Une procédure de cotation des postes de la collectivité a ainsi permis de déterminer quel est le niveau de fonction de chaque poste, et donc d'attribuer une prime de fonction adaptée.

281

Par ailleurs, pour une gestion des ressources humaines plus équitable et plus efficace, **l'entretien annuel d'évaluation a été généralisé**. Désormais, les compétences et la façon d'exercer sont donc en principe, grâce au dispositif mis en place, appréciées selon les mêmes critères objectifs appliqués à l'ensemble des agents.

Une procédure de fléchage des postes a parallèlement été mise en œuvre. Celle-ci a consisté à fixer précisément les grades auxquels chaque poste est ouvert, afin d'assurer l'adéquation entre le grade de l'agent qui occupe le poste et la teneur du poste lui-même.

4.2.3.5. Un certain nombre d'autres actions réalisées, en cours ou à concrétiser

Un blog du Directeur Général des Services devrait être mis en place en 2010 sur Keleenn, afin de centraliser les comptes-rendus des comités de direction et de diffuser un certain nombre d'informations et de vidéos permettant au DGS de s'exprimer sur de grandes thématiques internes à la collectivité.

282

La réflexion relative à la mise en place d'un baromètre social, devant aboutir d'une part, à un audit du climat social (*via* la réalisation d'une enquête sur les facteurs de satisfaction et les attentes des personnels de la collectivité) et d'autre part, à un bilan des changements profonds que la Région a connu ces dernières années, devrait être engagée au second semestre 2010.

191

4.2.3.6. Et dans la perspective du futur Hôtel de Région ?

La Région avait engagé une réflexion sur la construction d'un nouvel hôtel de Région au sein de la nouvelle ZAC de la Courrouze, à Rennes. L'objectif est de regrouper l'ensemble des services centraux en un même lieu. Néanmoins, les incertitudes relatives aux perspectives de la future réforme territoriale ne permettent pas pour l'heure de lancer les études préalables nécessaires.

192

La Région responsable en termes de gouvernance :

catalogue des
indicateurs

4.1 Nombre d'évaluations approfondies réalisées

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

L'évaluation des politiques publiques répond à plusieurs objectifs comme améliorer la connaissance des actions conduites dans un souci de lisibilité, mesurer l'efficacité des politiques en rapportant les résultats constatés aux objectifs de départ, ou encore disposer de leviers pour améliorer ou redéployer les dispositifs existants. L'efficacité des politiques et procédures doit aussi être appréciée, dans un contexte budgétaire contraignant.

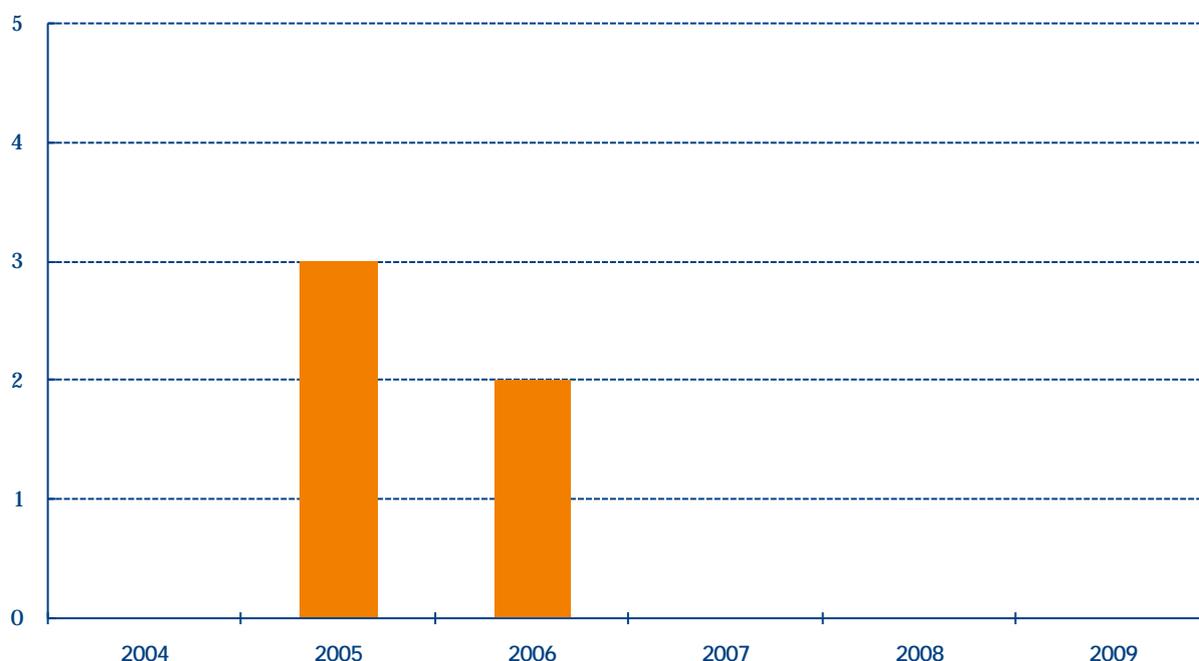
Evaluation et Agenda 21 sont donc étroitement liés car, pour une collectivité, s'inscrire dans une démarche de développement durable c'est assumer un questionnement profond de ses procédures et habitudes.

La Région a souhaité renouveler la dynamique d'évaluation de ses politiques, en s'appuyant sur la démarche performance engagée en 2005. Pour ce faire, une nouvelle organisation a été mise en place à l'été 2008 et la Direction Adjointe de l'Evaluation et de l'Observation (DAEVO) a été créée au sein de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur mesure le nombre d'évaluations, pilotées et financées par la Mission Prospective et Evaluation (MISPE) puis la DAEVO, et réalisées par des prestataires extérieurs.

Nombre d'évaluations approfondies réalisées



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Direction adjointe de l'évaluation et de l'observation
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2004

Modalités d'interprétation

Depuis 2004, les évaluations lourdes suivantes ont été réalisées et financées par la MISPE :

- Programme Régional des Stages (PRS) ;
- Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP) ;
- Aides Individuelles à la Formation (AI) ;
- Dispositif d'aide au Transport, à l'Hébergement et à la Restauration des apprentis (THR) ;
- Programmes Régionaux d'Aménagement du Territoire (PRAT) ;
- Dispositif Trajectoire (DT).

La DAEVO a la charge de mener la réflexion sur un nouveau dispositif d'évaluation pour le mandat 2010-2014, de conduire les processus d'évaluation et de diffuser la culture d'évaluation des politiques au sein des services régionaux. **Le suivi des politiques de la Région s'effectue en priorité via la démarche de performance** (notamment les Rapports d'analyse par programme), pilotée par la DAEVO, en lien avec la Direction des Finances et les autres directions.

Des évaluations ont pu être menées au sein des services eux-mêmes, comme l'évaluation des outils régionaux d'accompagnement des entreprises à l'international dans le cadre du Plan Breton pour l'Internationalisation des Entreprises (PBIE) réalisé en 2009 au sein de la Direction Générale Adjointe Economie-emploi-enseignement supérieur-et-recherche.

Données sources

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'évaluations approfondies réalisées</i>	0	3	2	0	0	0

4.2 Pourcentage de programmes budgétaires couverts par des indicateurs de performance

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Depuis 2004, la Région a engagé une réforme structurelle de son budget et conduit une démarche d'évaluation de la performance de ses politiques.

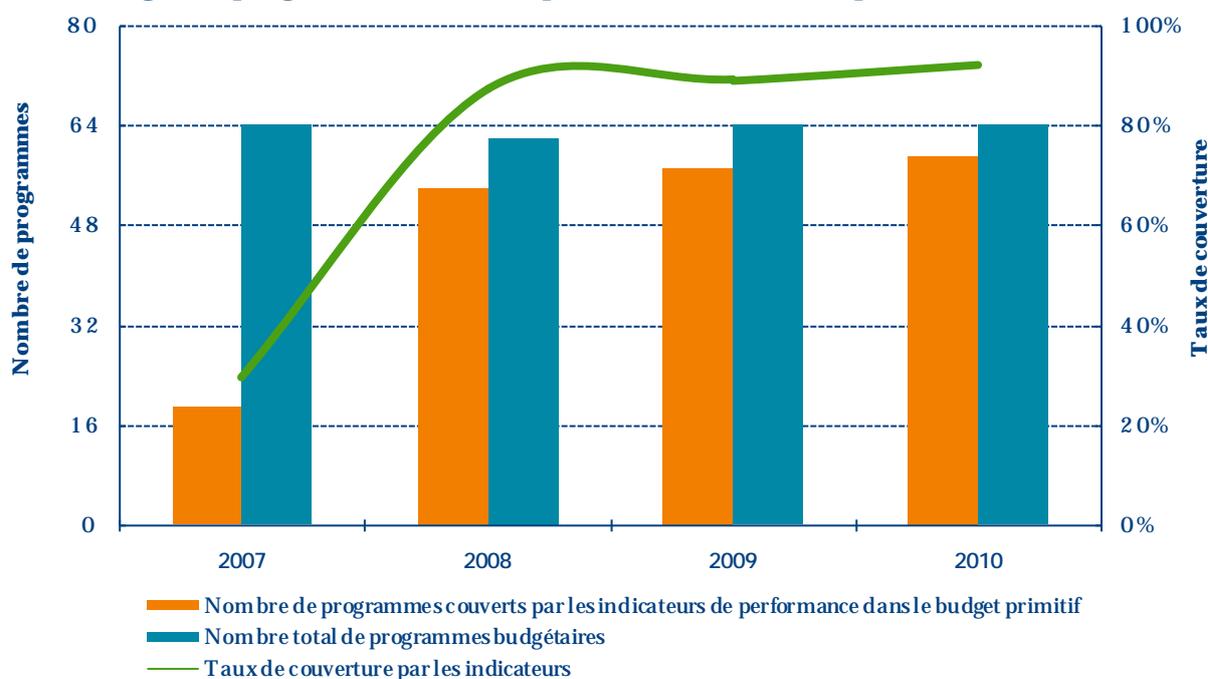
Après l'adoption d'un nouveau cadre budgétaire qui définit par missions les différents programmes, se divisant eux-mêmes en actions, la Région a mis en œuvre une nouvelle procédure de préparation budgétaire et a retenu des indicateurs par programme. L'année 2007 a vu la généralisation de la mise en place de ces indicateurs.

En 2008, cette démarche de performance a été poursuivie et prolongée avec l'élaboration de 11 **Rapports d'analyse par programme**. Ces rapports ont pour objet de présenter une analyse de l'exécution de chaque programme au moment de l'approbation du compte administratif. Ceux-ci visent à améliorer l'analyse de la performance des politiques régionales et contribuent à créer les conditions de leur évaluation.

Définition de l'indicateur

Avec cet indicateur c'est la progression de la Région dans la démarche dite de performance qui est appréciée, au regard de l'évolution du taux de couverture des programmes budgétaires par les indicateurs de performance.

Pourcentage des programmes couverts par des indicateurs de performance



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Mission Contrôle de gestion
Périodicité : Annuelle
Année de départ : 2007

Modalité d'interprétation

Les programmes budgétaires présentés sont ceux qui donnent lieu à un rapport au budget primitif (c'est-à-dire la quasi-totalité des programmes). Chaque programme fait l'objet d'une définition d'indicateurs de performance (environ deux à cinq).

Les indicateurs de performance sont définis et validés par les élus au stade budgétaire. C'est au moment des Rapports d'analyse par programme que ces indicateurs sont actualisés et pris en compte dans les réalisations de l'année.

Cette démarche de performance a été poursuivie en 2010 avec la **généralisation des Rapports d'analyse par programme à l'ensemble des programmes dits « de moyens »**.

A ceux-ci s'ajoutent désormais **quatre rapports d'analyse par politiques transversales ou partenariales** qui concernent le numérique, la mer, l'égalité professionnelle et l'égalité des chances. Le programme «Subvention globale » fait aussi l'objet d'un rapport transversal.

Données sources

	2007	2008	2009	2010
<i>Nombre de programmes couverts par les indicateurs de performance dans le budget primitif</i>	19	54	57	59
<i>Nombre total de programmes budgétaires</i>	64	62	64	64
<i>Taux de couverture par les indicateurs</i>	30%	87%	89%	92%

4.3 Mise en œuvre des critères d'analyse en termes d'écoconditionnalité des aides

Indicateur de réalisation

Pourquoi cet indicateur ?

La Région s'est engagée dans un projet de mise en place d'une expertise interne pour favoriser l'intégration, dans l'examen des dossiers de demandes de subventions, de nouveaux critères de développement durable.

Cette démarche vise donc à généraliser une écoconditionnalité des aides, et plus largement la prise en compte de critères environnementaux mais aussi sociaux, éthiques et équitables par les porteurs de projet.

Définition de l'indicateur

L'indicateur a pour objectif de rendre compte de l'état d'avancement de la réflexion sur ce projet.

Etat d'avancement du projet

A ce jour, des grilles d'analyse intégrant des critères de développement durable existent pour certains dispositifs d'aides de la Région.

C'est par exemple le cas pour l'Eco-FAUR (Fonds d'aménagement urbain régional) qui finance des opérations d'urbanisme exemplaires intégrant des préoccupations environnementales (comme la maîtrise de l'énergie, la qualité environnementale dans les bâtiments publics et le logement, les économies d'eau, etc.)

De même, le Service des Politiques Territoriales, pour l'instruction des dossiers dans le cadre des Contrats de Pays, a élaboré une grille d'instruction des projets, insistant notamment sur la dimension qualitative de ceux-ci, allant dans le sens d'une certaine écoconditionnalité. Les critères qualitatifs retenus sont l'intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire, la qualité environnementale, urbaine et architecturale, la dimension sociale et la dimension culturelle du projet.

Par ailleurs, dans le cadre du « programme prévisionnel des investissements immobiliers dans les lycées publics bretons » (PPI) 2005-2009, la mise en application du « guide de la qualité environnementale dans une démarche de développement durable » s'est poursuivie. Ce guide fixait des objectifs facilement identifiables et réalistes parmi les 14 cibles de la HQE, regroupés en quatre thèmes prioritaires, à savoir la maîtrise des consommations d'énergie, la réduction des consommations et la qualité de l'eau potable, la réduction des productions de déchets et la qualité environnementale du bâti. « L'éco-référentiel des lycées » amplifie et approfondit cette démarche dans le cadre du PPI 2010-2014.

Une réflexion est envisagée sur la possibilité de généraliser éventuellement cette approche du subventionnement.

4.4 Taux de satisfaction des usagers des services assurés par la Région

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La Région assure de nombreux services à la population, notamment grâce à ses compétences sur les trains express régionaux (TER), les lycées, etc.

Dans la démarche de recherche d'une administration « de qualité » engagée par la Région, il semble essentiel d'apprécier dans quelle mesure les usagers de ces services en sont satisfaits.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur a pour but d'apprécier l'amélioration des relations de l'administration régionale au public, en mesurant le taux de satisfaction des usagers des services rendus par la Région.

Il s'agira de comptabiliser le nombre de lettres de réclamations reçues par les services de l'administration régionale.

Etat d'avancement du projet

Pour pouvoir renseigner un tel indicateur, la première étape sera de mettre en place un suivi répertoriant les plaintes reçues dans les différents services de la Région.

4.5 Nombre et actions des Kiosques Europe et présence des animateurs Europe

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Les animateurs Europe, recrutés par la Région, interviennent sur l'Europe dans les organismes qui en font la demande : lycées, organismes de formation, collectivités locales, associations, etc.

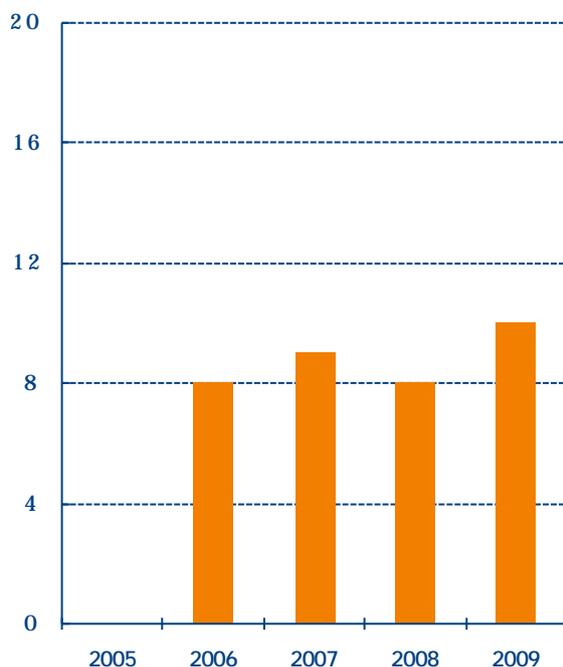
Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de sensibilisation des jeunes Bretons aux enjeux de la construction européenne, la Région Bretagne a installé des Kiosques Europe dans 62 lycées entre 2004 et 2010, suite à des appels à projets.

Définition de l'indicateur

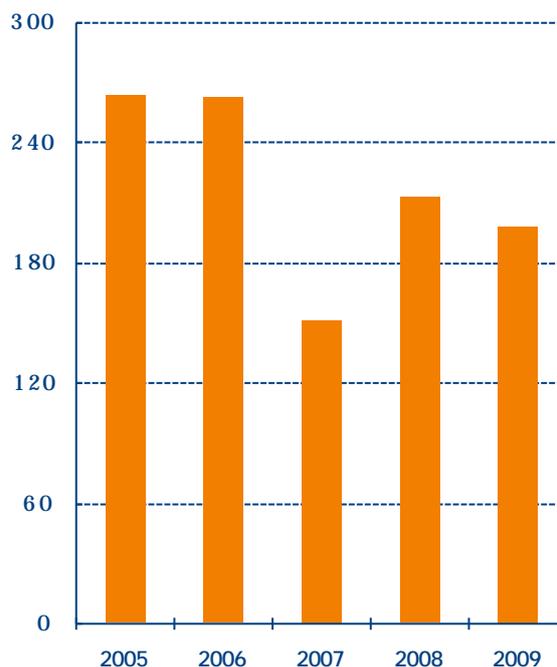
L'indicateur vise à rendre compte de l'implication des lycées et de la Région dans la sensibilisation à l'Europe, en particulier en direction des jeunes Bretons.

Il dénombre les lycées impliqués dans le dispositif Kiosques Europe et détaille les types d'actions menées. D'autre part, il recense le nombre d'interventions des animateurs Europe par an.

Nombre de lycées Kiosques Europe



Nombre d'interventions des animateurs Europe



Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données : Direction des Affaires européennes et internationales
 Périodicité : Annuelle
 Année de départ : 2002

Données sources

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre de lycées Kiosques Europe</i>	0	8	9	8	10
<i>Total (cumulé)</i>	27	35	44	52	62

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre d'intervention des Animateurs Europe</i>	263	262	151	213	198

Actions menées dans le cadre des Kiosques Europe

Des actions très diverses ont été proposées par les lycées : expositions, conférences-débats, jeux et concours, Parlement européen des jeunes, projets d'établissement innovants, projets audiovisuels, projets de conscientisation historique, réalisations de guides ou dossiers, repas à thème, revues de presse, activités sportives, cafés littéraires et ateliers d'écriture, etc.

D'autre part, la Région organise une fois par an un « événement fédérateur » entre les lycées Kiosques Europe. En 2008-2009, le thème choisi pour cet événement était de se mettre dans la peau d'un eurodéputé (jeu de rôle), en 2007-2008, les lycéens ont travaillé sur le changement climatique, etc.

Animateurs Europe

L'équipe des Animateurs Europe composée d'une dizaine d'intervenants et recrutée tous les trois ans environ, a réalisé en 2009 198 interventions.

Lors de leurs interventions dans le cadre des Kiosques Europe, les Animateurs ont un rôle d'impulsion, d'orientation pour la recherche documentaire et d'aide au montage et à la réalisation des projets européens des établissements.

Ainsi en 2009, la Région a lancé une simulation d'un projet de résolution qui abordait la question de la réduction d'alcool chez les jeunes, soumis à des débats et à un vote en session plénière, comme au Parlement Européen. Pendant 6 mois, les 25 établissements Kiosques Europe concernées ont travaillé sur ce thème avec le soutien des Animateurs Europe.

Cet événement a abouti à une rencontre entre lycées participant le 18 mars 2009 à Rennes et au vote de la résolution par les eurodéputés qui y ont apporté plusieurs amendements destinés à faciliter une harmonisation des mesures au niveau européen.

En 2010, un jeu concours sur le sentiment d'appartenance à l'Europe a été lancé. 22 lycées vont travailler à la création d'une œuvre audiovisuelle présentant leur définition de la citoyenneté européenne aujourd'hui, en partant de l'événement historique qu'est la Chute du mur de Berlin.

Éléments d'évaluation

Il existe de nombreuses manières de faire évoluer ce dispositif : les thèmes proposés pourraient être liés à l'actualité ou à des publics spécialisés (la Politique Agricole Commune, La politique maritime européenne, etc.) ; les formes de l'animation peuvent également varier (quiz, jeux de rôle, rallyes, etc.)

La communication autour du dispositif pourrait être renforcée auprès des établissements au moment de l'envoi de courriers (affiches, flyers, etc.).

4.6 Délai moyen de réponse aux courriers

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

La refonte complète du traitement du courrier est prévue, comme partie intégrante de l'amélioration de la qualité de l'administration.

Une numérisation des courriers à leur arrivée et le recours à certains logiciels spécifiques permettront par exemple de faciliter le suivi du courrier à toutes les phases de son traitement : la réception, la diffusion dans les services, mais aussi les envois, pour rationaliser les dépenses d'affranchissement et bien sûr améliorer les délais de réponse.

Définition de l'indicateur

L'indicateur vise à mesurer le degré de réactivité de l'administration régionale, en présentant le délai de réponse aux courriers qui lui sont adressés.

Cependant à l'heure actuelle cette information n'est pas connue, et un indicateur provisoire doit être proposé pour rendre compte de l'état d'avancement de la démarche de refonte du traitement du courrier : la mise en place d'un groupe projet sur ce sujet.

Indicateur provisoire : Mise en place d'un groupe projet courrier

Le « groupe-projet courrier » fera bientôt l'objet d'une réunion formelle. Il étudiera les conditions de mise en œuvre du nouveau système de gestion du courrier.

Le suivi informatisé du courrier sera alors un préalable indispensable pour pouvoir produire l'indicateur, plus pertinent, du délai moyen de réponse au courrier.

Un audit a déjà été réalisé et il servira de base à cette réflexion.

4.7 Nombre de bâtiments couverts par la nouvelle signalétique

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Afin de mieux faire connaître et de valoriser les différentes actions menées et financées par la Région, un chantier relatif à la signalétique est actuellement mené. Cette démarche s'inscrit dans la recherche d'une administration « de qualité », en particulier en direction du public.

La charte signalétique intègre des critères de développement durable, à la fois dans les matériaux retenus, les procédés de fabrication et son intégration dans le paysage.

Définition de l'indicateur

L'indicateur vise à recenser les bâtiments couverts par la nouvelle signalétique. Sa mise en place étant amorcée depuis peu, seuls les objectifs fixés pour l'installation de la signalétique sont présentés.

Les sites dont la Région est propriétaire et les équipements qu'elle finance sont concernés par ce chantier :

- Les bâtiments appartenant à la Région ou loués par celle-ci pour y loger ses services : immeubles de bureau, lycées, ports ;
- Les établissements ou sites dont la Région assume majoritairement le fonctionnement ou pour lesquels elle délivre des agréments : Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales, CFA, Maisons de la Formation Professionnelle ;
- Les Espaces remarquables de Bretagne ;
- Les opérations bénéficiant d'un financement de la Région, notamment dans le cadre des contrats Région-Pays ;
- Les véhicules appartenant à la Région.

Toutes les Maisons de la Formation Professionnelle sont couvertes par la nouvelle signalétique. Il existe 19 Maisons de la Formation Professionnelle.

Les 6 espaces remarquables de Bretagne sont couverts par cette nouvelle signalétique.

Méthodologie d'élaboration de l'indicateur

Source des données :	Service Relations sociales, formation, communication interne et prévention des risques
Périodicité :	Annuelle
Année de départ	2007

Objectifs de couverture des bâtiments et des équipements par la nouvelle signalétique

Bâtiments concernés	Objectifs
<i>Immeubles de bureau à Rennes :</i>	
<i>DG3 (Beauregard)</i>	Réalisé
<i>DG1 (Longchamps)</i>	Réalisé
<i>DG2 (Robiquette)</i>	Réalisé
<i>Port de Saint-Malo</i>	Réalisé
<i>Ports de Brest et Lorient</i>	Réalisé
<i>Lycées</i>	} Selon le calendrier qui sera fixé en 2010
<i>Centres de Formation des Apprentis</i>	
<i>Etablissements de Formation Sanitaire et Sociale</i>	
<i>Maisons de la Formation Professionnelle</i>	Réalisé
<i>Espaces remarquables</i>	Réalisé
<i>Opérations bénéficiant d'un financement :</i>	
<i>Dans le cadre des contrats de Pays</i>	2009-2010 (en cours)
<i>Cybercommunes</i>	2009-2010 (en cours)
<i>Véhicules de la Région</i>	Réalisé

Modalités d'interprétation

L'indicateur pourrait être complété par le recensement des équipements portant la signalétique de la Région (vêtements des personnels des lycées par exemple), voire élargi à tous les services à la population apportés par la Région et identifiés par un marquage visuel (sites internet cofinancés, lettres d'attribution d'une aide par la Région, plateaux et factures de restauration scolaire dans les lycées, etc.).

Une attention particulière sera portée sur le bilinguisme dans la signalétique.

4.8 Etat d'avancement de la réflexion relative à la mise en place d'un baromètre social

Indicateur de suivi

Pourquoi cet indicateur ?

Les outils de mesure du climat social apparaissent progressivement dans les collectivités territoriales, avec pour objectifs de favoriser le dialogue social, d'améliorer les conditions de travail et d'accroître la qualité des relations aux administrés.

En identifiant les freins à une bonne gestion et les attentes des agents, les directions générales et des ressources humaines sont ainsi plus à même d'orienter leurs stratégies sociales et d'apprécier l'efficacité de l'organisation du travail dans la collectivité. Quelques initiatives ont déjà vu le jour, comme « l'Observatoire du climat social en Collectivités Territoriales » réalisé par La Gazette des Communes et un cabinet conseil en ressources humaines, ou le « baromètre de climat social et des motivations du personnel ».

L'audit du climat social passe par la réalisation d'une enquête sur les facteurs de satisfaction et les attentes des personnels de la collectivité.

Concrètement il s'agit d'un questionnaire portant sur des thèmes variés : la maîtrise du contenu du poste, les conditions de travail, les relations avec les administrés, avec la hiérarchie, avec les collègues et les autres services, ou encore l'image de la collectivité et le sentiment d'appartenance des agents à l'institution.

La Région pourrait elle aussi s'appuyer sur une démarche comparable pour dresser un bilan des changements profonds qu'elle a connus ces dernières années.

Définition de l'indicateur

Il s'agit d'apprécier l'avancement de la réflexion sur la mise en place d'un tel outil de mesure du climat social à la Région. L'indicateur renseignerait ainsi sur le degré de prise en compte de la perception des agents relative aux conditions de management et de bien-être au travail.

Etat d'avancement du projet

Aujourd'hui l'idée d'un baromètre social n'existe qu'à l'état de proposition. Une réflexion pourrait être engagée sur ce thème au sein d'un groupe de travail regroupant agents, membres du SERSOF et directeurs, et qui présenterait ses conclusions en Comité technique paritaire.

Éléments d'évaluation

Pour être complètement efficace et neutre, cette réflexion sera lancée au cours du second semestre 2010.

Pour en savoir plus :
www.bretagne.fr



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes cedex
Tél. : 02 99 27 10 10 – Fax : 02 99 27 11 11 – www.bretagne.fr